

19 MAI 2006 - 9 OCTOBRE 2006

DÉPARTEMENT	OISE
ARRONDISSEMENT	Senlis
CANTON	
COMMUNE	MONTATAIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL (1)

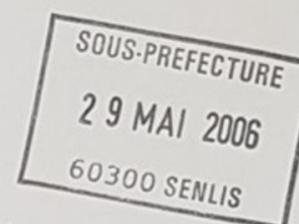
Le présent registre, contenant cent feuillets,
a été coté et paraphé par M. A. Sans, Préfet de Senlis

A Senlis, le 16 mars 2006
Le _____ Préfet d _____

pour le Préfet de Senlis
le secrétaire général
Michel CATTIN

COMMENCÉ le : _____
TERMINÉ le : _____

(1) Ainsi que les actes du Maire pris par délégation du Conseil Municipal.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. KORDJANI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ – M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par Mme BENOUAMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET – M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M.FORTUNATO – M. TUIL - Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

25) DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAF DE CREIL CONCERNANT LA CRECHE LOUISE MICHEL

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Considérant la nécessité de changer les revêtements de sol de deux salles de la crèche Louise MICHEL, établissement d'accueil de jeunes enfants.

Ces travaux consistent à remplacer le revêtement de sol dans la salle de jeux et dans le vestiaire des grands.

La surface des locaux est d'environ 82 m².

Le montant estimatif de ces travaux est de 4.340 € HT (5.200 € TTC)

Ces travaux sont inscrits au budget 2006 et sont prévus pour être réalisés pendant l'été 2006.

La demande d'aide à l'investissement auprès de la CAF est de 40 % HT des travaux c'est à dire 1.736 €.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à déposer un dossier d'aide à l'investissement auprès de la CAF de Creil.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,

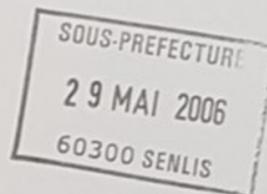
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
25.05.2006
Publié ou notifié le :
30.05.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30.05.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

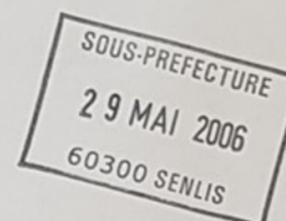
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUERY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006



L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ – M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET – M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL - Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

26) DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAF DE CREIL CONCERNANT LA MAISON SOCIALE H.D'HOKER

Sur le rapport de Madame Marie-Paule BUZIN, Adjointe au Maire, exposant :

Considérant la nécessité de compléter le mobilier et le matériel destiné à l'activité de la maison sociale Huberte d'Hoker, structure d'accueil et d'accompagnement des familles.

Le développement des ateliers sur place ainsi que des multiples sorties à destination des familles en recherche d'insertion et de lien social implique d'équiper les locaux et les agents en matériel performant et adapté.

Le coût total des investissements est de 2.926 € HT.

La demande d'aide à l'investissement auprès de la CAF est de 40 % HT de la dépense c'est à dire 1.170 €.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à déposer un dossier d'aide à l'investissement auprès de la CAF de Creil.

AUTOIRSE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,

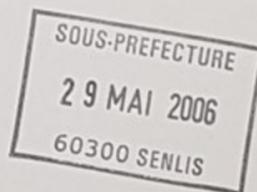
Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29.05.2006
Publié ou notifié le : 30.05.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30.05.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

Yann AUBRY



L'an Deux Mil
première fois
2006, s'est r
Déportés à M
Montataire.

ETAIENT PRES
BORDAIS - M.
- Mme BELFO

ETAIENT REPR
M. BOYER, M.
BAILLEUX rep
CORTES représ

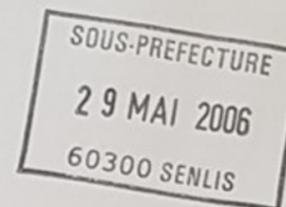
La s
conditions de

B.P. 5



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006



L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOAMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

27) IMPLANTATION DE LA COMPAGNIE THEATRALE CHENEVOY à MONTATAIRE - CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE 2006-2008

Sur le rapport de Monsieur Louis Tanis RAYMOND, Adjoint au Maire, exposant :

Dans le cadre des orientations municipales de politique culturelle, dont les grandes lignes sont de :

- Favoriser la création
- Rendre la culture accessible au plus grand nombre
- Mettre en valeur l'histoire collective et la mémoire ouvrière et combative de la ville
- Favoriser la participation des habitants

L'accueil d'une compagnie théâtrale en résidence prend toute sa place. L'objectif principal étant de privilégier la création contemporaine.

La structure artistique, association dénommée « Compagnie Chenevoy » remplit toutes les conditions de fonds et de forme pour bénéficier d'un accueil en résidence à Montataire.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu l'avis favorable de la commission culture,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le principe de l'implantation de la compagnie Chenevoy

AUTORISE le Maire à signer la convention avec les partenaires suivants :

- le Ministère de la culture et de la communication représenté par le Préfet de la région Picardie
- la région Picardie
- le Département de l'Oise
- la Compagnie Chenevoy

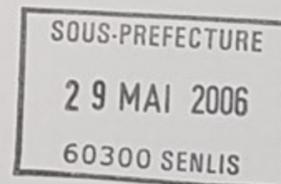
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29.05.2006
Publié ou notifié le :
30.05.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30.05.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

--*

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOAMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

01 JUIN 2006

60300 SENLIS

--*

28) AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA FAIENCERIE

Sur le rapport de Monsieur Louis Tanis RAYMOND, Adjoint au Maire, exposant :

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 8/11/2004 approuvant la signature d'une convention avec la Faiencerie,

Considérant la subvention de 50.000 € inscrite au budget, la Ville de Montataire souhaite fixer par avenant le contenu des activités de la saison 2006/2007 qui sont les suivantes :

1. Compagnie de danse en résidence

Deux week-ends de découverte de la danse contemporaine (octobre-avril)
1 stage pour les jeunes (4 jours) pendant les vacances de février

2. Le point d'équilibre d'Edward Bond

10 jours de travail au Palace de la compagnie pour la re-création du spectacle satellite avec deux jeunes de Montataire
interventions dans les lycées alentours
travail avec un groupe de jeunes de l'association JADE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

La Faïencerie fait le relais entre la compagnie de Jérôme Hankins, la comédie de Picardie, le Palace et le lycée Marie Curie. Le service culturel de Montataire gère le travail préalable entre la compagnie, le groupe de jeunes et les deux jeunes comédiens. La Faïencerie prend en charge le financement de l'action.

Le spectacle sera annoncé dans les deux programmes.

3. Spectacles de rue

Sur 2 week-ends la Faïencerie accueille des spectacles de rue, une deuxième séance d'un spectacle pourra être programmée dans les rues de Montataire.

4. Ecole et collège au cinéma

Le Palace sera mis à disposition de la Faïencerie, avec un technicien de la salle, pour un cycle par trimestre.

5. Tremplin jeunes théâtre

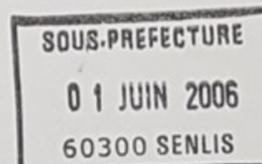
En fonction des besoins de la Faïencerie pour cette action et du planning d'utilisation de la salle, le Palace sera mis à disposition de la Faïencerie, avec un technicien

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

VALIDE le contenu de l'avenant pour la saison 2006/2007

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférant.



ut Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 11.06.06
Publié ou notifié le :
..... 01.06.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 01.06.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE
29 MAI 2006
60300 SENLIS

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

--*

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

29) ADHESION AU RESEAU PATCH - CONNEXIONS AMPLIFIEES EN PICARDIE

Sur le rapport de Monsieur Louis Tanis RAYMOND, Adjoint au Maire, exposant :

Le Réseau PATCH créé récemment a pour objectif de faire évoluer la politique de soutien aux musiques actuelles en Picardie.

Il se veut un moyen d'intégration scolaire, sociale, professionnelle et culturelle pour les jeunes avec des propositions diverses :

- information de prévention sur les risques auditifs
- concert de petite forme
- information sur les métiers de la musique
- rencontres avec des artistes
- diffusion d'outils pédagogiques (mallette, annuaire et site Internet)
- aide aux tournées des groupes
- organisation d'un festival du réseau PATCH

L'adhésion au Réseau PATCH est gratuit et permet de rejoindre les 6 structures régionales déjà adhérentes :

- Divine Mélodie de Creil
- L'espace culturel Saint André d'Abbeville
- La lune des pirates d'Amiens
- L'ouvre-boîte de Beauvais
- Les caves à musique de Tergnier
- La grange à musique de Creil

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE A L'UNANIMITE le principe de l'adhésion au Réseau PATCH.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 29/05/2006
 Publié ou notifié le :
 30/05/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 30/05/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY

(Signature of Yann Aubry)

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE
29 MAI 2006
60300 SENLIS

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006



L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ – M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET – M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M.FORTUNATO – M. TUIL - Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



30) CONTRAT EDUCATIF LOCAL – ANNEE 2006

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, exposant :

Considérant l'appel à projet pour la période 2003-2006 qui reste valable dans ses grandes orientations : qualité et développement des activités, cohérence avec les projets des établissements, mobilisation de tous les intervenants, participation des parents, et priorité aux actions en direction des 11/16 ans.

L'accent est donc porté sur les initiatives en direction des adolescents et des jeunes.

Toutefois le travail de prévention réalisé au travers des actions pour les enfants scolarisés en élémentaire reste primordial et le choix est fait de maintenir les actions performantes en direction de ces enfants.

Des axes complémentaires sont développés comme

- la remise en place de passerelles avec les clubs sportifs
- l'augmentation des ateliers sportifs dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement scolaire
- la mise en place d'une action au collège sur la base de la pratique des percussions
- la motivation des adolescents à travers des classes ciblées du collège

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu du Contrat Educatif Local 2006 et le tableau financier

AUTORISE le Maire à encaisser les subventions qui seront confirmées par les financeurs et à les reverser aux porteurs de projet.

Pour extrait certifié conforme,

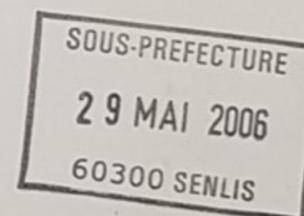


Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 29/05/2006
 Publié ou notifié le :
 30/05/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 30/05/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

--*

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGO - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOAMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

31) ATTRIBUTION DE LOGEMENTS DE FONCTION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi du 28 novembre 1990 modifiant le dispositif juridique relatif aux logements de fonction des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n° 7 du 3 octobre 1996 fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est concédé par nécessité absolue de service ou pour simple utilité de service, complétée par la délibération n° 5 du 22 octobre 1998 et la délibération n° 16 du 21 septembre 2000,

Considérant que l'emploi de Directeur des Services Techniques nécessite une présence continue sur le territoire communal facilitant ainsi toute intervention et tout règlement éventuel de litiges relatifs au secteur technique et développement urbain,

Considérant que l'emploi de Responsable du Service Lecture Publique nécessite une disponibilité certaine et dont la présence permanente garantit la sécurité des locaux de la bibliothèque Paul Eluard,

Considérant que l'emploi de Deuxième Gardien des Services Techniques optimise l'organisation des astreintes et des interventions techniques,

Liste des Emplois pour lesquels un logement est concédé gratuitement par nécessité absolue de service, avec gratuité des fluides

Fonctions	Type de logement	Adresse	Délibération
Gardien de la salle des sports BOUCHOUX	Maison F5	32, rue Louis Blanc	« Délibération n° 7 du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux, délibération modifiée par une délibération n° 5 du 22 octobre 1998. »
Gardien de l'école Jean Jaurès	Maison F4	67, rue Jean Jaurès	« Délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2000, complétant la délibération du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien de l'école Paul Langevin	F4	19, rue du 8 mai 1945	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien des équipements Jacques Decour et Elsa Triolet	F4	4, rue Paul Vaillant Couturier	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien de l'école Maurice et Lucie Bambier	F4	1, rue Maurice Thorez	« Délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 1998, en complément à la délibération du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Directrice de Crèche	F4	Rue Paul Vaillant Couturier	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien de l'équipement Armand Bellard	F4	1, rue de la Croix Détruite	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien du Cimetière	F4	33, rue de l'église	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien des Services Techniques	F5	20, rue André Ginisti	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien de l'Hôtel de Ville et du Centre Culturel Fernand Léger	F3	3, rue de Condé	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien du Centre de Loisirs	F4	Avenue Anatole France	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien de la Résidence pour Personnes Agées	F3	118, rue Jean Jaurès	« Délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 1998, en complément à la délibération du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er} : A la liste des emplois ou fonctions pour lesquels un logement de fonction est concédé gratuitement par nécessité absolue de service avec gratuité des fluides, sont ajoutées :

- La fonction de Directeur des Services Techniques : logement de type F5, situé au 127, rue Jacques Duclos
- La fonction de Responsable du Service Lecture Publique : logement de type F4, situé au 4, rue des Déportés
- La fonction de Deuxième Gardien des Services Techniques : logement de type F5, situé rue André Ginisti

Article 2 : Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1^{er} Juin 2006.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 29.05.2006
Publié ou notifié le :
..... 29.05.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 29.05.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006



L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ – M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par Mme BENOAMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET – M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL - Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

32) ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION POUR SIMPLE NECESSITE DE SERVICE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 et notamment son article 21,

Vu les articles R.92 à R.104 et A.91 à A.93-8 du Code du Domaine de l'Etat,

Vu la délibération du 3 octobre 1996 relative à la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est concédé pour simple nécessité de service,

Considérant qu'il y a utilité de service lorsque, sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, le logement présente un intérêt certain pour la bonne marche du service,

Considérant que les contraintes liées aux fonctions du directeur général des services impliquent l'attribution d'un logement de fonction pour utilité de service,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer les conditions générales de la concession de logement attribuée au directeur général des services,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que le montant de la redevance qui sera versée en contrepartie de cette concession doit être déterminé conformément à la législation relative aux loyers des locaux à usage d'habitation,

Considérant qu'il convient compte tenu que l'état du logement, par l'ancienneté de son bâti, est générateur de dépenses de fluide hors de proportion avec le volume à chauffer et que la ville ne dispose pas d'un autre logement de fonction disponible, de diminuer à proportion le montant de la redevance,

Considérant qu'il convient d'appliquer les abattements prévus au Code du Domaine de l'Etat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Que le directeur général des services bénéficiera d'une concession de logement pour utilité de service à savoir une maison d'habitation sise au 5, rue de Condé à Montataire,

Que cette concession est consentie moyennant une redevance mensuelle d'un montant de 488 euros fixée par référence à une habitation de catégorie voisine de celle concédée et tenant compte de la charge excédentaire de chauffage liée à la vétusté du bâti,

Qu'en application des dispositions du Code du Domaine de l'Etat susvisées, le directeur général des services bénéficiera des abattements suivants :

- un abattement de 5 % compte tenu de l'obligation de loger dans des locaux concédés,
- un abattement de 15 % pour précarité,
- un abattement de 10 % pour charges anormales.

Que dans la mesure où le logement est concédé pour utilité de service, la fourniture en eau, gaz, électricité, chauffage sera à la charge du bénéficiaire qui devra souscrire une assurance personnelle contre l'incendie des locaux qu'il occupe.

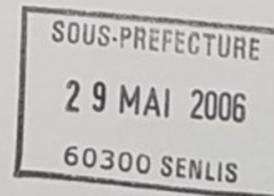


Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29.05.2006
Publié ou notifié le : 30.05.2006
Le Maire certifié que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30.05.2006.
(Loi du 22 Juillet 1982).



Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

•••

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOAMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

33) ACTUALISATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS HORAIRES VACATAIRES

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 22 du Jeudi 5 Mars 1998 fixant la rémunération des agents horaires vacataires,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la rémunération en tenant compte notamment dans le mode de calcul, de la durée mensuelle réglementaire du travail,

Considérant par ailleurs, qu'il y a lieu d'étendre les vacations à d'autres fonctions liées à des besoins ponctuels que celles de la surveillance de restauration scolaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : Les agents non titulaires vacataires sont rémunérés par référence à un indice variable en fonction des missions exercées, comme précisés ci-après :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

Page 1 sur 2
http://www.mairie-montataire.fr



Nature des fonctions	Niveau de rémunération	Nombre d'heures
Surveillance de la restauration scolaire	Grade : Agent Administratif Qualifié Echelon : 1 ^{er} IM : 276	2 heures à 3 heures par jour hors périodes de vacances scolaires
Animation d'ateliers pédagogiques et éducatifs ne demandant pas de qualification particulière	Grade : Agent Administratif Qualifié Echelon : 1 ^{er} IM : 276	2 heures à 4 heures hebdomadaires en fonction de l'atelier
Surveillance d'expositions, distribution de tracts et collages d'affiches	Grade : Agent Administratif Qualifié Echelon : 1 ^{er} IM : 276	En fonction des manifestations culturelles
Accompagnement de séjours scolaires organisés par la ville	Grade : Agent Administratif Qualifié Echelon : 1 ^{er} IM : 276	En fonction des séjours
Enseignement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Informatique</u> : animation des ateliers bureautiques et nouvelles technologies, pour le personnel communal et pour les Montatairiens ▪ <u>Autres thèmes</u> : préparation aux concours, formation continue... 	Grade : Attaché Territorial Echelon : 12 ^{ème} IM : 641	En fonction des besoins de formation

Article 2 : La rémunération est établie en divisant le traitement mensuel correspondant à l'indice de référence par 151,66 heures.

Article 3 : Cette rémunération est fixée par référence à un indice et un échelon. Par conséquent, elle évolue en cas de revalorisation du traitement de la Fonction Publique et / ou de la grille indiciaire.

Article 4 : Outre la rémunération, une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % des vacances brutes payées est versée mensuellement ou à la fin du contrat.

Article 5 : Les dispositions sont applicables à compter du 1^{er} Juin 2006.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

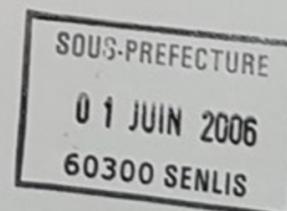
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 1^{er} Juin 2006
Publié ou notifié le : 1^{er} Juin 2006
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 1^{er} Juin 2006
(Loi du 22 Juillet 1982)

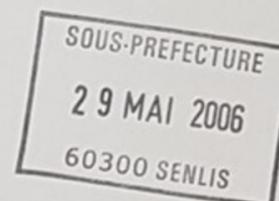
Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général
Yann AUBRY





SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006



--*

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ – M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET – M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M.FORTUNATO – M. TUIL - Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

34) REMISE GRACIEUSE DE DETTE CONCERNANT DES TROP PERÇUS DE SALAIRE POUR 3 AGENTS HORAIRES VACATAIRES

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Qu'un ensemble de trente deux agents vacataires a bénéficié d'un trop perçu de salaire lors du passage à l'€uro en 2002, suite à une erreur matérielle commise sur le cumul de francs et d'€uros dans une base de calculs,

Que la délibération n° 43 du conseil municipal du 12 décembre 2005 a accédé aux 28 demandes de remises gracieuses faites par les intéressés,

Vu les demandes de remise gracieuse complémentaires de 3 des agents concernés et référencés dans un tableau annexé,

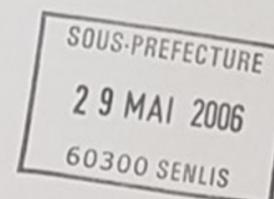
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide **avec 22 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** de donner suite aux demandes des intéressées, et d'annuler les titres de recettes afférents pour un montant total de : 845,90 €uros

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006



L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOJAMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

34) REMISE GRACIEUSE DE DETTE CONCERNANT DES TROP PERÇUS DE SALAIRE POUR 3 AGENTS HORAIRES VACATAIRES

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Qu'un ensemble de trente deux agents vacataires a bénéficié d'un trop perçu de salaire lors du passage à l'euro en 2002, suite à une erreur matérielle commise sur le cumul de francs et d'euros dans une base de calculs,

Que la délibération n° 43 du conseil municipal du 12 décembre 2005 a accédé aux 28 demandes de remises gracieuses faites par les intéressés,

Vu les demandes de remise gracieuse complémentaires de 3 des agents concernés et référencés dans un tableau annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide avec **22 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** de donner suite aux demandes des intéressées, et d'annuler les titres de recettes afférents pour un montant total de : 845,90 Euros

NOM-PRENOM	ADRESSE	A PERCU	AURAIT DU PERCEVOIR	TROP PERCUS	DATE DEMANDE REMISE GRACIEUSE	TITRES EMIS
HABIERA Jocelyne	26 rue Henri Barbusse 60160 Montataire	542,98 €	201,18 €	341,80 €	10/04/06	1940
GOUGE Céline	2, rue Edouard Herriot 60160 Montataire	634,71 €	193,29 €	441,42 €	02/05/06	1939
LABET Hayet	3 rue Jacques Decour 60160 Montataire	73,94 €	11,26 €	62,68 €	23/01/06	1941
	TOTAL	1251,63 €	405,73 €	845,90 €		



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Rièrre-BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

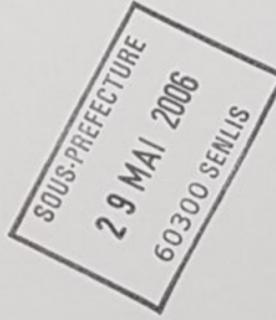
Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ – M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET – M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M.FORTUNATO – M. TUIL - Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

35) MODIFICATION INTERMEDIAIRE DU TABLEAU DES EFFECTIFS N°13

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

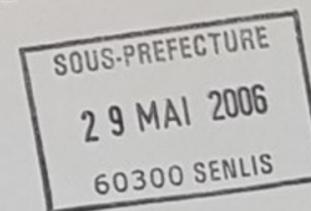
Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n°42 du 12 décembre 2005 relative au tableau des effectifs n° 13,

Vu la délibération n°3 du 6 février 2006 portant modification intermédiaire au tableau des effectifs n° 13



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs n° 13 de la manière suivante,

ARTICLE 1 – Ajustements nécessaires suite aux réussites de concours de 2006 :

- Est créé un poste de contrôleur de travaux à temps complet.



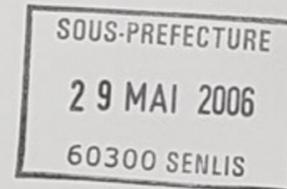
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29.05.2006
Publié ou notifié le :
30.05.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30.05.2006
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



SOUS-PREFECTURE
 29 MAI 2006
 60300 SENLIS

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

--*

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUAMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

36) CREATION D'EMPLOI DE CHARGE DE MISSION CITOYENNETE, PREVENTION, MEDIATION

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, troisième alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 Janvier 1984,

Vu le Tableau des Effectifs n° 13,

Considérant que les actions de prévention, de médiation et toutes celles qui visent à favoriser la citoyenneté représentent un enjeu majeur pour la ville de Montataire,

Considérant la nécessité de recruter un Chargé de Mission pour ancrer le pilotage du service ainsi que celui des dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance,

Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires orientés vers la spécificité de la médiation et susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

Considérant qu'il est possible de créer un emploi de niveau de la Catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que cet emploi doit être pourvu à temps plein,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : De créer un emploi de Chargé de Mission à temps complet. Son rôle sera de :

- Animer, mettre en œuvre et suivre le *Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance* pour la commune en lien avec les différents partenaires locaux,
- Développer les moyens d'écoute *et de communication* auprès des habitants, *d'accès au droit*, d'assistance et de médiation,
- Organiser les outils de suivi et d'évaluation des politiques locales *menées par la Municipalité et les institutions partenaires en matière de prévention de la délinquance et de sécurité.*

Article 2 : Cet emploi sera rémunéré sur la base du grade d'Attaché Territorial, 6^{ème} échelon.

Article 3 : La rémunération de cet emploi sera composée de :

- Un Traitement brut indiciaire en référence à l'indice précité,
- Une indemnité de résidence
- Eventuellement, un supplément familial
- Une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) correspondant à 23 % du Traitement de base ; régime indemnitaire attribué aux agents ayant des responsabilités de service.

Article 4 : Cet emploi est créé à compter du 1^{er} Juin 2006.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29.05.2006
Publié ou notifié le :
30.05.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30.05.2006.
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS



SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SEMLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

•••

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUIAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUIAMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

37) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Approvisionnement de plantes et de fournitures techniques destinés au service des espaces verts	Les contrats à bons de commande destinés à l'approvisionnement et livraison de plantes et de fournitures techniques destinés au service espaces verts sont attribués pour le lot 2 - engrais à SOCODIP (entre 3.000 et 12.000 €), pour le lot 3 - mulch et paillage à SCODIP (entre 2.000 et 8.000 €), pour le lot 4 - produits agrochimiques à ECHO VERT (entre 5.000 et 15.000 €), pour le lot 5 - plantes à massifs annuelles à EARL VERVOORT (entre 3.000 et 10.000 €) et pour le lot 6 - tubes à VERVER EXPORT (entre 2.000 et 8.000 €)	02/02/2006	07/02/2006
2	Concert ANAIS	Présentation d'un concert proposé par la ville de Gauchy/Réso picardie le 28 février au Palace en 1 ^{ère} partie des Blérots de Ravel pour un montant de 1.100 €	06/02/2006	09/02/2006

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

3	Exposition "les puits du désir"	Exposition de Mohamed Rachdi "les Puits du désir" à l'église Notre Dame du 25 avril au 30 juin. Le montant de cette exposition s'élève à 5.000 €	06/02/2006	09/02/2006
4	Spectacle "Ailleurs, Ailleurs"	Présentation d'un spectacle par l'association Car à Pattes, le 22 février au Palace pour un montant de 1.400 €	06/02/2006	09/02/2006
5	Avenant au bail du 31/12/1985 – Oise Habitat	Révision amiable du loyer annuel concernant la location du local situé 80/82, rue A. France à Oise Habitat. Le montant du loyer au 1 ^{er} janvier 2006 est porté à la somme de 11.574, 15 €	07/02/2006	10/02/2006
6	Prestations de blanchisserie	Signature d'un contrat annuel de prestations de blanchisserie avec les Ateliers du Clos du Nid de l'Oise. Le montant annuel des prestations est estimé à 9.921, 95 € HT	08/02/2006	10/02/2006
7	Approvisionnement de carburants destinés aux véhicules municipaux	Un contrat destiné à l'approvisionnement et à la fourniture de carburants destinés aux véhicules municipaux est confié à SDRC LECLERC. Le montant des prestations est pour le lot 1 gazole compris entre 50.000 et 85.000 € TTC et pour le lot 2, supers carburants, compris entre 15.000 et 20.000 € TTC	08/02/2006	21/02/2006
8	Consommables d'impression	Signature d'un marché à bons de commande pour la fourniture de consommables d'impression avec la société E.S.I. pour un montant compris entre 27.508 et 35.880 €	13/02/2006	21/02/2006
9	Convention avec Burotec	Signature d'une convention avec Burotec pour une formation ACCESS concernant M.Froehlich pour un montant de 1.339,52 €	13/02/2006	21/02/2006
10	Convention avec Comundi	Signature d'une convention avec Comundi pour une formation concernant les mécanismes fiscaux et financiers de l'intercommunalité pour M. Aubry pour un montant de 1.927, 42 € TTC	13/02/2006	21/02/2006
11	Contrat de location garage	Location du garage n° 26 sis 109, rue J.Duclos à monsieur PRIEZ pour un loyer mensuel de 43 euros	13/02/2006	21/02/2006
12	Concession de terrain	Accord donné à Monsieur Mohamed REDJEB de fonder une concession temporaire à titre d'achat à compter du 12 janvier 2006	15/02/2006	21/02/2006
13	Régie de recettes et d'avances – service des sports	Pour les vacances de février, le service des Sports a acheté 25 places pour assister gratuitement au match entre Le PSG et Le Mans pour les jeunes. Cette dépense s'élève à 405,50 €	15/02/2006	21/02/2006
14	Mise en conformité des feux tricolores	Le contrat de mise en conformité des feux tricolores RD123/Avenue A.Croizat/place de la mairie a été confié au prestataire FORCLUM pour un montant de 34.505,64 € TTC	16/02/2006	21/02/2006
15	Transports en commun occasionnels lot 1 divers	Le contrat de transports en commun occasionnels routiers de personnes et d'enfants (lot 1 divers) a été confié au prestataire CAB ARO pour un montant compris entre 15.000 et 45.000 €	16/02/2006	21/02/2006
16	Transports en commun occasionnels lot 2 transports retraités	Le contrat de transports en commun occasionnels routiers de personnes et d'enfants (lot 2 transport des retraités) a été confié au prestataire CARIANE pour un montant compris entre 20.000 et 40.000 €	16/02/2006	21/02/2006
17	Association Bec à foin	présentation d'un spectacle jeune public "Bac à sable" le 14 mars au Palace pour un montant de 1.000 €	20/02/2006	22/02/2006
18	Spectacles réseau Chainon	Prise en charge des frais de tournée de divers spectacles du Réseau CHAINON pour la saison 2005-2006 qui s'élève à 270,97 € TTC	20/02/2006	22/02/2006
19	Trois Quatre – "Haïdouti Orkestar"	Présentation d'un spectacle "Haïdouti Orkestar" par la Compagnie Trois Quatre lors du festival pour un montant de 2.911, 80 € TTC	20/02/2006	22/02/2006
20	Trois Quatre – "Acousteel Gang"	Présentation d'un spectacle "Acousteel Gang" par la Compagnie Trois Quatre lors du festival pour un montant de 2.637,50 € TTC	20/02/2006	22/02/2006

21	Séjours de vacances pour les retraités – lot 1	Le contrat concernant le séjour de vacances en France (lot 1) est confié à VVF France pour un montant compris entre 10.500 et 15.000 € TTC	20/02/2006	22/02/2006
22	Séjours de vacances pour les retraités – lot 2	Le contrat concernant le séjour de vacances à l'étranger (lot 2) est confié à TOURISTRA pour un montant compris entre 45.000 et 60.000 € TTC	20/02/2006	22/02/2006
23	Séjours de vacances pour les retraités – lot 3	Le contrat concernant le circuit au Canada (lot 3) est confié à TOURISTRA pour un montant compris entre 22.000 et 26.000 € TTC	20/02/2006	22/06/2006
24	Convention formation	Convention passée avec MB Formation concernant la préparation à l'examen professionnel d'attaché principal pour Mme Hoogewys pour un montant de 230 €	21/02/2006	24/02/2006
25	Fourniture de viandes fraîches (lot 1)	Le marché pour la fourniture de boeuf, veau, agneau est confié aux prestataires Ets Lucien et SOCOPA CHERRE pour un montant compris entre 12.500 et 50.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
26	Fourniture de viandes fraîches (lot 2)	Le marché pour la fourniture de viande de porc et charcuterie est confié aux prestataires BERNARD et Ets LUCIEN pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
27	Fourniture de produits surgelés	Le marché de fourniture de produits surgelés est confié à 3 prestataires, Relais D'Or Miko, Davigel et Pomona pour un montant compris entre 15.000 et 60.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
28	Fourniture de produits laitiers – lot 1	Le marché de fourniture de lait, beurre, crème est confié au prestataire Distrilait pour un montant compris entre 10.000 et 40.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
29	Fourniture de produits laitiers – lot 2	Le marché de fourniture d'œufs, fromage, ultra frais est confié aux prestataires DISTRILAIT et CODIFRAIS pour un montant compris entre 10.000 et 40.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
30	Fourniture d'articles de cuisine – lot 1	Le marché de fourniture d'articles d'hygiène et papier est confié aux sociétés Rexodif et Picardie Hygiène pour un montant compris entre 3.750 et 15.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
31	Fourniture d'articles de cuisine – lot 2	Le marché de fourniture d'articles en matière plastique est confié à la société MR NET pour un montant compris entre 1.250 et 5.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
32	Fourniture d'articles de cuisine – lot 3	Le marché de fourniture de barquettes GN et film barquettes est confié à la société NUTRIPARCK pour un montant compris entre 3.750 et 15.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
33	Fourniture d'articles de cuisine – lot 4	Le marché de fourniture de vaisselle et petits matériels est confié à la société Comptoir de Bretagne pour un montant compris entre 3.000 et 12.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
34	Fourniture de conserves et épicerie – lot 1	Le marché de fourniture de conserves et produits divers est confié aux sociétés NEGRIER CAPAL et CERCLE VERT pour un montant compris entre 15.000 et 60.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
35	Fourniture de conserves et épicerie – lot 2	Le marché de fourniture de purée complète de pommes de terre est confié à la société Kerry produits Jaeger – Corol pour un montant compris entre 1.000 et 4.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
36	Fourniture de conserves et épicerie – lot 3	Le marché de fourniture de biscuiterie est confié à la société Leclerc et Cercle Vert pour un montant compris entre 2.000 et 8.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
37	Fourniture de conserves et épicerie – lot 4	Le marché de fourniture de cafés et infusions est confié à la société Leclerc pour un montant compris entre 1.000 et 4.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
38	Fourniture de boissons lot 1	Le marché de fourniture de jus de fruits, sirops, sodas est confié aux prestataires Négrier Capal et Leclerc pour un montant compris entre 1.500 et 6.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
39	Fourniture de boissons lot 2	Le marché de fourniture d'eaux est confié aux sociétés Cercle Vert et Leclerc pour un montant compris entre 1.000 et 4.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006

40	Fourniture de boissons lot 3	Le marché de fourniture de boissons alcoolisées est confié aux sociétés Négrier Capal et Leclerc pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
41	Fourniture de boissons lot 4	Le marché de fourniture de champagne est confié aux sociétés Champagne Bauser et Champagne Giraud pour un montant compris entre 2.500 et 10.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
42	Fourniture de fruits et légumes frais	Le marché de fourniture de fruits et légumes frais, 4 ^{ème} et 5 ^{ème} gamme est confié aux sociétés Les Halles de St Jean et Ronald & fils pour un montant compris entre 12.500 et 50.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
43	Fourniture de pains et pâtisseries	Le marché de fourniture de pains et pâtisseries (autres que surgelés) est confié aux prestataires Boulangerie Poilly et Boulangerie FRIAA pour un montant compris entre 6.500 et 26.000 €	02/03/2006	07/03/2006
44	Fourniture de viandes fraîches - lot 3	Le marché de fourniture de volailles et charcuterie de volaille est confié aux sociétés Le Comptoir du Frais et la Normandie à Paris pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 € HT	02/03/2006	07/03/2006
45	Concession de terrain	Accord à madame OCHLUST née LEMAIRE de fonder une concession trentenaire à titre d'achat à compter du 16/02/06	02/03/2006	08/03/2006
46	Urne Cinéraire ancien cimetière	Accord à monsieur Christian GOUSSE de déposer une cavurne de trente ans à compter du 24 février 2006	02/03/2006	08/03/2006
47	Cie Art Tout Chaud	Présentation d'un spectacle "Les Zélopiés" le 25 mai 2006 par la Cie Art Tout Chaud pour un montant de 1.772,40 € TTC	06/03/2006	08/03/2006
48	Association Toujours les mêmes	Présentation d'un spectacle "Un peu de poésie dans un monde de brutes", le jeudi 25 mai, pour un montant de 1.700 € TTC	06/03/2006	08/03/2006
49	Mad Minute Music sarl	Présentation d'un concert "Maya Andrade" le 4 avril au Palace pour un montant de 3.165 € TTC	06/03/2006	08/03/2006
50	Convention de partenariat financier/SNCF	Convention de partenariat financier avec la SNCF qui prévoit la mise en œuvre d'un mécanisme de paiement différé des achats de titres de transport concernant le personnel communal pour se rendre sur les différents lieux de stages	07/03/2006	10/03/2006
51	Convention - formation	Signature d'une convention avec ELSEVIER concernant une action de formation "Bien traitance en structure petite enfance" pour un montant de 195 euros	07/03/2006	10/03/2006
52	Cie Eclats d'Eclats	Présentation d'un spectacle jeune public "Petits ronds sur le fleuve", le mardi 28 mars au Palace, pour un montant de 949,50 € TTC	09/03/2006	10/03/2006
53	Association Déviation	Présentation d'un spectacle "Murmurant", le jeudi 25 mai, par l'association Déviation pour un montant de 2.950 € TTC	09/03/2006	10/03/2006

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/05/2006

Publié ou notifié le :

30/05/2006

Le Maire certifie que le présent

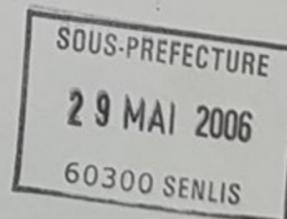
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/05/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

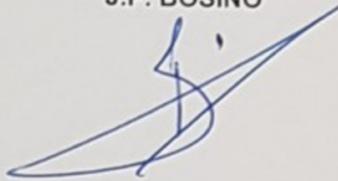
Yann AUERY



SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2006

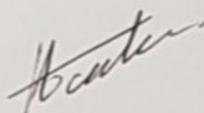
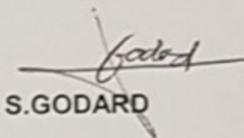
J.P. BOSINO



C. COUALLIER



J. DESCHAMPS

~~S. GODARD~~

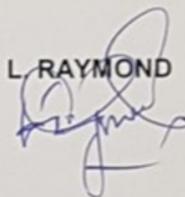
MP BUZIN



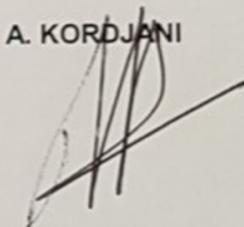
F. BORDAIS



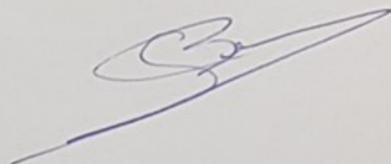
L. RAYMOND



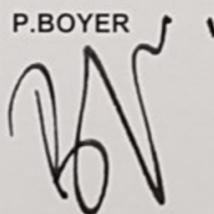
A. KORDJANI



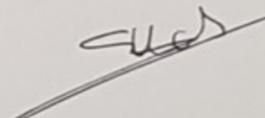
D. BENOUMER



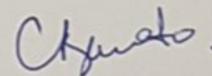
P. BOYER



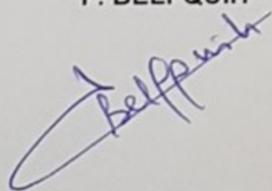
H. SALES



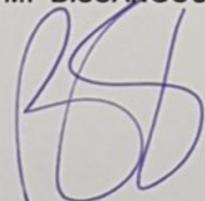
C. BURATO



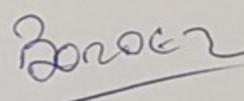
F. BELFQUIH



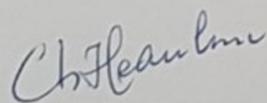
MF BISSANGOU



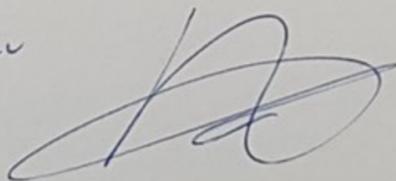
J. BORDEZ



C. HEAULME



JP MERCIER





DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2006

Montataire
VILLE DE L'OISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 19 mai 2006**, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : **du 1er juin au 1er septembre 2006**

DIRECTION GENERALE

- 01) Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2006
- 02) Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise : redéfinition des compétences actuelles afin de mieux définir l'intérêt communautaire.

POLITIQUE DE LA VILLE

- 03) Contrat de Ville de l'Agglomération Creilloise : proposition de programme d'actions 2006 – modification de plans de financement

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 04) Approbation du compte administratif 2005
- 05) Affectation du résultat – compte administratif 2005
- 06) Approbation du compte de gestion 2005 de Madame la Trésorière Principale Municipale
- 07) Décision financière modificative n° 01/2006
- 08) Admission en non valeur
- 09) Bilan concernant les actions de formation 2005 des élus locaux

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 10) Acquisition du sol d'alignement cadastré AT 285p appartenant aux consorts KOCPINAR
- 11) Motion concernant le retrait du financement de l'UESL dans les projets de construction concernés par la rénovation urbaine
- 12) Convention Oise Habitat/ville de Montataire - mise en lumière des entrées d'immeubles de l'avenue A.France.
- 13) Convention avec France Télécom - enfouissement des équipements de communications électroniques - Sente des Chères Vignes
- 14) Convention avec France Télécom - enfouissement des équipements de communications électroniques - rue Armand Desnosse.
- 15) Convention avec France Télécom - enfouissement des équipements de communications électroniques - Avenue Salvador Allende

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- 16) Avenant de changement de raison sociale de Appia Oise vers Appia Picardie au Marché n° 004/06 Travaux d'entretien et travaux neufs de la Voirie Communale
- 17) Consultation pour avis sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées - demande de subvention auprès du Conseil Général de l'oise.
- 18) Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de lancer un appel d'offres concernant le Programme de voirie complémentaire 2006.
- 19) Avenant pour travaux supplémentaires au marché n° 018/04 passé avec l'entreprise Loiseleur Paysage SA concernant l'entretien des espaces verts sur le territoire de la commune

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 20) Attribution de bourses aux étudiants – année 2006/2007
- 21) Frais de scolarité 2006/2007
- 22) Remboursement de la carte de transport du STAC aux lycéens et étudiants – année 2006/2007
- 23) Attribution d'un prêt de livres aux lycéens et étudiants – année scolaire 2006/2007
- 24) Attribution de subventions aux établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré
- 25) Demande d'aide à l'investissement auprès de la CAF de Creil concernant la crèche Louise Michel
- 26) Demande d'aide à l'investissement auprès de la CAF de Creil concernant la maison sociale Huberte d'Hocker
- 27) Implantation de la compagnie théâtrale Chenevoy à Montataire : convention d'objectifs triennale 2006-2008
- 28) Annexe à la convention avec la Faiencerie
- 29) Adhésion au réseau PATCH – connexions amplifiées en Picardie
- 30) Contrat Educatif Local 2006

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 31 Attribution de logements de fonction pour nécessité absolue de service
- 32) Attribution d'un logement de fonction pour simple utilité de service
- 33) Actualisation de la rémunération des agents horaires vacataires
- 34) Remise Gracieuse
- 35) Modification intermédiaire du tableau des effectifs n° 13
- 36) Création d'emploi de chargé de mission citoyenneté, prévention, médiation

DIRECTION GENERALE

- 37) Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 38) Questions orales

Montataire, le 4 septembre 2006


 Le Maire,
 J.P. BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

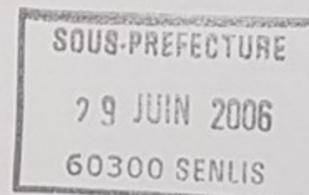
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*



01) CONSEIL MUNICIPAL – approbation du procès verbal de la séance du 19 mai 2006

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 19 mai 2006 est approuvé à l'unanimité.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.06.2006

Publié ou notifié le :

30.06.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.06.2006

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

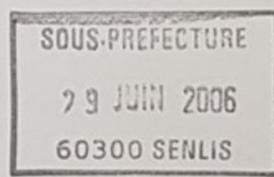
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M.BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOJAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



02) CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION 2006 - actualisation du plan de financement des projets - Conseil Régional de Picardie

Sur le rapport de Monsieur Le Maire rappelant et exposant :

Le Conseil Municipal du 06 février 2006 a déjà adopté l'ensemble des projets et leur plan de financement sollicitant le Conseil Régional de Picardie au titre du Conseil Régional d'Agglomération.

Les projets proposés à ce titre, sous maîtrise d'ouvrage communale, peuvent être abondés à hauteur maximale de 70 % du HT.

Or, il s'avère que la Ville participait au financement de projets d'investissement adoptés à moins de 30 % de l'assiette subventionnable.

De plus, compte-tenu des délais de dépôt des dossiers de demande de subvention avant le 1^{er} septembre 2006, seules les études préalables aux divers projets d'investissement relevant du Projet de Renovation Urbaine et Sociale (PRUS) peuvent être proposées au financement.

Le coût des études retenu correspond uniquement à la « phase projet » des études.

Il y a, donc, nécessité d'actualiser le plan de financement de l'ensemble des études, sous maîtrise d'ouvrage Ville, comme suit :

Action 3 :	ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DE LA FUTURE CITE JULES UHRY		
	Maître d'Ouvrage : VILLE DE MONTATAIRE		
	Coût en investissement en € HT :	14 750,00 €	100%
	Ville de Montataire	4 425,00 €	30%
	ANRU	5 162,50 €	35%
	Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	5 162,50 €	35%
	TOTAL	14 750,00 €	100%

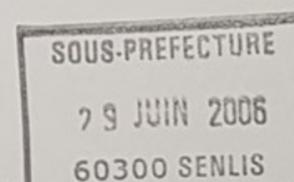
Action 4 :	ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE PREALABLE A LA RESIDENTIALISATION DES ABORDS DES BATIMENTS 5, 7, 9 et des TOURS 11 & 13 AVENUE DU 19 MARS 1962		
	Maître d'Ouvrage : VILLE DE MONTATAIRE		
	Coût en investissement en € HT :	45 761,00 €	100%
	Ville de Montataire	13 728,30 €	30%
	ANRU	16 016,35 €	35%
	Conseil Régional de Picardie Au titre du CRA	2 288,05 €	5%
	Conseil Général de l'Oise	13 728,30 €	30%
	TOTAL	45 761,00 €	100%

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2006
60300 SENLIS

Action 6 :	ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE PREALABLE A L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE LA CAVÉE DE GRELE		
	Maître d'Ouvrage : VILLE DE MONTATAIRE		
	Coût en investissement en € HT :	15 041,60 €	100%
	Ville de Montataire	4 512,48 €	30%
	ANRU	5 264,56 €	35%
	Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	5 264,56 €	35%
	TOTAL	15 041,60 €	100%

Action 8 :	ETUDE PREALABLE A LA REALISATION DE LA VOIRIE D'ACCES A LA ZONE NA AU-DESSUS DE LA RUE DE LA JACQUERIE	
	Maître d'Ouvrage : VILLE DE MONTATAIRE	
	Coût en investissement en € HT :	106 342,88 € 100%
	Ville de Montataire	31 902,87 € 30%
	ANRU	37 220,00 € 35%
	Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	9 570,86 € 9%
	Conseil Général de l'Oise	27 649,15 € 26%
	TOTAL	106 342,88 € 100%

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE



APPROUVE le coût et l'actualisation du plan de financement des études préalables aux projets d'investissement ci-dessus de la Proposition de Programme d'Actions 2006 du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise et du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS) proposées par la Ville de Montataire.

AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter ces projets 2006 modifiés et à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional de Picardie au titre de la dernière année du Contrat Régional d'Agglomération (CRA).



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29.06.2006
Publié ou notifié le :
30.06.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30.06.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

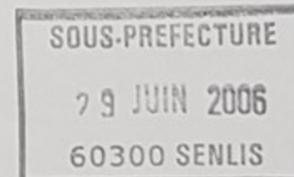
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



--*

03) CONSTRUCTION DE LOGEMENTS AU 178 RUE JEAN JAURES - SA HLM SAPI HABITAT – garantie d'emprunt pour le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) sollicité auprès de la caisse des dépôts et consignations

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

Que la Société d'HLM « SAPI HABITAT » a sollicité la Ville de MONTATAIRE quant à une garantie d'emprunt pour la construction de 12 logements au 178, rue Jean Jaurès,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2004 accordant sa garantie pour le remboursement d'un emprunt de 640.582 € à la SAPI,

Considérant que la durée ainsi que le taux d'intérêt ont été renégociés depuis,

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

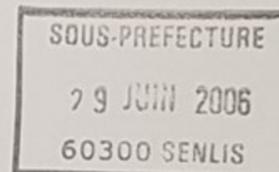
DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : La Commune de MONTATAIRE, accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 640.582 € que SAPI HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de MONTATAIRE – rue Jean Jaurès – construction de 12 logements.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt 40 ans
- Echéances annuelles
- Différé d'amortissement 2 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel 3,25 %
- Taux annuel de progressivité 0,50 %
- Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %



Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat du prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil, Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.06.2006.....

Publié ou notifié le :

30.06.2006.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

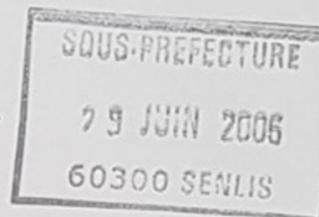
Date du 30.06.2006.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

04) CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT AU 178 RUE JEAN JAURES – SA HLM SAPI Habitat – garantie communale pour le Prêt Locatif d'Aide à l'Insertion (PLAI) sollicité auprès de la caisse des dépôts et consignations

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

Que la Société d'HLM « SAPI HABITAT » a sollicité la Ville de MONTATAIRE quant à une garantie d'emprunt pour la construction d'un logement au 178, rue Jean Jaurès,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2004 accordant sa garantie pour le remboursement d'un emprunt de 120 854 € à la SAPI,

Considérant que la durée ainsi que le taux d'intérêt ont été renégociés depuis,

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : La Commune de MONTATAIRE, accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 120 854 € que SAPI HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de MONTATAIRE – rue Jean Jaurès – construction d'un logement.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLAI consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

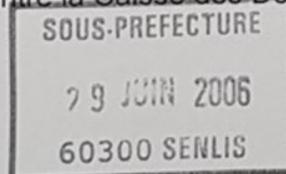
- Durée totale du prêt 40 ans
- Echéances annuelles
- Différé d'amortissement 2 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel 2,75 %
- Taux annuel de progressivité 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat du prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil, Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29/06/2006
Publié ou notifié le :
30/06/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30/06/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUN 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M.BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

05) ASSURANCES - acceptation d'indemnités diverses

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

Que la Ville, suite à divers sinistres, a perçu les indemnités suivantes :

- 1) remboursement de 2.088 € par la MAAF Assurances suite à un jugement du 03.06.2005 pour des dégradations commises dans l'enceinte de l'école J.Decour à Montataire
- 2) remboursement de 7.748 € par les Assurances DELRUE suite au vol de matériel informatique aux services techniques

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'accepter ces indemnités pour un montant total de **9.836,00 €** (neuf mille huit cent trente six euros)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29/06/2006
Publié ou notifié le : 30/06/2006
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 30/06/2006
(Loi du 22 Juillet 1982.)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

06) SALLES MUNICIPALES – location – modification des tarifs 2005

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

QUE chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

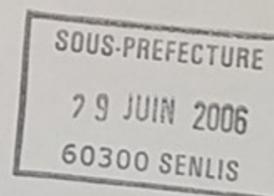
QUE les tarifs concernant la « LOCATION de SALLES MUNICIPALES » ont été fixés par délibération en date du 27 juin 2005,

QUE par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics locaux pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

CONSIDERANT que le taux d'inflation, pour 2005, s'est établi à 1,8 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter de 1,8 % les tarifs de location de salles municipales, comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2006 :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LIEUX	Pour Mémoire Année 2005	Tarifs au 01/09/2006
<i>Salle de la Libération</i> Association & Montatairiens Extérieurs	184,62 € 369,59 €	187,94 € 376,24 €
Salle sous l'Eglise	74,98 €	76,33 €
Salle sous la Mairie	74,98 €	76,33 €
Salle sous-sol du Centre Culturel	74,98 €	76,33 €
Centre de loisirs Associations & Montatairiens Extérieurs	184,62 € 369,59 €	187,94 € 376,24 €



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 29/06/2006

Publié ou notifié le :

... 30/06/2006

Le Maire certifie que le présent

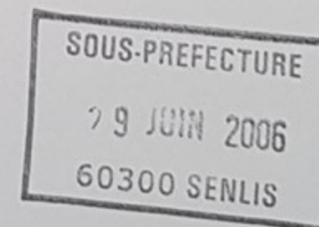
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ... 30/06/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

07) DROIT DE PLACE DES TAXIS - modification des tarifs 2005

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

QUE chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs communaux,

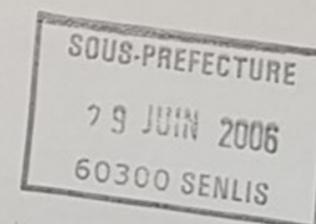
QUE les tarifs concernant les « DROITS DE PLACE DES TAXIS » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2005,

QUE par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

CONSIDERANT que le taux d'inflation pour 2005 s'est établi à 1,8 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L' UNANIMITE d'augmenter de 1,8 % le montant des droits de place des taxis comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2006 :



	Pour mémoire Année 2005	Tarif au 01/09/06
Droits de Place des Taxis	158,97 €	161,83 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

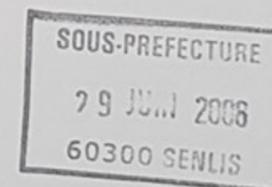
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 29/06/2006
 Publié ou notifié le :
 30/06/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 30/06/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

**08) DROIT DE PLACE DES MARCHES ORDINAIRES ET DU MARCHÉ DE L'ASCENSION –
modification des tarifs 2004**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs concernant « le Droit de Place des Marchés » ont été fixés par délibération du 5 janvier 2004,

Que par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi-totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Considérant que le taux de l'inflation, pour 2005, s'est établi à 1,8 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

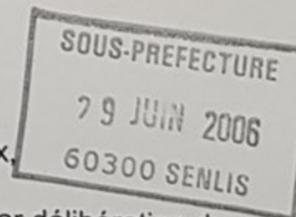
A L'UNANIMITE

DECIDE d'augmenter les tarifs des droits de place des marchés ordinaires comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2006 :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



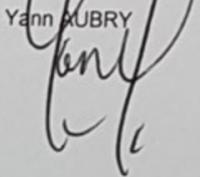
	Pour Mémoire Tarifs 2004			Tarifs Année 2006		
	Droit fixe	Taxe d'animation	TOTAL	Droit fixe	Taxe d'animation	TOTAL
Commerçants						
Abonné – le mètre linéaire	0,63 €	0,20 €	0,83 €	0,64 €	0,20 €	0,84 €
Non abonné – le mètre linéaire	1,33 €	0,20 €	1,53 €	1,35 €	0,20 €	1,55 €
Ambulant – le mètre linéaire	1,56 €	-	1,56 €	1,58 €	-	1,58 €

DECIDE d'augmenter le tarif du marché de l'Ascension comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2006,

	Pour Mémoire Tarif Année 2004	Tarif Année 2006
* le mètre linéaire	3,50 €	3,56 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 29.06.2006
 Publié ou notifié le :
 30.06.2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 30.06.2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

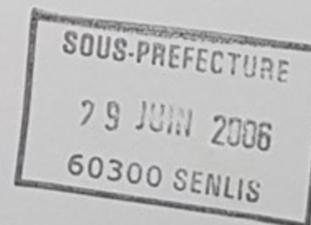
Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann KUBRY




Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

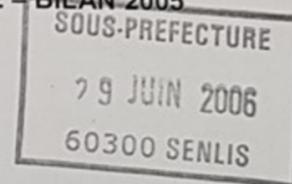
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

09) DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE - BILAN 2005



Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

La Ville de Montataire a été éligible, au titre de l'année 2005, à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, pour un montant de **515.650 €**.

Au terme de la loi n°91-429 du 13 mai 1991, le maire de la commune doit retracer les actions de développement social et urbain entrepris pour l'exercice considéré.

Pour l'année 2005, le **coût net** pour la ville de ces actions a été de **1.943.589 €**, réparti comme suit :

- Actions d'Equipement	:	1.179.802 €
- Actions d'accompagnement social	:	763.787 €

I - LES ACTIONS D'EQUIPEMENT

ACTIONS d'EQUIPEMENT Année 2005	COUT TTC EN €	COUT NET * POUR LA VILLE
A - Actions liées à l'Enseignement	41 829	35 353
. Construction d'un préau école E. Léveillé	20 272	17 133
. Acquisition de matériel pour les écoles et les restaurants scolaires	21 557	18 220
	6 548	5 534
B - Actions liées à l'Enfance		
. Acquisition de matériel : centre de loisirs	4 990	4 217
. Crèche et Halte Jeux :Mat et mob pour les enfants	1 558	1 317
	8 327	7 038
C - Actions liées au Sport		
. Acquisition de matériel	8 327	7 038
	109 760	31 611
D - Actions liées à la Culture		
. Espace Associatif Triolet	32 757	11 753
. Scène du Palace	75 363	18 472
. Acquisition de matériel	1 640	1 386
	60 657	51 266
E - Actions liées au 3ème âge		
. Travaux à la Résidence des Personnes Agées	45 404	38 375
. Acquisition de matériel	15 253	12 892
	1 678 324	1 049 000
F - Actions liées à l'Amélioration du Cadre de Vie		
. Aménagement de l'axe Lénine Jaurès République	517 400	266 751
. Espaces Extérieurs Cité Jean Biondi	140 630	35 658
. Travaux de Sécurité RD 123	428 873	298 731
. Travaux de Résidentialisation avenue A. France	87 888	22 284
. Aménagement Sente des Chères Vignes	97 788	82 648
. Réfection de la rue Armand Desnosse	137 245	115 997
. Plan lumière	22 813	19 281
. Travaux de rénovation de l'Eclairage public	129 494	109 446
. Parc Urbain "le Prieuré"	31 733	26 820
. Parcs et jardins -acquisition de matériel urbain-	51 692	43 689
. Espace de rencontres	32 768	27 695
Total actions d'équipement	1 905 445	1 179 802

* hors subventions et FCTVA

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2006
60300 SENLIS

II - LES ACTIONS d'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

A - PROGRAMME D' ACTIONS CONTRAT DE VILLE 2005	COUT TTC	PARTICIPATION
FONCTIONNEMENT	EN €	DE LA VILLE (nette)*
Thème : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle et sociale des publics en difficulté au plan éducatif et citoyen		
. Poursuivre le développement du Point-Ecoute, de l'animation et de la Boutique-Info de JADE	732 036	190 070
. Poursuivre l'animation sociale du quartier	5 100	2 476
. "Rencontres Sportives"	12 000	7 300
. Poursuivre les clubs péri-éducatifs	34 030	4 495
. Poursuivre l'accompagnement scolaire	19 759	5 870
. Mettre en valeur les projets du Réseau d'Education Prioritaire	5 200	1 000
. "Instruments pour Tous"	10 000	5 000
. Activités "Autour du Temps de Repas"	10 000	3 857
. Poursuivre l'atelier de soutien scolaire	6 098	2 262
. Poursuivre le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents	2 300	800
. Développer le Point Information Jeunesse (PIJ)	10 000	10 000
. Les "Vacances des Razmokets"	6 200	2 000
. Poursuivre le point d'accueil pour les collégiens	4 200	1 000
. Poursuivre l'atelier d'aide aux devoirs pour les collégiens	11 000	2 220
Thème : * Insertion éducative, citoyenne, culturelle et sociale des publics en difficulté au plan culturel		
. Développer les Musiques Actuelles	32 500	15 500
. 4ème Festival "Danses et Musiques du Monde"	58 000	40 000
. "La Mémoire de Jules" (1ère phase)	9 000	6 000
Thème : * Prévention, sécurité et accès aux droits		
. Professionnaliser les médiateurs sociaux	27 000	13 500
Thème : * Equipe opérationnelle		
. Actions relevant de la démarche participative des habitants	10 000	10 000
. Journées "Prévention et Sécurité Routière"	5 398	2 464
A - TOTAL ACTIONS Contrat de Ville	1 009 821	325 814
B - Autres Actions d'accompagnement social		
Versement de subventions :		
. Ecole de musique	258 970	258 970
. Associations à caractère culturel	59 271	59 271
. Associations à caractère sportif	112 872	112 872
. Associations à caractère éducatif	6 860	6 860
B -TOTAL AUTRES ACTIONS	437 973	437 973
TOTAL A + B	1 447 794	763 787

* hors subventions et FCTVA

Nous enregistrons une hausse importante de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale accordée à notre ville ces dernières années, notamment en 2005 : + 46 %.

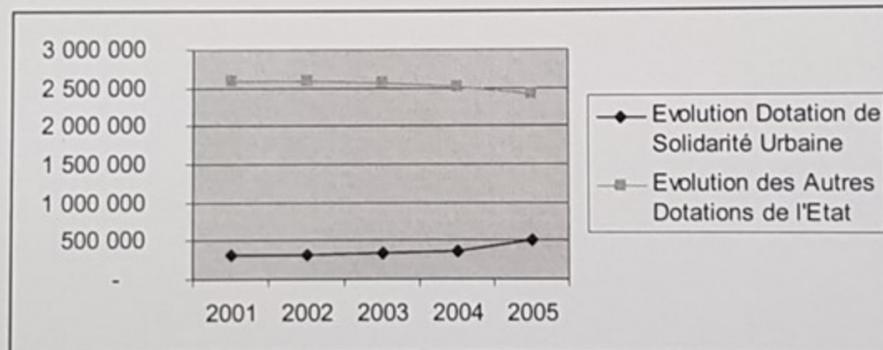
Toutefois, il est important de souligner que, dans le même temps, les autres dotations de l'Etat ont beaucoup diminué, ce qui atténue fortement la hausse de la D.S.U.C.S. Ainsi, globalement, l'augmentation de l'ensemble des dotations dépasse à peine le taux de l'inflation en 2005, soit 2,22 %.

Sur la période 2001-2005, la D.S.U.C.S. a augmenté de 206.089 €, alors que les autres dotations ont diminué de 173.605 €, soit une hausse des dotations sur cinq ans de 32.484 €.

LIBELLES	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005
Compensation DCTP* salaires	123 070	118 578	115 199	111 342	104 500
Compensation DCTP 16 %	998 734	995 435	939 827	899 691	792 855
FNPTP perte de DCTP	175 734	175 435	175 790	177 499	179 274
Dotation de Solidarité Urbaine	309 561	303 120	334 198	353 160	515 650
Dotation Globale de Fonctionnement	1 302 085	1 308 317	1 323 323	1 336 084	1 349 445
Totaux	2 909 240	2 901 240	2 888 337	2 877 776	2 941 724

* Dotation de compensation de taxe professionnelle

	2001	2002	2003	2004	2005	> en € 2005/01
Evolution Dotation de Solidarité Urbaine	309 561	303 120	334 198	353 160	515 650	206 089
		-2,08%	10,25%	5,67%	46,01%	
Evolution des Autres Dotations de l'Etat	2 599 679	2 598 120	2 554 139	2 524 616	2 426 074	- 173 605
		-0,06%	-1,69%	-1,16%	-3,90%	
Evolution de l'ensemble des compensations	2 909 240	2 901 240	2 888 337	2 877 776	2 941 724	32 484
		-0,27%	-0,44%	-0,37%	2,22%	



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE le présent rapport de présentation affectant la Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2005.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/06/2006

Publié ou notifié le :

30/06/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
79 JUIN 2006
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

10) EMBLEMES PUBLICITAIRES – modification des taxes

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

Que conformément aux articles L.2333-6 à L.2333-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ont la possibilité d'instituer, soit la taxe sur les emplacements publicitaires, soit la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et les enseignes lumineuses.

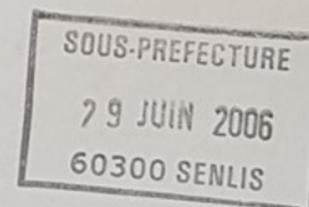
Considérant que la Commune a initialement opté pour la taxe sur les emplacements publicitaires.

Après étude, la taxe sur la publicité frappant les affiches devrait rapporter sensiblement plus à la commune,

Il est donc proposé de remplacer le principe de taxation actuel par l'application de la taxe sur la publicité frappant les affiches, à compter du 1^{er} janvier 2007, avec application d'un taux doublé (comme le permet l'article L.2333-10 du C.G.C.T.) et application d'un état trimestriel.

En conséquence, la taxe sur les emplacements publicitaires en vigueur sur le territoire communal cessera au 31 décembre 2006.

Cette modification doit être approuvée par délibération avant le 1^{er} juillet de l'année (article L 2333-25 du C.G.C.T.)



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Un arrêté viendra préciser les modalités de mise en application de cette nouvelle taxation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

A L'UNANIMITE

DECIDE de modifier le mode de taxation de la publicité sur le territoire de la Commune de MONTATAIRE.

DECIDE de remplacer l'actuelle taxation sur les emplacements publicitaires par une taxation sur la publicité frappant les affiches,

Les tarifs en vigueur dans ce nouveau cadre sont déterminés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2007 :

1. Affiches sur papier ordinaire, imprimées ou manuscrites :

- par m² ou par fraction de m² : **1,40 €**

- Droit double correspondant à la superficie, s'il y a plus de cinq annonces distinctes par affiche. Taxe perçue par affiche

2.- a - Affiches sur papier ordinaire, imprimées ou manuscrites, apposées dans un lieu couvert public ou une voiture servant de transport public

- par m² ou par fraction de m² : **2,80 €**

- Droit double correspondant à la superficie, s'il y a plus de cinq annonces distinctes par affiche. Taxe perçue par affiche

- b - Affiches ayant subi une préparation pour en assurer la durée : papier transformé ou préparé, protection par verre, vernis ou substance quelconque, affiches collées sur toile, plaque de métal, etc :

- par m² ou par fraction de m² : **4,20 €**

- Droit double correspondant à la superficie, s'il y a plus de cinq annonces distinctes par affiche. Taxe perçue par affiche.

3. Affiches peintes ou affiches autres que celles sur papier, inscrites dans un lieu public :

- par m² ou par fraction de m² : **5,60 €**

- par m² ou fraction de m² et pour la fraction de la superficie excédant 50 m² : **11,20 €** taxe perçue pour 5 ans. Droit double correspondant à la superficie, s'il y a plus de cinq annonces distinctes par affiche.

4. Affiches constituées par la réunion de lettres ou de signes installés sur une charpente ou un support pour rendre l'annonce visible jour et nuit, affiches éclairées apposées sur les éléments de mobilier urbain, affiches sur papier et affiches peintes éclairées par un dispositif spécial :

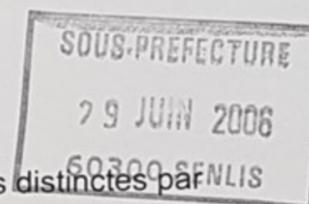
- par m² par fraction de m² : **5,60 €**

- par m² ou fraction de m² : **11,20 €** pour la fraction de superficie des affiches excédant 50 m², taxe perçue pour un an.

A la demande des intéressés, la taxe peut être perçue mensuellement aux tarifs suivants :

- par m² par fraction de m² : **1,40 €**

- pour la fraction de superficie des affiches réclames et publicité excédant 50 m² : **2,80 €**



Droit double correspondant à la superficie, s'il y a plus de cinq annonces distinctes par affiche.

5. Affiches lumineuses obtenues :

- a. soit par projections intermittentes ou successives sur un transparent ou un écran,
- b. soit par combinaison de points lumineux susceptibles de former successivement les différentes lettres de l'alphabet,
- c. soit pour tout autre procédé analogue :
 - par m² ou par fraction de m² : **5,60 €**
 - par m² ou par fraction de m² : **11,20 €** pour la fraction de superficie des affiches réclames et publicité excédant 50 m², taxe perçue pour un mois.

▲ de dire que la taxe sur la publicité sera recouvrée trimestriellement par la Ville, qu'elle sera applicable à toutes les catégories d'affiches et qu'elle sera payable dans tout les cas sur déclaration préalables des assujettis.

▲ de rappeler que toute affiche doit être déclarée préalablement à son apposition,

▲ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes,

▲ de dire que les recettes seront inscrites en crédit au budget communal

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

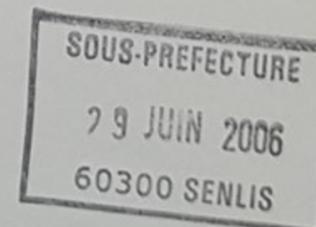
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 ... 29.06.2006
 Publié ou notifié le :
 ... 30.06.2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du ... 30.06.2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGO (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

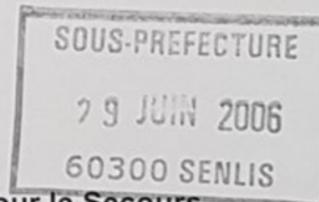
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGO, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*



11) DRAME HUMANITAIRE SUR L'ILE DE JAVA - subvention exceptionnelle pour le Secours Populaire français

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que nous sommes sollicités par le Secours Populaire Français - comité de Montataire - afin de participer à une aide humanitaire en faveur des sinistrés de l'île de JAVA,

Que la Ville, souhaite, comme à son habitude, soutenir les populations en difficulté, en solidarité avec d'autres villes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.500 € (mille cinq cents) qui sera versée au Comité Local du Secours Populaire français.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2006

Fonction 025 - Aide aux Associations / Chapitre 657 - Subventions / Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres Organismes de droit privé

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/06/2006

Publié ou notifié le :

30/06/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2006

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégué

Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

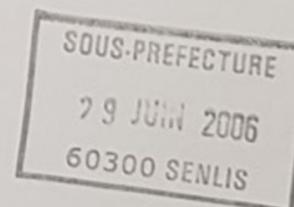
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



--*

12) CIMETIERES - COLUMBARIUM & JARDIN CINERAIRE - modification des tarifs

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs communaux,

Que les tarifs concernant les CONCESSIONS dans les CIMETIERES et COLUMBARIUM ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2005, et les JARDINS CINERAIRE par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2005,

Que par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics locaux pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi-totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Considérant que le taux d'inflation, pour 2005, s'est établi à 1,8 %,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter de 1,8 % le tarif des concessions, columbarium et jardin cinéraire, dans les cimetières comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2006 :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Concessions Cimetières	Pour mémoire Tarifs 2005	Tarifs au 01/09/2006
<u>Concessions vendues par 2 m²</u>		
• Cinquantenaire (le m ²)	128,13 €	130,44 €
• Trentenaire (le m ²)	48,38 €	49,25 €
• Temporaire (le m ²)	21,17 €	21,55 €
<u>Concessions du Columbarium</u>		
• 15 ans	103,64 €	105,51 €
• 30 ans	154,47 €	157,25 €
• Taxe d'ouverture ou de Fermeture de case	63,00 €	64,13 €
<u>Jardin Cinéraire</u>		
• Concession pour 15 ans (terrain nu)	13,28 €	13,52 €
• Concession pour 30 ans (terrain nu)	30,42 €	30,97 €

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

20.06.2006

Publié ou notifié le :

20.06.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

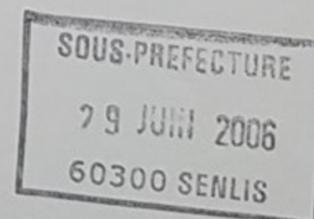
Date du 20.06.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

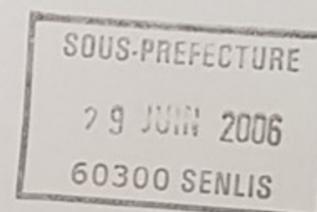
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*



13) **PARC URBAIN** - aménagement des allées et passerelles - demande de subvention auprès du conseil régional de Picardie au titre du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP) du Groupement d'Etudes et de Programmation (GEP) des vallées bréthoise.

Sur le rapport de monsieur Stéphane Godard, adjoint au maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant,

Dans le cadre du programme triennal 2006/2007/2008 du FRAPP du GEP des vallées Bréthoise, la ville de Montataire a pour cette année 2006 trois projets dont celui du parc urbain « le Prieuré ».

Ces travaux s'inscrivent dans l'objectif 4 « requalifier le territoire, restaurer la qualité des ressources naturelles » du projet de territoire puisque ce projet s'inscrit dans le programme d'action de « valorisation des espaces naturels liés à l'eau ».
Il s'agit de l'aménagement de passerelles et d'allées.

L'estimation de l'opération est arrêtée à 70 000 € TTC.

Le plan de financement prévu est le suivant (% du montant H.T. des travaux) :

* Conseil Régional de Picardie (au titre du FRAPP)	37 %
* Conseil Général de l'Oise	29 %
* Ville de Montataire	34 %

Nous demandons donc au Conseil Régional de Picardie, une aide arrêtée à 21.655 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Approuve le dossier

Sollicite le Conseil Régional pour la demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

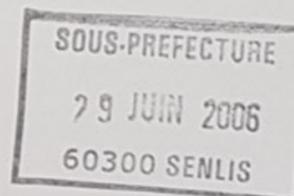
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 29/06/2006
Publié ou notifié le :
..... 30/06/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30/06/2006
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

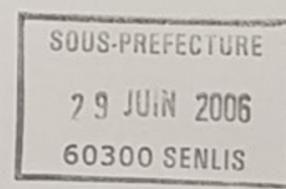
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



14) RUE DE CONDE - mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière – demande de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie au titre du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP) du Groupement d'Etudes et de Programmation (GEP) des Vallées bréthoise.

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant,

Dans le cadre du programme triennal 2006/2007/2008 du FRAPP du GEP des vallées Bréthoise, la ville de Montataire a pour cette année 2006 trois projets dont celui de la rue de Condé.

Ces travaux s'inscrivent dans l'objectif 3 « renforcer et valoriser les infrastructures de communication ». En effet, cette route est un chemin départemental dont les abords appartiennent à la ville. Cette action vise donc la valorisation des abords du RD123 dans la traversée de la ville.

L'estimation de l'opération est arrêtée à 200 000 € TTC.

Le plan de financement prévu est le suivant (% du montant H.T. des travaux) :

* Conseil Régional de Picardie (au titre du FRAPP)	30 %
* Conseil Général de l'Oise	29 %
* Ville de Montataire	41 %

Nous demandons donc au Conseil Régional de Picardie, une aide arrêtée à 50 167 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Approuve le dossier

Sollicite le Conseil Régional pour la demande de subvention.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 29.06.2006

Publié ou notifié le :

..... 30.06.2006

Le Maire certifié que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

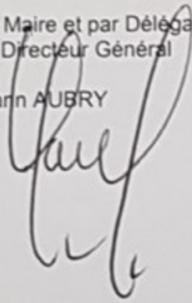
Date du ... 30.06.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

29 JUN 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

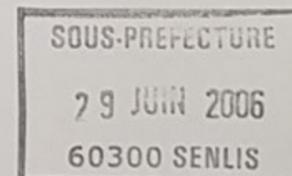
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*



15) RUE BESSEMER - mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et mise en place d'un éclairage d'un éclairage conforme au schéma lumière - demande de subvention auprès du conseil régional de Picardie au titre du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP) du GEP des vallées Bréthoise.

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant,

Dans le cadre du programme triennal 2006/2007/2008 du FRAPP du GEP des vallées Bréthoise, la ville de Montataire a pour cette année 2006 trois projets dont celui de la rue Bessemer.

Ces travaux s'inscrivent dans l'objectif 1 « assurer le développement du territoire pour un choix de croissance démographique équilibrée et tendre vers un meilleur équilibre emploi-habitat ». Ils ont pour but l'aménagement du cadre de vie. Il s'agit de la mise en souterrain de réseaux, reprise des trottoirs et de la chaussée et la mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière.

L'estimation de l'opération est arrêtée à 230 000 € TTC.

Le plan de financement prévu est le suivant (% du montant H.T. des travaux) :

* Conseil Régional de Picardie (au titre du frapp)	30 %
* Conseil Général de l'Oise	29 %
* Ville de Montataire	41 %

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

Nous demandons donc au Conseil Régional de Picardie, une aide arrêtée à 57 692 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Approuve le dossier

Sollicite le Conseil Régional pour la demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 29/06/06

Publié ou notifié le :

..... 30/06/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

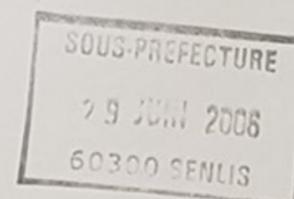
79 JUIN 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006



--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

16) SEMAINES REGIONALES DE L'ENVIRONNEMENT - programme 2006 - demande de subvention auprès du conseil régional

Sur le rapport de monsieur BOYER, conseiller municipal délégué à l'environnement, exposant :

Comme chaque année, nous souhaitons sensibiliser la population aux multiples thèmes de l'Environnement dans le cadre des Semaines Régionales de l'Environnement.

L'objectif principal est de sensibiliser le public le plus large (écoles élémentaires, collège, lycée, associations locales) aux enjeux de l'environnement.

Cette sensibilisation se fera au travers d'un travail pédagogique et ludique avec les écoles et la participation du grand public pour une prise de conscience du sujet. Le thème retenu par le Conseil Régional de Picardie est : « L'Eau dans tous ses états »

Pour 2006, un travail sur le cycle de l'eau et son utilisation seront présentés ainsi que des manifestations à titre indicatif et non exhaustif :

- Visite de la station d'épuration de Montataire,
 - Visite du Pavillon de Manse (anciennes installations hydrauliques du château de Chantilly),
 - Mise en place d'une maquette interactive sur le cycle de l'eau et sur le fonctionnement d'une station d'épuration en binôme avec une animation « bar à eau » et dégustation de cocktail à base d'eau par la Lyonnaise des Eaux.
- (exposition mobile : écoles, mairie, bibliothèque, collège, lycée...)

- Création d'un espace avec des plantes hélophytes (nénuphars...) au Parc Urbain le Prieuré.
- Visite au musée de St Félix : randonnée pédestre de 8km autour du thème « Le petit Thérain et son environnement » (source, lavoir ; moulin, chutes d'eau, activité économique....) avec les retraités de Montataire.
- Visite par un guide marinier de la Cité des Bateliers à Longueil Annel (musée, visite d'une péniche, de la timonerie, de l'écluse ...)
- Semaine de découverte des différents moyens de transport sur l'eau à la base nautique de St Leu d'Esserent (Kayak, voile, bateau pédalier, découverte du milieu aquatique et étude d'invertébrés) avec les écoles de Montataire,
- Initiation à la pêche à l'étang du marais Benne avec les Martins Pêcheurs,
- Une soirée débat autour du thème de l'eau et son utilisation sur notre planète :
 - marchandise ou bien public
 - diminution de la calotte glaciaire Pôle Nord...
 - relations Nord/Sud

Le projet dans son ensemble est estimé à 5 000 euros T.T.C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Approuve le dossier,

Sollicite le Conseil Régional pour obtenir une subvention au taux le plus élevé pour cette manifestation



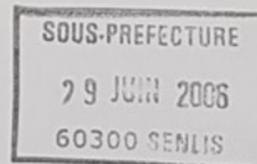
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 29/06/06
 Publié ou notifié le :
 30/06/06
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 30/06/06
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

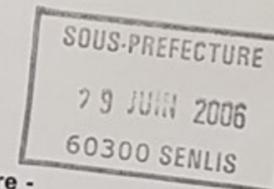
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



17) PARCELLE AI 258 - propriété des conjoints DHAL - acquisition foncière -

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que le conseil municipal a décidé dans une délibération du 27 mars 2006, l'acquisition de la parcelle AI 258 appartenant à M. et Mme KENOUEZ ;

Considérant que M. et Mme KENOUEZ ont renoncé à vendre ;

Considérant que les conjoints DHAL sont propriétaires de la parcelle cadastrée AI 258, sise lieudit « Dieu de Pitié » à Montataire, situées dans le secteur UC du POS, d'une superficie totale de 350 m² ;

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de cette parcelle de manière à poursuivre sa politique de réserve foncière dans le cadre du schéma d'aménagement du quartier Sellier ;

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,

A L'UNANIMITE

ANNULE la délibération en date du 27 mars 2006 concernant l'acquisition de la parcelle AI 258

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AI 258 sise lieudit « Dieu de Pitié » à Montataire d'une superficie totale de 350 m2, appartenant aux consorts DHAL au montant de 1155 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

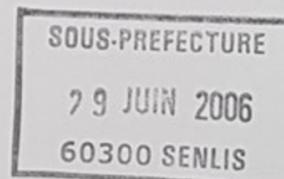
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
... 29/06/2006
Publié ou notifié le :
... 30/06/06
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ... 30/06/06
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

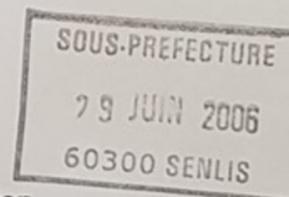
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*



18) **SENTE DES CHERES VIGNES** - recours à une procédure d'expropriation

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire a un schéma d'aménagement sur le secteur dénommé « Sente des Chères Vignes » ;

Considérant que ce schéma d'aménagement prévoit d'une part l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements sociaux, d'autre part l'aménagement (et notamment l'élargissement) de la sente des Chères Vignes et enfin la réalisation d'une voirie reliant la sente des Chères Vignes à la rue Jacques Duclos ;

Considérant que ce projet permet de répondre à la forte demande de logements sociaux sur la ville tout en désenclavant ce secteur et en ouvrant ainsi de nouveaux terrains à l'urbanisation,

Considérant que la Ville de Montataire est déjà propriétaire d'un ensemble de parcelles sur ce secteur,

Considérant les difficultés que rencontre la ville pour acquérir les parcelles manquantes à l'amiable,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu la Circulaire du 26 mars 1993 relative à la composition du dossier et à la procédure de déclaration d'utilité publique,

Vu la délibération du 17 janvier 2005 confiant à l'OPAC OISE HABITAT la réalisation de 10 logements sociaux,

Vu le schéma d'aménagement du secteur « Sente des Chères Vignes »,

Vu le plan cadastral,

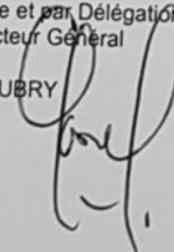
A L'UNANIMITE

SOLLICITE de Monsieur le Préfet le recours à la procédure d'expropriation et le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte et pièce à intervenir concernant cette affaire.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
... 29.06.2006
Publié ou notifié le :
... 30.06.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ... 30.06.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

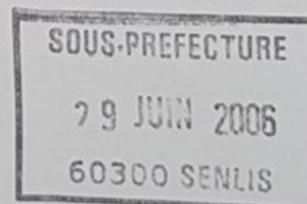
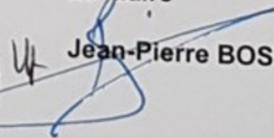
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

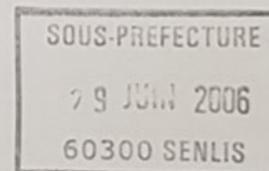
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*



19) QUOTIENT FAMILIAL ET NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE – nouveau mode de calcul

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire, exposant :

La nécessité de revoir le mode de calcul des quotients familiaux en prenant en compte les charges des familles afin de s'approcher au plus près de leur réalité sociale, économique et budgétaire,

Une étude a été confiée à un cabinet spécialisé qui préconise un nouveau mode de calcul dans cet objectif.

Pour compléter cette évolution, il est apparu logique de revoir dans le même temps la grille de quotient utilisée depuis plusieurs années.

Le choix a été fait d'augmenter le nombre de tranches (de 10 à 19 tranches) afin de garantir un écart constant entre les tranches en restant dans le même niveau de quotient minimum et maximum.

Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Vu l'estimation budgétaire réalisée par les services,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE la mise en place du mode de calcul du quotient ainsi que de la grille tarifaire suivants :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

1. MODE DE CALCUL

- revenus imposables annuels pris en compte après les abattements de 10 % et 20 %
- déduction des charges

- impôt sur le revenu annuel
- taxe d'habitation annuelle
- taxe foncière annuelle

le montant obtenu est ramené au mois (divisé par 12)

- loyer résiduel mensuel (déduction faite de l'aide au logement)
- remboursement d'emprunt mensuel pour les accédants à la propriété

Le montant obtenu correspond au revenu mensuel de la famille.

Chaque personne à charge compte pour 1 part – pour les foyers mono-parentaux, on compte 2 parts d'office pour le parent.

Le revenu mensuel divisé par le nombre de parts donne le quotient utilisé pour l'application de la participation.

2. GRILLE TARIFAIRE

La grille comporte 19 tranches :

	QUOTIENT
1	0 à 220
2	220,01 à 267
3	267,01 à 314
4	314,01 à 362
5	362,01 à 409
6	409,01 à 456
7	456,01 à 503
8	503,01 à 550
9	550,01 à 597
10	597,01 à 645
11	645,01 à 692
12	692,01 à 739
13	739,01 à 786
14	786,01 à 833
15	833,01 à 881
16	881,01 à 928
17	928,01 à 975
18	975,01 à 1022
19	1022,01 et plus

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2006

60300 SENLIS

Les personnes extérieures à la commune se voient appliquer le tarif de la tranche 19 sans calcul de quotient.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous-Prefecture le : 29/06/2006

Publié ou notifié le : 30/06/2006

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 30/06/2006 (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

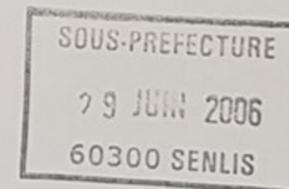
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

20) HALTE-GARDERIES PERI-SCOLAIRES – tarifs 2006



Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

La nécessité de prendre en compte la nouvelle grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 26 juin 2006,

Vu les tarifs actuels fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 Juin 2005,

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1986, qui permet de fixer librement les tarifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

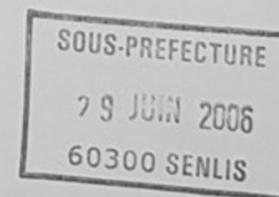
DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs de la « Halte-Garderie Péri-Scolaire » comme suit à compter du 1er septembre 2006 :

	QUOTIENT	TARIFS A COMPTER DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2006 / JOURNEE
1	0 à 220	1,51
2	220,01 à 267	1,63
3	267,01 à 314	1,75
4	314,01 à 362	1,87
5	362,01 à 409	1,99
6	409,01 à 456	2,11
7	456,01 à 503	2,23
8	503,01 à 550	2,34
9	550,01 à 597	2,46
10	597,01 à 645	2,59
11	645,01 à 692	2,70
12	692,01 à 739	2,82
13	739,01 à 786	2,94
14	786,01 à 833	3,06
15	833,01 à 881	3,18
16	881,01 à 928	3,30
17	928,01 à 975	3,42
18	975,01 à 1022	3,53
19	1022,01 et plus	3,65

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/06/2006

Publié ou notifié le :

30/06/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

21) ATELIERS CULTURELS – tarifs 2006

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2006
60300 SENLIS

SUR le rapport de M. Louis RAYMOND, Adjoint au Maire, exposant :

La nécessité de prendre en compte la nouvelle grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 26 juin 2006,

Vu les tarifs actuels fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2005,

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1986, qui permet de fixer librement les tarifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs trimestriels des ateliers culturels comme suit à compter du 1er septembre 2006 :

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2006
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

	QUOTIENT	DANSE THEATRE ARTS PLASTIQUES INFORMATIQUE
1	0 à 220	5,81
2	220,01 à 267	9,97
3	267,01 à 314	14,13
4	314,01 à 362	18,29
5	362,01 à 409	22,45
6	409,01 à 456	26,61
7	456,01 à 503	30,77
8	503,01 à 550	34,93
9	550,01 à 597	39,09
10	597,01 à 645	43,25
11	645,01 à 692	47,42
12	692,01 à 739	51,57
13	739,01 à 786	55,74
14	786,01 à 833	59,90
15	833,01 à 881	64,05
16	881,01 à 928	68,22
17	928,01 à 975	72,38
18	975,01 à 1022	76,53
19	1022,01 et plus	80,70

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire .

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 ... 29/06/2006
 Publié ou notifié le :
 ... 30/06/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du ... 30/06/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

22) ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET ATELIERS SPORTIFS – tarifs 2006

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :

La nécessité de prendre en compte la nouvelle grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 26 juin 2006,

Vu les tarifs actuels fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2005,

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1986, qui permet de fixer librement les tarifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs de l'école municipale des sports et ateliers sportifs comme suit à compter du 1er septembre 2006 :

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2006

60300 SENLIS

1.

	QUOTIENT	ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS
1	0 à 220	4,48
2	220,01 à 267	5,06
3	267,01 à 314	5,64
4	314,01 à 362	6,22
5	362,01 à 409	6,80
6	409,01 à 456	7,39
7	456,01 à 503	7,97
8	503,01 à 550	8,55
9	550,01 à 597	9,13
10	597,01 à 645	9,71
11	645,01 à 692	10,30
12	692,01 à 739	10,88
13	739,01 à 786	11,46
14	786,01 à 833	12,04
15	833,01 à 881	12,62
16	881,01 à 928	13,21
17	928,01 à 975	13,79
18	975,01 à 1022	14,37
19	1022,01 et plus	14,95

2. STAGES MULTI-SPORTS

15 € la semaine

3. GYMNASTIQUE DOUCE RETRAITES

QUOTIENT	TARIF ANNUEL (pour les 2 séances)
Moins de 600 €	15,00 €
De 601 € à 750 €	30,00 €
De 751 € à 900 €	45,00 €
Plus de 901 €	60,00 €

4. PERSONNEL MUNICIPAL

20 €/an pour une séance hebdomadaire

Pour extrait certifié conforme,

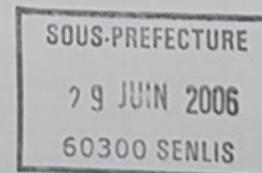
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 ...29/06/2006.....
 Publié ou notifié le :
 ...30/06/2006.....
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du ...30/06/2006.....
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann ALBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

23) RESTAURATION SCOLAIRE - tarifs 2006

Sur le rapport de Mme DESCHAMPS, Adjointe au Maire, exposant :

La nécessité de prendre en compte la nouvelle grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 26 juin 2006,

Vu les tarifs actuels fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2005,

Vu le décret du 19/7/2000 qui limite l'évolution annuelle des tarifs de restauration scolaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs de la Restauration scolaire comme suit à compter du 1er septembre 2006 :

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2006
60300 SENLIS

	QUOTIENT	RESTAURATION
1	0 à 220	0,91
2	220,01 à 267	1,02
3	267,01 à 314	1,14
4	314,01 à 362	1,25
5	362,01 à 409	1,36
6	409,01 à 456	1,49
7	456,01 à 503	1,60
8	503,01 à 550	1,72
9	550,01 à 597	1,83
10	597,01 à 645	1,94
11	645,01 à 692	2,07
12	692,01 à 739	2,18
13	739,01 à 786	2,30
14	786,01 à 833	2,41
15	833,01 à 881	2,52
16	881,01 à 928	2,65
17	928,01 à 975	2,76
18	975,01 à 1022	2,88
19	1022,01 et plus	2,99

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

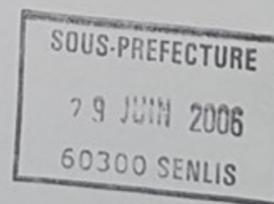
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 29.06.2006
 Publié ou notifié le :
 30.06.2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 30.06.2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

24) RESTAURANT ADMINISTRATIF – tarifs 2006

Sur le rapport de Mme DESCHAMPS, Adjointe au Maire, exposant :

Que chaque année, la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que ceux du restaurant administratif RPA ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2005,

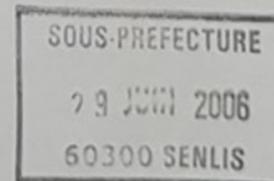
Que par arrêté du 1er décembre 1986, Monsieur le Préfet nous a informé que les tarifs des établissements publics pourront à partir du 1er janvier 1987 être, dans leur quasi- totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Vu les tarifs appliqués en 2005,

Vu le rapport de la commission scolaire et de la commission retraités,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs du Restaurant administratif RPA comme suit à compter du 1er septembre 2006 :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DESIGNATION	PERSONNEL COMMUNAL		EXTERIEUR	
	2005 Euros	2006 Euros	2005 Euros	2006 Euros
ENTREE	0,56	0,57	1,03	1,05
PLAT PRINCIPAL (ou 5 assiettes sans viande)	2,40	2,44	4,83	4,92
FROMAGE	0,54	0,55	1,02	1,04
DESSERT	0,54	0,55	1,02	1,04
PAIN	0,20	0,21	0,37	0,38
CAFE	0,33	0,34	0,62	0,63
DOUBLE CAFE/ THE	0,60	0,61	1,18	1,20
1/4 rouge	0,70	0,71	1,41	1,44
1/4 rosé	0,70	0,71	1,41	1,44
BIERE	0,70	0,71	1,41	1,44
CIDRE	0,53	0,54	0,97	0,99
COCA	0,53	0,54	0,97	0,99
EAU PETILLANTE	0,53	0,54	0,97	0,99
1/2 EAU	0,43	0,44	0,81	0,82
VIN ROUGE			6,79	6,91
RETRAITES (Repas complet - tarif unique)	6,00	6,00	10,10	10,10

Pour extrait certifié conforme,

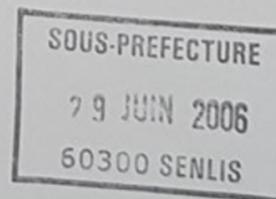


Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29/06/2006
Publié ou notifié le :
30/06/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30/06/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

25) CENTRES DE LOISIRS – tarifs 2006

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2006

60300 SENLIS

Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

La nécessité de prendre en compte la nouvelle grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 26 juin 2006,

Vu les tarifs actuels fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2005,

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1986, qui permet de fixer librement les tarifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs du « Centre de Loisirs Pierre Legrand » comme suit à compter du 1er septembre 2006 :

	QUOTIENT	CLSH Journée	CLSH ½ Journée
1	0 à 220	0,96	0,47
2	220,01 à 267	1,08	0,52
3	267,01 à 314	1,19	0,58
4	314,01 à 362	1,31	0,63
5	362,01 à 409	1,43	0,69
6	409,01 à 456	1,55	0,74
7	456,01 à 503	1,66	0,80
8	503,01 à 550	1,78	0,86
9	550,01 à 597	1,89	0,92
10	597,01 à 645	2,02	0,97
11	645,01 à 692	2,14	1,03
12	692,01 à 739	2,25	1,08
13	739,01 à 786	2,37	1,14
14	786,01 à 833	2,48	1,19
15	833,01 à 881	2,61	1,25
16	881,01 à 928	2,72	1,30
17	928,01 à 975	2,84	1,36
18	975,01 à 1022	2,95	1,42
19	1022,01 et plus	3,07	1,48

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

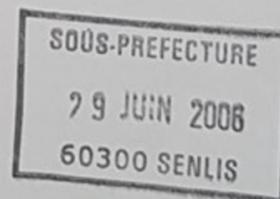
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous-Préfecture le :
 29/06/2006
 Publié ou notifié le :
 30/06/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 30/06/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

26) CLASSES DE DECOUVERTE - Tarifs année scolaire 2006/2007

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Adjointe au Maire, Exposant :

Que chaque année, la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Qu'il y a lieu de procéder à leur révision pour les participations des familles aux classes de neige de l'année scolaire 2006/2007.

Qu'il y a lieu de rappeler les tarifs 2005/2006 pour les classes de neige fixés par Délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2005 visé par la Sous-Préfecture en date du 26 mai 2005.

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte une dégressivité pour les familles ayant 2 enfants et plus partant en classes de neige comme cela a été appliqué en 2005/2006 sur la base suivante :

- 1^{er} enfant : Tarif normal calculé en fonction du Quotient Familial,
- 2^{ème} enfant : Tarif réduit 50 % du tarif normal.

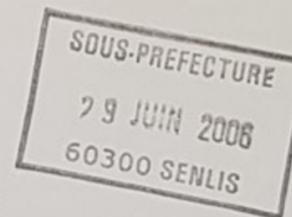
Ce principe s'appliquera également aux familles extérieures,

Vu les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2005/2006,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



QUOTIENT	10 JOURS TARIF NORMAL	TARIF REDUIT 2 ^{ème} ENFANT
Moins de 183	103,50 €	51,75 €
De 183,01 à 282	138,00 €	69,00 €
De 282,01 à 353	172,50 €	86,25 €
De 353,01 à 423	207,00 €	103,50 €
De 423,01 à 494	241,50 €	120,75 €
De 494,01 à 565	276,00 €	138,00 €
De 565,01 à 636	310,50 €	155,25 €
De 636,01 et plus	345,00 €	172,50 €
Extérieur	483,00 €	241,50 €

Vu la nécessité de prendre en compte la nouvelle grille tarifaire adoptée par le conseil municipal du 26 juin 2006,

Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'instaurer les tarifs suivants, pour les classes de neige de l'année 2006/2007 : en référence au coût moyen d'un séjour de 680 € (transport compris).

QUOTIENT	10 JOURS TARIF NORMAL	TARIF REDUIT 2 ^{ème} ENFANT
0 à 220	102,00 €	51,00 €
220,01 à 267	115,30 €	57,65 €
267,01 à 314	128,50 €	64,25 €
314,01 à 362	141,70 €	70,85 €
362,01 à 409	154,90 €	77,45 €
409,01 à 456	168,10 €	84,05 €
456,01 à 503	181,40 €	90,70 €
503,01 à 550	194,60 €	97,30 €
550,01 à 597	207,80 €	103,90 €
597,01 à 645	221,00 €	110,50 €
645,01 à 692	234,20 €	117,10 €
692,01 à 739	247,50 €	123,75 €
739,01 à 786	260,70 €	130,35 €
786,01 à 833	273,90 €	136,95 €
833,01 à 881	287,10 €	143,55 €
881,01 à 928	300,30 €	150,15 €
928,01 à 975	313,60 €	156,80 €
975,01 à 1022	326,80 €	163,40 €
1022,01 et plus	340,00 €	170,00 €
Extérieur	476,00 €	238,00 €

Pour extrait certifié conforme,

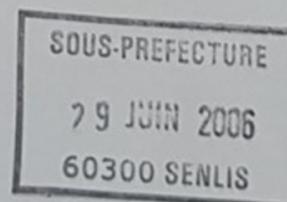
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29.06.2006
Publié ou notifié le :
30.06.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 29.06.2006
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

27) TRANSPORTS SCOLAIRES - autorisation de signature du marché

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, exposant :

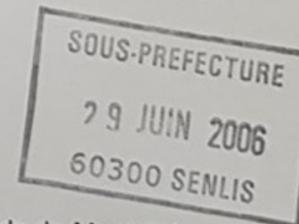
Que la ville de MONTATAIRE a décidé de confier à des transporteurs l'exécution d'un service de transports réguliers et routiers à l'intention des élèves fréquentant les établissements scolaires publics de Montataire,

Que la procédure d'appel d'offres précédente vient à terme avec l'année scolaire en cours - 2005/2006

Qu'il est nécessaire de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour les 3 années scolaires à venir : 2006 à 2009,

Les besoins sont répartis comme suit :

LOT N° 1	circuit n° 1	Collège Anatole France
Coût estimé (HT) entre 18.000 et 25.000 €/an		
LOT N° 2	circuit n° 2	Ecole élémentaire Joliot Curie/Fonds de Montataire
Coût estimé (HT) entre 10.000 et 18.000 €/an		
LOT N° 3	circuit n° 3	Ecole Casanova/Quartier Résidence Hélène
Coût estimé (HT) entre 8.000 et 15.000 €/an		
LOT N° 4	circuit n° 4	Ecole Jean Jaurès/Quartier des Martinets
Coût estimé (HT) entre 2.200 et 5.000 €/an		



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LOT N° 5 circuit n° 5 Piscine/Ecoles Joliot Curie et Casanova
Coût estimé (HT) entre 1.000 et 3.000 €/an

Le présent marché prend en charge le transport des élèves et du personnel d'encadrement au départ des quartiers ou de l'établissement désigné ci-dessus, ainsi que la dépose dans les quartiers ou dans les établissements scolaires, le matin avant la classe et le soir après la classe.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions, et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005 après choix des membres de la commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Décide de lancer un appel d'offres ouvert pour 3 années scolaires

Autorise le Maire ou son représentant à signer les pièces des marchés à intervenir avec les sociétés les mieux-disantes.

Les crédits sont inscrits au BP 2006 – enseignement 1^{er} degré et enseignement 2nd degré

Pour extrait certifié conforme,

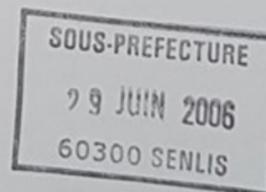


Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29.06.2006
Publié ou notifié le : 30.06.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30.06.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

28) FOYER-LOGEMENT MAURICE MIGNON - REGULARISATION DES CHARGES - ANNEE 2005

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Compte tenu du transfert en régie municipale du fonctionnement de la Résidence Maurice Mignon, il est nécessaire de valider le dispositif de récupération des charges locatives en direction des locataires du foyer-logement.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12/12/2005,

Les principes retenus pour le paiement des charges fluides récupérables sont les suivants :

- **électricité des communs**
(couloirs et hall d'entrée)

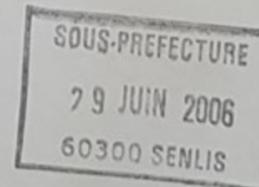
mode de calcul :

montant des factures payées
----- = prix par logement / 12 mois
nombre total de logements (38)

- **gaz – chauffage des logements**

mode de calcul :

montant des factures payées
----- = prix au m² X surface du logement
surface totale des logements
(2916,49 m²)



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- **entretien, maintenance, petit matériel de la chaudière (P2)**

mode de calcul

$$\frac{\text{montant des factures payées}}{\text{surface totale des logements (2916,49 m}^2\text{)}} = \text{prix au m}^2 \text{ X surface du logement}$$

- **eau froide**

mode de calcul :

$$\frac{\text{montant des factures payées}}{\text{nombre de m}^3 \text{ consommés}} = \text{prix du m}^3$$

- adoption de ratios
2m³/mois/1 personne
3m³/mois/1 couple

- **eau chaude**

mode de calcul :

prix du m³ d'eau froide + prix de mise en température d'1 m³ d'eau froide

- adoption d'un ratio
1m³/mois/ personne

Pour chaque énergie utilisée, il est pris en compte le nombre de mois d'occupation d'un logement pour chaque résident.

Afin de répartir le paiement de ces charges sur toute l'année, les résidents paient chaque mois une avance dont le montant est fixé par délibération.

En début d'année civile, il est pris en compte la totalité des factures payées par le gestionnaire et réparties comme expliqué ci-dessus.

La régularisation des charges s'effectue en plus ou en moins avec le paiement régulier mensuel de chaque résident.

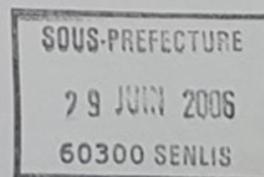
Le montant des charges récupérables a augmenté considérablement en 2005 en lien avec l'augmentation importante des fluides (le gaz en particulier)

L'avis de la commission retraités est de limiter à 150 € maximum la régularisation par logement, en raison du niveau de revenus très moyens de la plupart des locataires – le foyer-logement étant d'abord une structure d'hébergement social.

Vu la validation par l'assemblée générale annuelle et le comité des résidents des modes de calcul

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE



VALIDE le système de régularisation des charges locatives de la Résidence Maurice Mignon pour l'année 2005.

VALIDE le montant plafond à récupérer à 150 € par logement. Le calcul des charges se faisant au prorata pour chaque logement.

AUTORISE le Maire à encaisser les montants correspondants ou à rembourser les trop perçus.

Pour extrait certifié conforme,

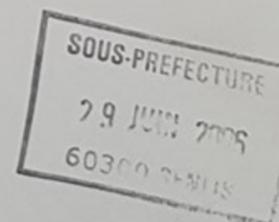
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..29.06.2006.....
Publié ou notifié le :
...30.06.2006.....
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ..30.06.2006.....
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann ALBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

29) FOYER-LOGEMENT MAURICE MIGNON - augmentation des avances sur charges 2006/2007

Compte tenu des augmentations importantes du prix des fluides en 2005/2006, il est nécessaire de répercuter en amont cette prévision de dépenses supplémentaires afin d'éviter des montants de régularisation trop lourds.

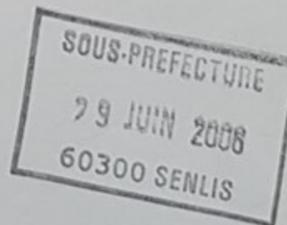
Vu la délibération du Conseil Municipal concernant la régularisation des charges de l'année 2005,

Vu l'avis de la commission "retraités",

Il est proposé d'augmenter l'avance sur charges de façon significative,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Valide à l'unanimité les avances sur charges mensuelles locatives du foyer-logement comme suit à compter du 01/08/2006 :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

	AVANCE MENSUELLE 2005/2006	AVANCE MENSUELLE 2006/2007
T1	33 €	45 €
T2/1 personne	40 €	64 €
T2/2 personnes	52 €	67 €
T2+/2 personnes	66 €	89 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.06.2006

Publié ou notifié le :

30.06.2006

Le Maire certifie que le présent

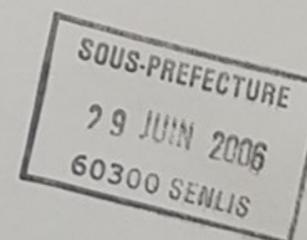
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 29.06.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGO (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGO, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

30) POLITIQUE CULTURELLE - CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'OISE

Sur le rapport de Monsieur Louis Tanis RAYMOND, Adjoint au Maire, exposant :

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Général de l'Oise souhaite contribuer au développement culturel du département, par des actions de diffusion de proximité, de soutien à la création, et d'actions culturelles.

Pour cela, il souhaite s'associer étroitement au service culturel de la Ville de Montataire, qui met en œuvre une politique de soutien à la création et à la diffusion de spectacles vivants.

Les objectifs 2006 fixés en concertation sont les suivants :

1. Poursuivre une politique de diffusion de spectacles vivants tout au long de l'année 2006 dans la salle « Le Palace ». Dans ce cadre, la programmation fera place à la création et aux écritures contemporaines, et favorisera l'accueil d'artistes départementaux ou régionaux, afin de favoriser son rayonnement territorial.
2. Développer une politique d'éducation et de sensibilisation artistique au profit des collégiens du secteur de Montataire et des populations éloignées de la culture via des structures relais. Ces actions de médiation prendront la forme de rencontres, ateliers ou master classes faisant intervenir des artistes. Pour les collèges, ces actions pourront s'inscrire dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Culturel.

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2006

60300 SENLIS 41

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

3. Participer à l'accueil de la tournée de chanson française du Conseil Général, « Tour de champs » dans la salle du Palace
4. Participer aux Journées du Patrimoine en valorisant le site du théâtre et en l'ouvrant au public.
5. Participer à l'accueil de séances de cinéma en plein air dans un des quartiers de Montataire, entre le 14 juillet et le 15 août.

Les engagements financiers du Département s'élèvent à 7.000 € pour l'année 2006.

Une convention doit donc concrétiser les engagements réciproques de chacun.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Approuve le principe d'un contrat d'objectifs avec le Conseil Général de l'Oise

Autorise le Maire à signer tous documents y afférent ainsi qu'à encaisser l'aide financière du département.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/06/2006

Publié ou notifié le :

30/06/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2006

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

31) COUPE DU MONDE DE FOOTBALL - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (DDJS)

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :

L'événement exceptionnel que constitue la coupe du monde de football, mérite un investissement particulier de la ville afin de faire partager aux différentes catégories de la population ce moment festif et convivial.

La plupart des matches seront donc retransmis en public à la salle Armand BELLARD du 9 juin au 9 juillet 2006.

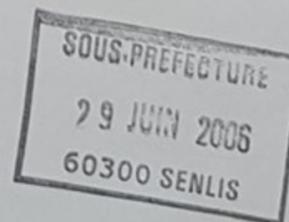
Le budget relatif à cette initiative étant d'un montant de 36.000 €, la ville souhaite solliciter les financeurs potentiels dans le cadre des actions de proximité et de maintien du lien social.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports est sollicitée pour financer ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Approuve le contenu du projet



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Sollicite la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour un montant de 6.000 €.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette manifestation.

Budget total	36.000 €
Participation de la Ville	30.000 €
Subvention sollicitée	6.000 €

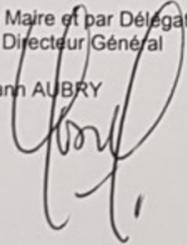
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 29/06/2006
 Publié ou notifié le :
 30/06/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 30/06/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



SOUS-PREFECTURE
 29 JUN 2006
 60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

32) CONTRAT ENFANCE - CAF de CREIL - avenant 2006

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Le Contrat Enfance signé le 27/12/2002 avec la CAF de Creil est un contrat de 4 années qui vient à terme au 31/12/2005.

La liquidation du contrat 2005 n'a pas encore pu être réalisée par les services de la CAF.

Il est donc proposé de prolonger par un avenant la durée du contrat actuel jusqu'au 30 juin 2006.

Cette prolongation permettra l'analyse détaillée des résultats du contrat sur les 4 années (2002 à 2005) de mise en œuvre des actions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Valide la prolongation du Contrat Enfance du 01/01/2006 au 30/06/2006 sur le même schéma de développement initié par le contrat signé en 2002 et complété par l'avenant n°1 signé le 15/12/2004

Autorise le Maire à signer tous documents y afférent.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/06/2006

Publié ou notifié le :

30/06/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2006

60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

33) DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - activités physiques et sportives - été 2006 - subvention de la DDJS

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :

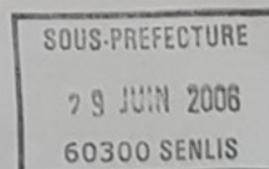
Comme chaque année, le service des sports met en place une série d'ateliers pour la période de l'été 2006 du 5 juillet au 4 août

Activités Physiques sportives à la ½ journée pour les jeunes de 10 à 18 ans. Sur les thèmes :

- sports collectifs
- sport de raquettes

Plusieurs sorties seront proposées pendant ces 5 semaines. L'encadrement est assuré par 3 éducateurs sportifs et par des intervenants mis à disposition par les clubs locaux. (BEES 1^{er} degré tennis)

La participation du public est estimée à 160 €



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE le contenu du projet et le plan de financement.

Budget total	4.800 €
Participation ville	3.000 €
Subvention VVV	1.800 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.06.2006.....

Publié ou notifié le :

30.06.2006.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

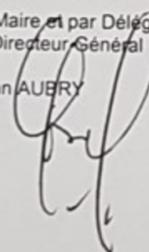
Date du 30.06.2006.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

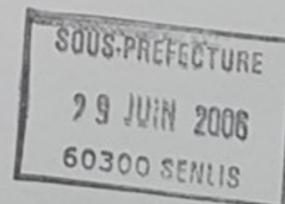
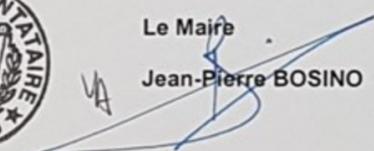
Yann AUERY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGO (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGO, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

34) INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS - Evolution pour l'année 2006

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que par courrier du 4 mars 2005 reçu le 11 mars 2005, Monsieur le Préfet attire notre attention sur l'article 85 de la loi de finances pour 1989, modifiant le régime de versement de l'indemnité représentative de logement des instituteurs,

Que cette réforme mise en place depuis le 1^{er} janvier 1990 n'affecte pas les modalités de fixation du montant de l'indemnité (définies par le décret n° 83-367 du 2 mai 1983), pour la fixation de l'indemnité communale représentative de logement attribuée aux instituteurs ; quant à l'avis à donner par le Conseil Municipal,

Qu'à titre indicatif, il nous rappelle que le taux d'augmentation retenu en 2005 était de + 1,80% et que pour 2006 le taux prévisionnel d'inflation est de 1,8 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de majorer le taux de l'indemnité communale représentative de logement attribuée aux instituteurs pour 2006 de 1,8 %.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/06/2006

Publié ou notifié le :

30/06/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/06/2006

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

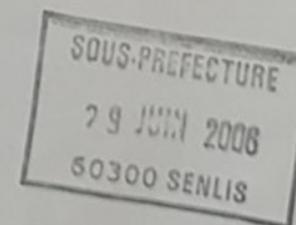
Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

35) RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LA PERIODE ESTIVALE

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

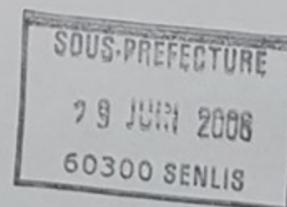
Vu l'article 3 alinéas 2 de la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée, autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour effectuer, en période estivale, des activités administratives et d'accueil ainsi que des activités de nettoyage de la ville et d'entretien du patrimoine municipal,

Vu l'article 34 de la loi n° 84 – 53 susvisée qui implique notamment que soient précisés le grade et le niveau de rémunération correspondant à ces emplois saisonniers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire est autorisé à recruter 2 agents saisonniers à la Direction des Services Techniques, 4 agents saisonniers à la Direction des Services à la Population pour une durée d'un mois chacun :

Au mois de Juillet : - Un agent au Service Scolaire en qualité d'Agent Administratif Qualifié

- Un agent au Service Social en qualité d'Agent Administratif Qualifié
- Un agent au Service Voirie en qualité d'Agent des Services Techniques

Au mois d'Août : - Deux agents au Service Lecture Publique en qualité d'Agent Administratif Qualifié

- Un agent au Service Social en qualité d'Agent Administratif Qualifié
- Un agent au Service Voirie en qualité d'Agent des Services Techniques

ARTICLE 2 : Ces agents saisonniers seront rémunérés par référence à l'indice correspondant au 1^{er} échelon du grade d'Agent Administratif Qualifié ou d'Agent des Services Techniques en fonction de la mission assurée.



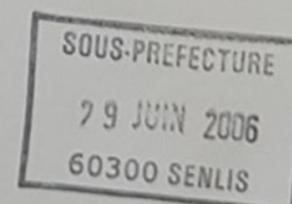
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 29/06/2006
 Publié ou notifié le :
 30/06/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 30/06/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

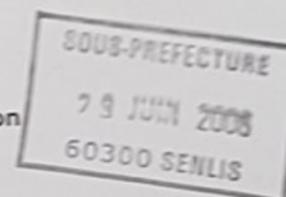
ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

36) CENTRE DE LOISIRS - Rémunération des animateurs - revalorisation



Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Vu l'article 3 alinéas 2 de la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée, autorisant le recrutement d'agents non-titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Vu l'article 34 de la loi n° 84 - 53 susvisée qui implique notamment que soient précisés le grade et le niveau de rémunération correspondant à ces emplois saisonniers,

Vu l'arrêté du 20 mars 1984 relatif à la réglementation des centres de loisirs sans hébergement, modifié par l'arrêté du 27 juin 1996, notamment en ce qui concerne la composition des équipes d'animation (article 14),

Vu la délibération n° 14 du 9 octobre 1997 relative aux modalités de rémunération des animateurs vacataires des centres de loisirs, complétée par les délibérations n° 44 du 11 juin 1998, n° 17 du 29 avril 1999, n° 29 du 22 juin 2001, du 27 juin 2002 et du 23 juin 2006.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel d'animation pour effectuer les activités d'animation et d'encadrement nécessaires au bon fonctionnement des centres de loisirs,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant la nécessité de revaloriser la rémunération des animateurs par référence aux grades de la filière animation de la Fonction Publique Territoriale,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire est autorisé à recruter du personnel d'animation saisonnier pour effectuer les activités d'animation et d'encadrement nécessaires au bon fonctionnement des centres de loisirs.

ARTICLE 2 : Les animateurs saisonniers des centres de loisirs sont rémunérés par référence à un ou plusieurs grades de la filière animation correspondant aux fonctions exercées et au niveau de qualification obtenu (diplômes indiqués dans le tableau ci-après ou diplômes équivalents).

	Fonction	Diplôme	Grade de référence	Nuitée
ANIMATEUR	Animateur non diplômé	Sans	Agent d'animation 1 ^{er} échelon, IM 276	15 €
	Animateur stagiaire	En cours de BAFA	Adjoint d'animation 1 ^{er} échelon, IM 278	15 €
	Animateur diplômé	BAFA-AFPS, BAPAAT, CAP Petite Enfance, Autres qualifications de niveau V	Adjoint d'animation qualifié 2 ^e échelon, IM 289	15 €
DIRECTEUR ADJOINT	Animateur faisant fonction de Directeur Adjoint	BAFA, BAPAAT	Adjoint d'animation qualifié 4 ^e échelon, IM 306	15 €
	Directeur Adjoint en cours de formation	BAFD en cours, BP JEPS en cours	Animateur 4 ^e échelon, IM 324	15 €
DIRECTEUR	Directeur diplômé	BAFD, DEFA, BP JEPS	Animateur Principal 1 ^{er} échelon, IM 351	15 €

ARTICLE 3 : La rémunération est établie sur une base journalière correspondant à 10 heures de travail. La rémunération est calculée en multipliant par 10 le taux horaire de l'indice de référence ; le taux journalier ainsi obtenu est ensuite multiplié par le nombre de jours de travail indiqués dans le contrat.

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2006
60300 SENLIS

ARTICLE 4 : Cette rémunération est fixée par référence à un indice et un échelon. Par conséquent, elle évolue en cas de revalorisation du traitement de la Fonction Publique et/ou de la grille indiciaire.

ARTICLE 5 : Outre la rémunération, une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % des vacances brutes payées est versée mensuellement ou à la fin du contrat.

ARTICLE 6 : Les dispositions sont applicables à compter du **1^{er} juillet 2006**.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 29/06/2006

Publié ou notifié le :

... 30/06/2006

Le Maire certifié que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ... 30/06/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBRY

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2006
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M.BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

37) PRESTATIONS SOCIALES DU PERSONNEL – revalorisation

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

Que la circulaire interministérielle du 15 juin 1998 fixe les modalités d'attribution des prestations d'action sociale aux fonctionnaires de l'Etat relatives aux séjours d'enfants,

Que la réglementation en vigueur permet aux personnels de la fonction publique territoriale de bénéficier des mêmes prestations sociales que les agents de l'Etat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

A L'UNANIMITE

DECIDE de verser au personnel communal de la ville les prestations sociales suivantes :

SOUS-PREFECTURE
29 JUN 2006
60300 SENLIS

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX 2006	INDICE MAJORE MAXI	AGE	DUREE MAXI	OBSERV.
Garde d'Enfants - 3 ans	2,68	488	- 3 ans		
Colonies de vacances - 13 ans	6,38	488	- 13 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Colonies de vacances de 13 à 18 ans	9,67	488	De 13 à 18 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Centre de Loisirs sans Hébergement	4,62	488	- 18 ans		
Maisons familiales de vacances ou gîtes	6,72	488	- 18 ans	45 jours par an	<u>Pension complète</u> locations agréées
Maisons familiales de vacances ou gîtes	6,38	488	- 18 ans	45 jours par an	<u>Autres formules</u> locations agréées
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif d'au moins 5 jours (sauf linguistiques)	66,20 (forfait annuel)	488	- 18 ans	21 jours maximum	Moins de 21 jrs : 3,15 / jour
Séjours en centres de vacances spécialisés (enfants handicapés)	18,22	Sans		45 jours par an	Par jour

DECIDE pour les prestations gérées par la Ville : crèche, colonies de vacances, classes de neige, centre de loisirs sans hébergement, de déduire cette participation du montant de la facture.

Le budget des services prestataires sera alimenté par le budget du personnel permanent au moyen d'un titre de recettes, afin de régulariser les opérations comptables.

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2006.



Pour extrait certifié conforme,

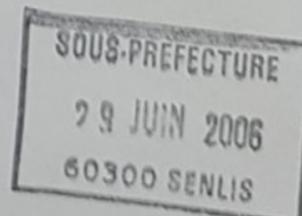
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29.06.2006
 Publié ou notifié le : 30.06.2006
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 30.06.2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER (à partir de la délibération n°3) - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

38) TABLEAU DES EMPLOIS N° 13 - MODIFICATION

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

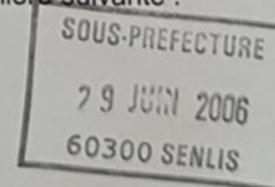
Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n°42 du 12 décembre 2005 relative au tableau des effectifs n° 13,

Vu les délibérations n°3 du 6 février 2006 et 35 du 19 mai 2006 portant modification intermédiaire au tableau des effectifs n° 13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs n° 13 de la manière suivante :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

ARTICLE 1 – Ajustements nécessaires suite aux réussites de concours de 2006 :

- Sont créés sept postes d'agent technique qualifié à temps complet.
- Sont supprimés deux postes d'agent des services technique à temps complet
- Sont supprimés cinq postes d'agent technique à temps complet
- Est créé un poste d'agent territorial qualifié du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet
- Est créé un poste d'éducateur des activités physiques et sportives
- Est supprimé un poste d'agent territorial du patrimoine à temps complet

ARTICLE 2 – Ajustements nécessaires suite aux intégrations statutaires de certains agents en 2006 :

- Est créé un poste d'agent des services techniques à temps complet
- Est supprimé un poste d'agent technique en chef à temps complet

- Est créé un poste d'agent des services technique à temps complet
- Est supprimé un poste d'agent technique en chef à temps complet

- Est créé un poste d'agent des services techniques à temps complet
- Est supprimé un poste d'agent d'entretien à temps complet

- Est créé un poste d'agent des services technique à temps complet
- Est supprimé un poste d'agent technique à temps complet

- Est créé un poste d'animateur à temps complet
- Est supprimé un poste d'attaché territorial à temps complet



Pour extrait certifié conforme,

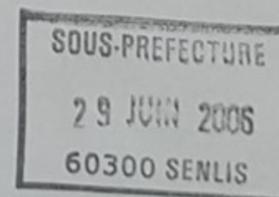
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29 juin 2006
Publié ou notifié le :
30 juin 2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30 juin 2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 26 juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 14 juin Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°2) - M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER (à partir de la délibération n°3) – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 2) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. FORTUNATO - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par Mme BUZIN, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M.DETRAUX

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

39) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Fourniture et livraison de produits d'entretien destinés aux services municipaux	Un contrat de fourniture et livraison de produits d'entretien destinés aux services municipaux est passé avec : Lot 1 – matériels et produits d'entretien – Picardie Hygiène – montant compris entre 15.000 et 50.000 € TTC Lot 2 – produits d'entretien cantine – REXODIF – montant compris entre 10.000 et 20.000 € TTC Lot 3 – sacs poubelles – Picardie Hygiène – montant compris entre 5.000 et 15.000 € TTC	09/03/2006	10/03/2006
2	Fourniture de bureau	Signature d'un marché à bons de commande avec la société LYRECO concernant les fournitures de bureau pour un montant compris entre 29.900 et 47.840 € TTC	09/03/2006	14/03/2006
3	Reproduction de documents	Contrat de reproduction de documents confié au prestataire RAPIDPLAN pour un montant compris entre 2.500 et 10.000 € TTC	13/03/2006	14/03/2006

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2006

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

4	Compagnie "c'est pas si grave"	Concours de la compagnie "c'est pas si grave" pour 7 représentations du spectacle "cabaret c'est pas grave" dans différents lieux de la ville entre le 21 et 24 mars. En contre partie, la ville s'engage à prendre en charge 10 repas et à mettre à disposition une salle.	13/03/2006	14/03/2006
5	Convention formation	Convention avec ELSEVIER concernant une action de formation Alimentation en structure petite enfance le 8 juin pour un montant de 195 € TTC	14/03/2006	17/03/2006
6	Marchés à bons de commande - imprimerie	Contrat de prestations de services passés avec ISL concernant : Lot 1 - conception, création, impression supports d'information pour un montant compris entre 9.686,40 et 11 475,62 € TTC Lot 2 - façonnage, flashage, assemblage et pliage pour un montant compris entre 5.706,91 et 8 661, 38 € TTC	15/03/2006	17/03/2006
7	Convention - formation	Convention avec l'association des études foncières concernant une formation sur l'expropriation pour 2 personnes. Le coût est de 1900 € TTC	23/03/2006	28/03/2006
8	Convention - formation	Convention avec Burotec concernant une formation Powerpoint pour le personnel communal, les 5 et 6 avril dont le montant s'élève à 1.028,56 €	23/03/2006	28/03/2006
9	Convention - formation	Convention avec Burotec concernant une formation Powerpoint pour le personnel communal, les 21 et 26 mars dont le montant s'élève à 1.028,56 €	23/03/2006	28/03/2006
10	Convention - formation	Convention avec Burotec concernant une formation Word Initiation pour le personnel communal, les 23 et 24 mars dont le montant s'élève à 1.028,56 €	23/03/2006	28/03/2006
11	Convention - formation	Convention avec Burotec concernant une formation Excel Initiation pour le personnel communal, les 28 et 29 mars dont le montant s'élève à 1.028,56 €	23/03/2006	28/03/2006
12	Convention - formation	Convention avec Burotec concernant une formation Excel Perfectionnement pour le personnel communal, les 30 et 31 mars dont le montant s'élève à 1.028,56 €	23/03/2006	28/03/2006
13	Convention - formation	Convention avec CEMEA concernant une formation BAFD du 24 au 29 avril concernant madame C.Wallet animatrice. Le coût s'élève à 421 euros	23/03/2006	28/03/2006
14	Assistance et mise en place informatique	Convention d'assistance et mise en place informatique avec le prestataire 4 IT France pour le traitement de fichiers informatiques (taxe professionnelle, foncière, d'habitation). Le coût s'élève à 1.794 €	23/03/2006	28/03/2006
15	Festival - ASCRO	Concours à titre gracieux de l'ASCRO pour la présentation de danses et chants folkloriques lors du festival, le 25 mai	23/03/2006	28/03/2006
16	Souvenir du Portugal	Concours à titre gratuit pour la représentation de danses et de chants lors du festival, le 25 mai	23/03/2006	28/03/2006
17	Festival - concours d'associations	Participation des associations Népal et Vous, Femmes Solidaires et photo club pour la tenue de stands lors du festival. Les frais de restauration sont à la charge de l'organisateur.	23/03/2006	28/03/2006
18	Festivale - Harmonie municipale	Concours à titre gratuit de l'Harmonie Municipale lors du festival, le jeudi 25 mai	23/03/2006	28/03/2006
19	MJC Feigneux - Festival	Concours de la fanfare de Feigneux lors du festival pour un montant de 400 €	23/03/2006	28/03/2006
20	Maintenance du matériel de cuisine et frigorifique	Signature d'un marché concernant la maintenance du matériel de cuisine et frigorifique avec le prestataire Nord Collectivité pour un montant compris entre 3.000 et 12.000 € HT	23/03/2006	28/03/2006

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2006
60300 SENLIS

21	Services de prévention et de soins vétérinaires	Signature d'un marché concernant l'analyse des plats et prélèvements de surface avec la société SILLIKER pour un montant compris entre 1.000 et 4.000 € HT	23/03/2006	28/03/2006
22	Mise à disposition d'un local - Soccer salle	Mise à disposition du local de l'ancienne bibliothèque Elsa Triolet à l'association Soccer-Salle chaque vendredi de 20h à 2 heures du matin à compter du 1 ^{er} avril 2006	27/03/2006	03/04/2006
23	Théâtre Nuit	Présentation d'un spectacle "battements de cœur pour duo de cordes", le dimanche 24 septembre, par Théâtre Nuit pour un montant de 3.909,50 € TTC	30/03/2006	31/03/2006
24	Mission SPS - espace de rencontres	Une mission SPS est confiée au prestataire COPREBA pour un montant de 3.676,50 € TTC	03/04/2003	03/04/2006
25	Renouvellement de concession	La concession n° 35 llot D appartenant à M. MOULOUDJ Slimane est renouvelée pour 30 ans.	04/04/2006	07/04/2006
26	Location mini bus	Etablissement d'un contrat avec Les Transports Evrard concernant la location d'un minibus de 9 places sans chauffeur pour un montant compris entre 9.000 et 32.000 € TTC/an	04/04/2006	07/04/2006
27	Convention - formation	Convention avec Prévention Accidents Secours concernant une formation "sauveteurs secouristes du travail" pour le personnel communal. Le coût est de 790 €	06/04/2006	13/04/2006
28	Convention - formation	Convention avec Comundi concernant une formation sur les mécanismes fiscaux et financiers de l'intercommunalité pour Mme Hoogewys dont le montant est de 1.967,42 €	06/04/2006	13/04/2006
29	Convention - formation	Convention avec Comundi concernant une formation "faire évoluer le périmètre et les finances de l'intercommunalité" les 22 et 23 juin pour un montant de 3.934,84 €	06/04/2006	13/04/2006
30	Convention - formation	Convention avec Nemausic concernant une formation sur le nouveau mandatement automatique de la paie le 13 avril pour un montant de 1.076,40 €	06/04/2006	13/04/2006
31	Festival des clochers	Convention avec l'AMEM dans le cadre de la participation au festival des clochers 2006 pour une prestation de l'orchestre départemental "Le Concert" à hauteur de 1.500 €	13/04/2006	14/04/2006
32	La Band' A Donff	Prestation de la compagnie la Band' à Donff le jeudi 25 mai lors du festival pour un montant de 2.600 € TTC	13/04/2006	14/04/2006
33	Travaux de marquage au sol	Contrat avec la société UNIDOC concernant la réalisation de travaux de marquage au sol pour un montant compris entre 8.000 et 29.950 € HT/an	13/04/2006	14/04/2006
34	Approvisionnement de bois destiné aux services techniques	Contrat d'approvisionnement de bois destiné aux services techniques passé avec la société BARILLET pour un montant compris : Lot 1 : bois de menuiserie - entre 16.000 et 64.000 € TTC Lot 2 : bois de charpente - entre 3.700 et 14.800 € TTC	13/04/2006	14/04/2006
35	Approvisionnement de peinture pour les services techniques	Contrat avec la société DRO concernant l'approvisionnement de peinture pour les services techniques pour un montant compris entre 6.000 et 24.000 € TTC	13/04/2006	14/04/2006
36	Approvisionnement de matériel électrique	Contrat avec la société CAERA concernant l'approvisionnement de matériel électrique pour un montant compris entre 8.000 et 24.000 € TTC	13/04/2006	14/04/2006
37	Approvisionnement de pièces Renault PL	Contrat avec SOCREC concernant l'approvisionnement et la livraison de pièces d'origine Renault PL pour un montant compris entre 2.500 et 10.000 € TTC	20/04/2006	25/04/2006
38	Nettoyage des vitres	Contrat avec la société ENET 60 concernant le nettoyage de vitres dans les écoles et les bâtiments communaux pour un montant de 7.985,07 € TTC	20/04/2006	25/04/2006
39	Extension Halte Garderie lot 3 - couverture	Contrat avec EUROPE TOITURE concernant l'extension de la halte jeux L.Michel (lot 3 couverture) pour un montant de 15.913,21 € TTC	20/04/2006	25/04/2006

SOUS-PREFECTURE

29 JUIN 2006

60300 BRUNY

40	Travaux de maçonnerie	Contrat avec PIRE Antonio concernant des travaux de maçonnerie pour un montant de 54.625,61 € TTC	20/04/2006	25/04/2006
41	Slonovski Bal	Prestation de la compagnie SLONOVSKI BAL le vendredi 26 mai lors du festival 2006 pour un montant de 3.000 € TTC	20/04/2006	25/04/2006
42	Cie "C'est pas si grave"	Etablissement d'un contrat avec la compagnie "c'est pas si grave" pour l'année 2006/2007 pour la diffusion de plusieurs spectacles : "sans titre" le 29/03/07 pour 3.000 € HT ; "Pantin Pantine" et "La femme seule" courant 2007 pour 1.600 € HT	20/04/2006	25/04/2006
43	Stage de Théâtre	Des stages de théâtre pour adultes seront donnés par la compagnie Chenevoy ; le tarif du stage est fixé à 15 € et 5 € pour le tarif réduit	20/04/2006	25/04/2006
44	Compagnie Chenevoy	Présentation d'un spectacle "Salvador, la montagne, l'enfant et la mangue" le 14 avril au Palace pour un montant de 3.000 €	20/04/2006	25/04/2006
45	Compagnie Chenevoy	Présentations du spectacle jeune public "Carlito et le rayon de soleil" les 12 et 13 avril au Palace pour un montant de 4.000 €	20/04/2006	25/04/2006
46	Régie du service des sports	Dans le cadre de la promotion du sport pour ses habitants, la ville a acheté 100 places pour le meeting d'athlétisme le 8 juillet pour un montant de 1.005,35 € ; les places sont revendues 6 €.	24/04/2006	28/04/2006
47	Sortie pour les retraités	Contrat avec le Comité Départemental de Tourisme de Seine Maritime pour une sortie pour les retraités le 17 mai pour un montant de 775 €	24/04/2006	28/04/2006
48	Convention - formation	Contrat avec l'agence COMEDIANCE pour la parution de l'annonce concernant le recrutement d'un responsable des marchés publics dans différents supports : La Gazette, Humanité quotidien et Humanité Dimanche pour 5.597,28 € TTC	26/04/2006	28/04/2006
49	Approvisionnement de matériel de plomberie et de chauffage	Contrat avec l'entreprise LAUBION concernant l'approvisionnement et la livraison de matériel de plomberie et de chauffage pour les services techniques pour un montant compris entre 14.000 et 56.000 € TTC	27/04/2006	28/04/2006
50	Tarif spectacle d'inoire du 26 mai 2006	Dans le cadre du festival 2006, un spectacle d'inoire est organisé par le service culturel. Le tarif pour la participation est de 15 € pour les adultes et de 4 € pour les - de 15 ans, RMI, demandeurs d'emploi et personnes handicapées	27/04/2006	28/04/2006
51	Renouvellement concession	Renouvellement de la concession TELLIER née MUSARD Marceline pour une durée de 30 ans accordé à monsieur Alain TELLIER	27/04/2006	28/04/2006
52	Contrat séjour - RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 1 ^{er} avril 2006 avec M.Mme RICOUX pour la location d'un logement F2 ; le montant du loyer est de 296,80 €/mois (avance sur charges 52 € et assurance 8,14 €)	27/04/2006	03/05/2006
53	contrat séjour - RPA	Etablissement d'un contrat de séjour à compter du 01/05/06 avec M. PAUCTON René pour la location d'un logement F1 ; le montant du loyer est de 198 €/mois (avance sur charges 33 € et assurance 8,14 €)	27/04/2006	03/05/2006
54	OPEN PROD	Présentation par OPEN PROD d'un spectacle "Aye Bory" le 25 mai lors du festival pour un montant de 3.373,75 € TTC	02/03/2006	03/05/2006
55	Cie JOKER - LE CID	Il est ajouté au spectacle Le Cid par la Cie Joker (décision du 10/06/2006) des frais de séjour, transport et publicité s'élevant à 872,17 €	04/05/2006	05/05/2006
56	Régie - service des sports	Dans le cadre des animations sportives en direction des jeunes, la ville a acheté 32 places pour des activités encadrées au stade de France le 20 juillet "La plage" pour un montant de 261,35 €	09/05/2006	12/05/2006

SOUS-PRÉFECTURE
29 JUIN 2006
60200 SENLIS

57	Avenant au bail – FUN VIDEO GAMES	L'avenant 1 au bail du 20/09/1994 désigne le nouveau gérant de la société Fun Vidéo Games, monsieur BRIQUET Jean Claude.	09/05/2006	12/05/2006
58	convention – formation	Convention avec Burotec concernant une formation Windows le 5 mai pour les élus pour un montant de 514,28 €	15/05/2006	22/05/2006
59	convention – formation	Convention avec le CNFPT concernant une remise à niveau pour la préparation au concours de la catégorie C du 29 mai au 9 octobre 2006 pour le personnel communal pour un montant de 2.480 €	15/05/2006	22/05/2006
60	Nepal et Vous	Présentation de danses par l'association Népal et Vous lors du festival 2006 pour un montant de 480 €	15/05/2006	16/05/2006
61	Acouzic – Bertrand &	Contrat avec Acouzic pour la présentation d'un concert du groupe "Bertrand &" le mardi 16 mai au Palace pour un montant de 1.600 € TTC	15/05/2006	16/05/2006

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.06.2006

Publié ou notifié le :

30.06.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.06.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann ALBRY

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2006
60300 SENLIS

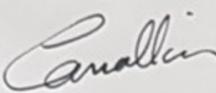
SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2006

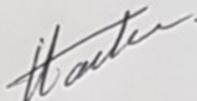
J.P. BOSINO



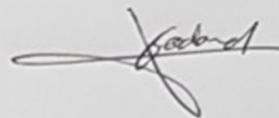
C. COUALLIER



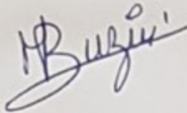
J. DESCHAMPS



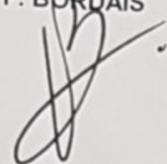
S. GODARD



MP BUZIN



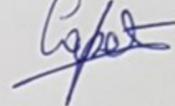
F. BORDAIS



L. RAYMOND
(à partir de la délibération n°2)



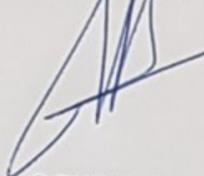
J. CAPET



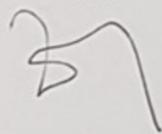
G. DETRAUX



A. KORDJANI



M. ZANETTI

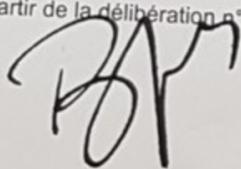


H. SALES

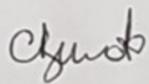


P. BOYER

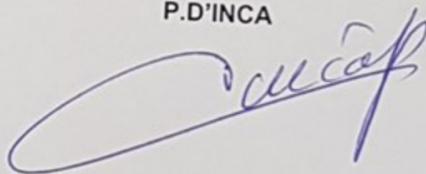
(à partir de la délibération n° 3)



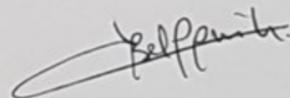
C. BURATO



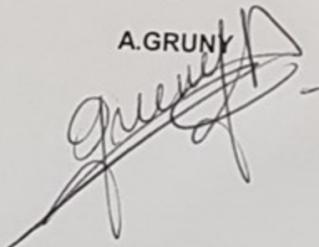
P. D'INCA



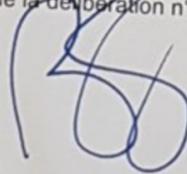
F. BELFQUIH



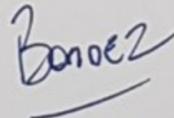
A. GRUNY



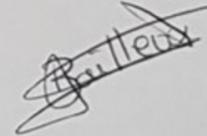
MF BISSANGOU
(à partir de la délibération n°2)



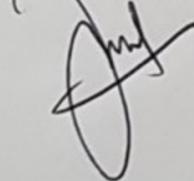
J. BORDEZ



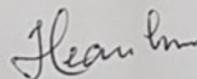
F. BAILLEUX



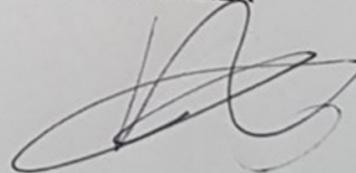
J. FORTUNATO



C. HEAULME



JP MERCIER



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des délibérations du conseil municipal de la ville du 26 juin 2006 dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : du 30 juin au 22 septembre 2006

- 01) CONSEIL MUNICIPAL - approbation du procès verbal de la séance du 19 mai 2006
- 02) CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION 2006 - actualisation du plan de financement des projets – conseil régional de Picardie
- 03) CONSTRUCTION DE LOGEMENTS AU 178 RUE JEAN JAURES - SA HLM SAPI Habitat – garantie communale pour le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) sollicité auprès de la caisse des dépôts et consignations
- 04) CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT AU 178 RUE JEAN JAURES - SA HLM SAPI Habitat – garantie communale pour le Prêt Locatif d'Aide à l'Insertion (PLAI) sollicité auprès de la caisse des dépôts et consignations
- 05) ASSURANCES – acceptation d'indemnités diverses
- 06) SALLES MUNICIPALES – location – modification des tarifs 2006
- 07) DROIT DE PLACE DES TAXIS – modifications des tarifs 2006
- 08) DROIT DE PLACE DES MARCHES ORDINAIRES ET DU MARCHÉ DE L'ASCENSION – modification des tarifs 2006
- 09) DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2005 – bilan
- 10) EMBLEMES PUBLICITAIRES – modification des taxes
- 11) DRAME HUMANITAIRE SUR L'ILE DE JAVA – subvention exceptionnelle pour le Secours populaire Français
- 12) PARC URBAIN – aménagement des allées et passerelles – demande de subvention auprès du conseil régional de Picardie au titre du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP) du Groupement d'Etudes et de Programmation (GEP) des vallées Bréthoise
- 13) RUE DE CONDE – mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière – demande de subvention auprès du conseil régional de Picardie au titre du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP) du Groupement d'Etudes et de Programmation (GEP) des vallées Bréthoise

- 14) RUE BESSEMER - mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière – demande de subvention auprès du conseil régional de Picardie au titre du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP) du GEP des vallées bréthoise
- 15) SEMAINES REGIONALES DE L'ENVIRONNEMENT – programme 2006 – demande de subvention auprès du conseil régional
- 16) ESPACE DE RENCONTRES – marché de maîtrise d'œuvre passé avec L.CHARPIN – avenant n° 2
- 17) PARCELLE AI 258 – propriétés des consorts DHAL – acquisition foncière
- 18) SENTE DES CHERES VIGNES – recours à une procédure d'expropriation
- 19) QUOTIENT FAMILIAL ET NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE – nouveau mode de calcul
- 20) HALTE GARDERIE PERI-SCOLAIRES - tarifs 2006
- 21) ATELIERS CULTURELS : tarifs 2006
- 22) ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET ATELIERS SPORTIFS – tarifs 2006
- 23) RESTAURATION SCOLAIRE – tarifs 2006
- 24) RESTAURATION DU PERSONNEL – tarifs 2006
- 25) CENTRES DE LOISIRS – tarifs 2006
- 26) CLASSES DE DECOUVERTE – tarifs année scolaire 2006/2007
- 27) TRANSPORTS SCOLAIRES : autorisation de signature du marché
- 28) FOYER LOGEMENT MAURICE MIGNON – régularisation des charges – année 2005
- 29) FOYER LOGEMENT MAURICE MIGNON – augmentation des avances sur charges 2006
- 30) POLITIQUE CULTURELLE – contrat d'objectifs avec le conseil général de l'Oise
- 31) COUPE DU MONDE DE FOOTBALL – demande de subvention à la direction départementale de la jeunesse et du sport (DDJS)
- 32) CONTRAT ENFANCE – CAF de Creil – avenant 2006
- 33) DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES – activités physiques et sportives - été 2006 – subvention de la DDJS
- 34) INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – évolution pour l'année 2006
- 35) PERSONNELS SAISONNIERS – recrutement pour la période estivale
- 36) CENTRES DE LOISIRS – rémunération des animateurs – revalorisation
- 37) PRESTATIONS SOCIALES DU PERSONNEL – revalorisation
- 38) TABLEAU DES EMPLOIS – modification n° 13
- 39) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – compte rendu



Fait à Montataire, le 22/09/2006

Maire,

J.P. BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 25 Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. KORDJANI - M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS - Mme BURATO représentée par Mme BISSANGOU - Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté M. GODARD - Melle CORTES représentée par Mme BAILLEUX - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme BENOAMER - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - M. FORTUNATO - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

POINT UNIQUE : FISCALITE LOCALE - TAXE PROFESSIONNELLE - Cotisation minimum - Choix d'un Local de référence - Modification

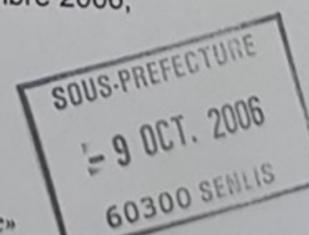
Monsieur GODARD Stéphane, Adjoint aux Finances, expose au Conseil Municipal les dispositifs de l'article 1647 D du Code Général des Impôts qui permettent de désigner un logement de référence dont la valeur locative servira au calcul de la cotisation minimum de Taxe Professionnelle,

Il rappelle que le Conseil Municipal s'était déjà prononcé sur cette question le 12 juin 1997 en désignant le 24, rue Abel Lancelot, comme logement de référence dont la valeur locative en 1997 était de 924 € (6.060 F),

Vu la hausse de la valeur locative de ce logement qui s'élève à ce jour à 4.783 €,

Qu'il est nécessaire, afin de maintenir le montant de la cotisation actuelle au même niveau, soit 90 €, de désigner un nouveau local ayant une valeur locative proche de 1 042 €, ce qui correspond à la valeur locative initiale revalorisée,

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs du 25 septembre 2006,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de retenir pour le calcul de la cotisation minimum de Taxe Professionnelle le local d'habitation suivant :

- 1) Adresse..... 28, rue de Gournay
- 2) Références cadastrales ... AY 348
- 3) n° invariant 0118890

dont la valeur brute locative est de 1.054 € en 2006.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

9/10/2006

Publié ou notifié le :

10/10/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

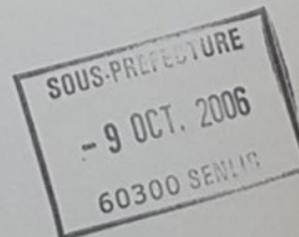
Date du 10/10/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

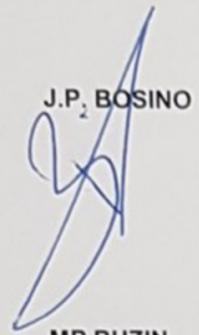
Pour le Maire et par Délégation

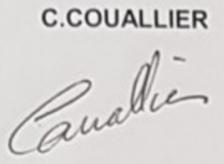
Le Directeur Général

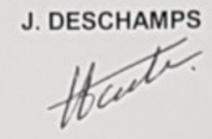
Yann AUBRY

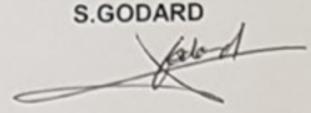


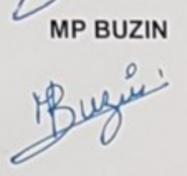
SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2006

J.P. BOSINO


C. COUALLIER


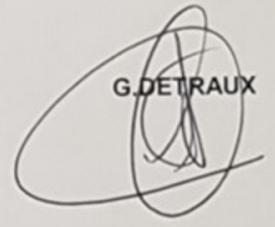
J. DESCHAMPS


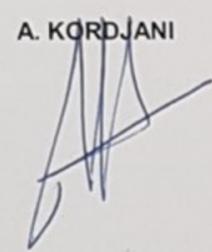
S. GODARD


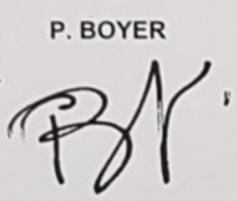
MP BUZIN


F. BORDAIS

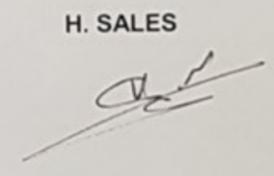

J. CAPET

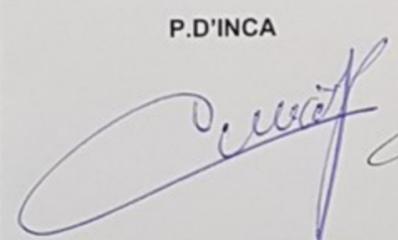

G. DETRAUX


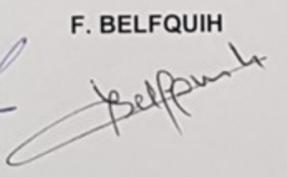
A. KORDJANI


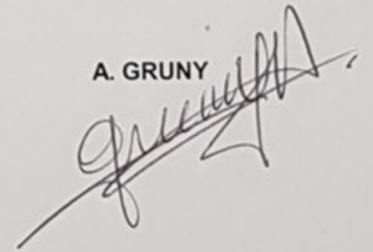
P. BOYER


Ph. CLAUSTRE

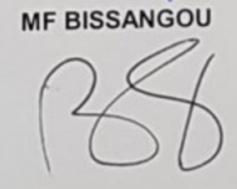
H. SALES


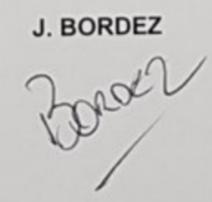
P.D'INCA


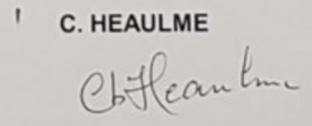
F. BELFQUIH


A. GRUNY


F. BAILLEUX


MF BISSANGOU


J. BORDEZ


C. HEAULME




DIRECTION GENERALE
Y/NQ/2006

Montataire
VILLE DE L'OISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, de la copie conforme à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 25 septembre 2006**, dûment visé par la sous-préfecture de Senlis et certifié exécutoire : **du 10 octobre au 15 décembre 2006**

POINT UNIQUE : FISCALITE LOCALE – TAXE PROFESSIONNELLE – COTISATION
MINIMUM – CHOIX D'UN LOCAL DE REFERENCE - MODIFICATION

Montataire, le 15 décembre 2006



Le Maire,
JP BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2006

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 26 JUIN 2006 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

12/10/2006

Publié ou notifié le :

17/10/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17/10/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

12 OCT. 2006

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

02) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006 – Vote

Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint délégué aux Finances, expose au Conseil Municipal les propositions de crédits figurant au Budget Supplémentaire 2006, tant en dépenses qu'en recettes,

Il rappelle que le Budget Supplémentaire est un budget d'ajustements de crédits par rapport au Budget primitif et de reports : il reprend ainsi les résultats du Compte Administratif 2005 et les restes à réaliser.

Cette année, il reprend également le résultat de fonctionnement « corrigé », suite à l'application de la M 14 renouvelée, soit 1.033.369,30 € au compte 002 « excédent antérieur reporté »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

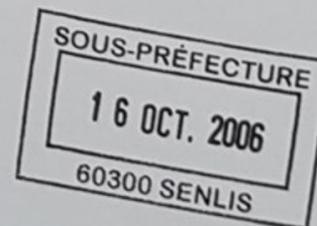
Vu le Budget Primitif 2006 adopté par délibération du 27 mars 2006,

Vu le Compte Administratif 2005 adopté par délibération du 15 Mai 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte A L'UNANIMITE, par chapitre, le Budget Supplémentaire 2006, tel que présenté comme suit :



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006		DEPENSES		BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006		RECETTES	
		REPORT	PROPOSITIONS NOUVELLES			REPORT	PROPOSITIONS NOUVELLES
FONCTIONNEMENT							
Mouvements réels				Mouvements réels			
011	Charges à caractère général	0,00	58 715,30	73	Impôts et taxes	0,00	98 392,00
65	Autre charges gestion courante		26 000,00	74	Dotations et Subventions		15 000,00
66	Charges financières		8 982,00	76	Produits financiers		16 031,00
022	Dépenses imprévues		7 000,00	77	Produits exceptionnels		15 000,00
			16 733,30				52 361,00
Mouvements d'ordre				Mouvements d'ordre			
023	Virement à la section d'investis.	0,00	1 073 046,00			0,00	0,00
			1 073 046,00				
S/Total		0,00	1 131 761,30	S/Total		0,00	98 392,00
S/Total " RAR + vote "		1 131 761,30		S/Total " RAR + vote "		98 392,00	
				002 Résultat de Fonct. reporté		1 033 369,30	
S/Total " RAR + Vote + Résultat " "		1 131 761,30		S/Total " RAR + Vote + Résultat " "		1 131 761,30	
INVESTISSEMENT							
Mouvements réels				Mouvements réels			
13	Subvention d'investissement	2 857 860,00	108 967,00	13	Subventions	910 879,00	-247 433,00
16	Emprunts et dettes assimilées		242 567,00				
20	Immobilisations incorporelles	900,00	24 700,00				
21	Immobilisations corporelles	173 996,00	604 700,00				
23	Immobilisations en cours	473 334,00	-100 000,00				
20-21-23	Dépenses d'Equipement (opérations)	2 209 630,00	-971 000,00				
Mouvem. d'ordre				Mouvements d'ordre			
		0,00	0,00		Virement section de 021 Fonction.	0,00	1 073 046,00
							1 073 046,00
S/Total		2 857 860,00	108 967,00	S/Total		910 879,00	825 613,00
S/Total " RAR + vote "		2 966 827,00		S/Total " RAR + vote "		1 736 492,00	
001 Solde d'exécution section d'Investis. reporté		1 797 699,45		1068 Excédent de Fonct. capitalisé		3 028 034,45	
S/Total " RAR + Vote + Résultat " "		4 764 526,45		S/Total " RAR + Vote + Résultat " "		4 764 526,45	
TOTAL BUDGET		5 896 287,75		TOTAL BUDGET		5 896 287,75	



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

16/10/2006

Publié, ou notifié le :

20/10/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à ja

Date du 20/10/2006

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

••••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

••••

03) ASSOCIATION LEO LAGRANGE – Versement d'une subvention

Sur le rapport de Madame Hélène SALES, Adjointe au Maire, exposant :

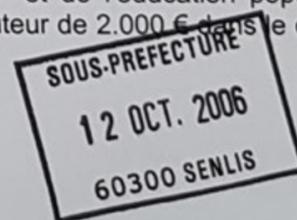
L'Association Léo Lagrange Picardie et la Ville du Tréport en partenariat avec le Conseil Régional de Picardie et les Conseils Généraux de l'Aisne et de l'Oise ont invité 1000 picards qui ne partent pas en vacances à se rendre à la mer à bord de trains spéciaux les 23 et 24 septembre 2006.

Plusieurs familles de Montataire ont donc pu sillonner la Picardie le samedi 23 septembre en train à vapeur pour se rendre au Tréport.

Afin de soutenir cette initiative autour du mouvement social et de l'éducation populaire organisée par Léo Lagrange, il est proposé de participer à hauteur de 2.000 € dans le cadre de la commémoration des 70 ans du Front Populaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE



APPROUVE la participation à cette manifestation

DECIDE le versement d'une subvention de 2.000 € à Léo Lagrange Picardie.

Les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire 2006 – DSP2.07/025-65-6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....12/10/2006.....

Publié ou notifié le :

.....17/10/2006.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du17/10/2006.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE
12 OCT. 2006
60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

--*

04) ASSOCIATION France PALESTINE - Versement d'une subvention

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que nous avons été sollicités par l'Association France PALESTINE - comité de Montataire - afin de participer aux frais engagés lors du déplacement de la délégation en Palestine et en Israël du 16 au 19 juin 2006 dans le cadre du jumelage entre la Ville de Montataire et le camp de Deheisheh,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.880 € (deux mille huit cent quatre vingt euros) qui sera versée à l'association France Palestine - Comité de Montataire.

Les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire 2006

- Fonction 025 Aide aux Associations
- Chapitre 657 Subventions
- Article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres Organismes de droit privé

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

12/10/2006

Publié ou notifié le :

17/10/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17/10/2006

(Loi du 22 Juillet 1987)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

12 OCT. 2006

60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

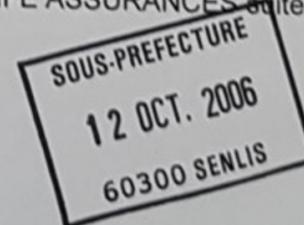
05) ASSURANCE – Acceptation d'indemnités

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

Que la Ville suite à divers sinistres, a perçu les indemnités suivantes :

- 1) remboursement de la somme de 2.669,64 € par GROUPAMA Paris Val de Loire Assurances suite à des dégâts occasionnés par un véhicule sur le domaine public (candélabre)
- 2) remboursement de la somme de 7.991,88 € par la SWISS LIFE ASSURANCES suite à un vol de véhicule en date du 24.01.2005
- 3) remboursement de la somme de 1.385,52 € par la SWISS LIFE ASSURANCES suite à un dommage auto en date du 27.04.2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE A L'UNANIMITE d'accepter ces indemnités pour un montant total de **12.046,54 €**
(douze mille quarante six euros et cinquante quatre centimes)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

J.P. Bosino
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : *12/10/2006*

Publié ou notifié le : *17/10/2006*

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

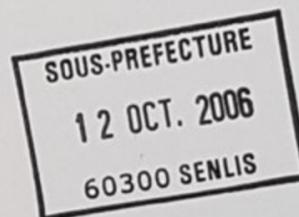
Date du *17/10/2006*

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann Aubry
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••••

06) PARCELLES AT 280 ET AV 589 - Cession à la SA HLM du Beauvaisis

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

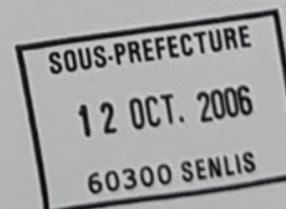
Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AT 280, sise lieudit « la Vallée de Vitel Sud » à Montataire, située dans le secteur UCi du POS, d'une superficie de 1239 m² et de la parcelle cadastrée AV 589, sise lieudit « Cité Louis Blanc », située dans le secteur UC du POS d'une superficie de 1223 m², pour les avoir acquises à la SICN BATIPART en 2004;

Considérant qu'après consultation de différents bailleurs sociaux la SA HLM du Beauvaisis a été choisie pour réaliser des logements sociaux ;

Considérant que la SA HLM du Beauvaisis propose de réaliser sur la parcelle AT 280, 5 logements PLUS et 2 logements PLA-I en collectif et sur la parcelle AV 589, 8 maisons de ville en PLS ;

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée AT 280, sise lieudit « La Vallée de Vitel Sud » à Montataire, d'une superficie totale de 1239 m2 au montant de 80 000 € HT et la cession de la parcelle cadastrée AV 589 sise lieudit « Cité Louis Blanc » à Montataire, d'une superficie totale de 1223 m2, au montant de 150 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

12.10.2006.....

Publié ou notifié le :

17.10.2006.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

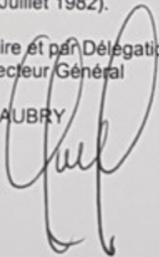
Date du 17.10.2006.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

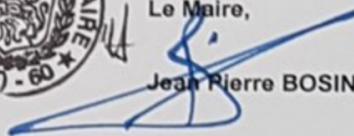
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

12 OCT. 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRÉ représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

07) PARCELLE AM 169p– Cession à la SCI FLAUS-HAMEL

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

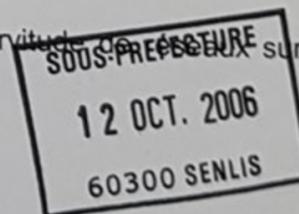
Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AM 169, sise lieudit « Les Prés des Moulins Ouest » à Montataire, située dans le secteur UI du POS, d'une superficie de 1049 m², pour l'avoir acquise à la SNCF en 1994;

Considérant que la SCI FLAUS-HAMEL s'est portée acquéreur de cette parcelle pour y implanter une clinique vétérinaire ;

Considérant que la Ville de Montataire sera titulaire d'une servitude de passage sur cette parcelle ;

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu la promesse de vente,

Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée AM 169p, sise lieudit « Les Prés des Moulins Ouest » à Montataire, d'une superficie totale d'environ 1032 m2 au montant de 29 000 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

17/10/2006

Publié ou notifié le :

17/10/2006

Le Maire certifie que le présent

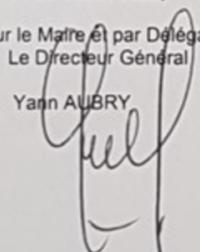
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17/10/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

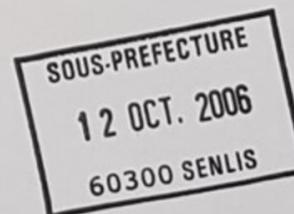
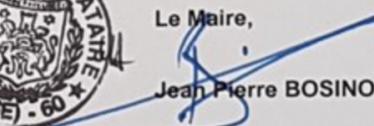
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

08) PARCELLE AE 486p- Cession à Monsieur BOUJGOUAD

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AE 486, sise 34, rue Victor Hugo à Montataire, située dans le secteur UC du POS, d'une superficie de 1321 m2, pour l' avoir acquise à M. et Mme CHRISTOPHE en 1993;

Considérant que M. BOUJGOUAD s'est porté acquéreur de cette parcelle pour réaliser un accès pour ses parcelles AE 27, 28 et 218 aujourd'hui enclavées ;

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines,

Vu le plan cadastral,



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

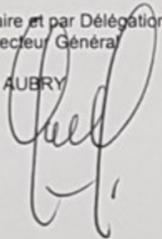
A L'UNANIMITE

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée AE 486p, sise 34 rue Victor Hugo à Montataire,
d'une superficie totale d'environ 30 m2 au montant de 3250 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
12/10/2006
Publié ou notifié le :
12/10/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du *12/10/2006*
(Loi du 22 Juillet 1982).

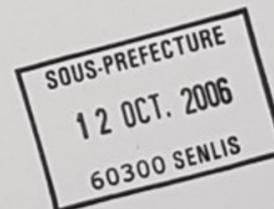
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGO (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGO représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

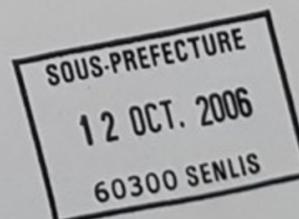
09) PARCELLES AN 78, 176, 243, 248, 366, 369, 371, 381, 382, 395, 398, 400, et 402 - Acquisition auprès d'ARCELOR

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant qu'Arcelor est propriétaire des parcelles cadastrées AN 78, 381, 382 et 398 sises lieudit « L'île Godard », AN 243, 248, 271 et 395 sises lieudit « Gué de Vittel » et des parcelles AN 176, 366, 369, 400 et 402 sises lieudit « Vallée des Moulins » à Montataire, d'une superficie totale de 14 199m² ;

Considérant que la société Arcelor propose de vendre à la ville l'ensemble de ces parcelles à l'euro symbolique ;

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de ces parcelles de manière à poursuivre sa politique de réserves foncières ;
Considérant l'utilité de l'opération,



Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

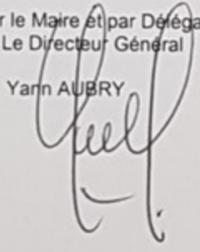
A L'UNANIMITE

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AN 78, 381, 382 et 398 sises lieudit « L'Ile Godard », AN 243, 248, 271 et 395 sises lieudit « Gué de Vittel » et des parcelles AN 176, 366, 369, 400 et 402 sises lieudit « Vallée des Moulins » à Montataire, d'une superficie totale de 14 199m², appartenant à Arcelor à l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
12/10/2006
Publié ou notifié le :
17/10/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du *17/10/2006*
(Loi du 22 Juillet 1982).

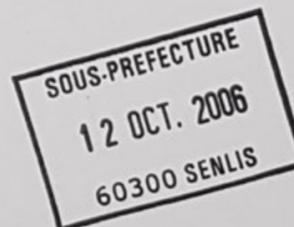
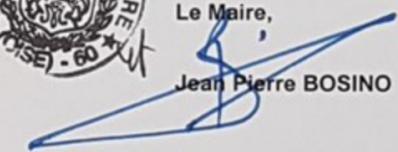
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

10) PARCELLES AY 181, 396, 403, 502, 505 et 507- Acquisition auprès de Mme BERSON

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

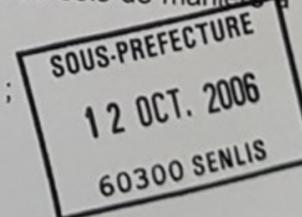
Considérant que Mme BERSON est propriétaire des parcelles cadastrées AY 181, 396, 403, 502, 505 et 507, sises lieudit « Le Marais de Vittel » à Montataire, situées dans le secteur NDr du POS, d'une superficie totale de 6 708 m² ;

Considérant que Mme BERSON propose à la ville de racheter ses terrains ;

Considérant que le Conseil Municipal, dans une délibération du 8 novembre 2004 ; a autorisé cette acquisition dans le cadre de l'aménagement du quartier « Gournay-les Usines » au montant de 16 560 € ;

Considérant que depuis, Mme BERSON a pris à sa charge une étude de sols de manière à connaître la nature des pollutions du terrain ;

Considérant qu'il convient de réévaluer le montant de cette acquisition ;



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant l'utilité de l'opération,
Vu l'estimation du service des Domaines,
Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

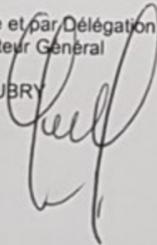
DECIDE l'abrogation de la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2004.

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AY 181, 396, 403, 502, 505 et 507 sises lieudit « le Marais de Vitel » à Montataire, d'une superficie totale de 6 708 m2, appartenant à Mme BERSON au montant de 20 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
12/10/2006
Publié ou notifié le :
17/10/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du *17/10/2006*
(Loi du 22 Juillet 1982).

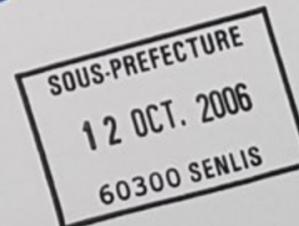
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

JP
Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

11) PARCELLE AE 164 – Acquisition auprès de M. DECAUX

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que M. DECAUX est propriétaire de la parcelle cadastrée AE 164, sise lieudit « Entre Deux Moulins Est » à Montataire, situées dans le secteur ULjz du POS, d'une superficie totale de 326 m² ;

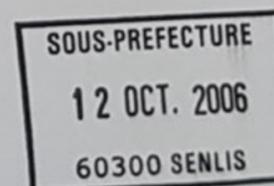
Considérant que M. DECAUX propose à la ville de racheter son terrain ;

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de cette parcelle dans le cadre de l'aménagement du Parc Urbain « Le Prieuré » ;

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation du service des Domaines,

Vu la promesse de vente,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 164 sise lieudit « Entre Deux Moulins Est » à Montataire, d'une superficie totale de 326 m2, appartenant à M. DECAUX au montant de 150 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

12/10/2006.....

Publié ou notifié le :

17/10/2006.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17/10/2006.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

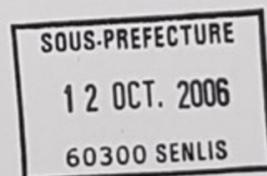
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRÉ représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

12) ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE AL 793– Acquisition auprès des consorts HAMADOUCHE – Fonds et Murs

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

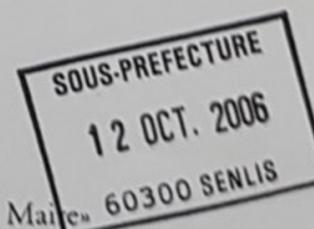
Considérant que les consorts HAMADOUCHE sont propriétaires d'un ensemble immobilier comprenant un Hôtel-Café-Restaurant, cadastré AL 793, sis 7, place Auguste Génie à Montataire, situées dans le secteur UA du POS, d'une superficie totale de 650 m² ;

Considérant que les consorts HAMADOUCHE souhaitent vendre leur bien ;

Considérant que les consorts HAMADOUCHE, après plusieurs mois de recherches, n'ont pas trouvé de preneur pour la même activité et proposent à la ville qu'elle achète l'ensemble immobilier, murs, fonds de commerce et licence IV compris ;

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de cet ensemble pour préserver le dernier établissement Hôtel-Café-Restaurant- Brasserie de la Ville ;

Considérant qu'après cette acquisition, elle propose de mettre l'établissement en location-gérance ;



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation du service des Domaines,

Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

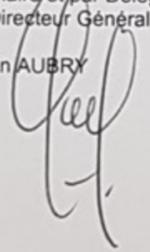
A L'UNANIMITE

DECIDE l'acquisition d'un ensemble immobilier : murs, fonds de commerce et licence IV, cadastré AL 793 sis, 7 place Auguste Génie à Montataire, d'une superficie totale de 650 m2, appartenant aux consorts HAMADOUCHE au montant de 435 000 € HT pour les murs et de 145 000 € HT pour le fonds de commerce et la Licence IV.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
17/10/2006
Publié ou notifié le :
17/10/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 17/10/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

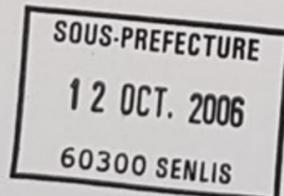
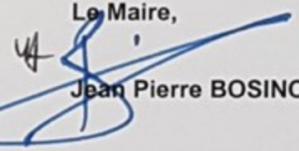
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO





ELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

13) AIRES DE STATIONNEMENT – Participation des constructeurs pour non réalisation d'aires de stationnement – construction de logements sur le territoire de la commune

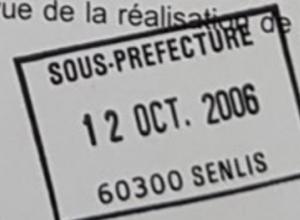
Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que le Plan d'Occupation des Sols en vigueur sur le territoire de la commune prévoit la réalisation de places de stationnement dans le cas de création de logements ou de locaux d'activités ;

Considérant qu'en cas d'impossibilité architecturale ou technique d'aménager sur le terrain de l'opération le nombre de places nécessaires, le constructeur peut :

- soit réaliser le nombre de places nécessaires sur un autre terrain à condition que celui-ci ne soit distant de plus de 300m de la construction principale ;
- soit justifier, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même, de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public existant ou en cours de réalisation.

Considérant que si aucune de ces solutions ne peut être mise en œuvre, l'article L 421-3 du code de l'urbanisme prévoit la participation du constructeur en vue de la réalisation de parc de stationnement public ;



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant qu'une délibération du conseil municipal du 18 décembre 1990 prévoyait que cette participation serait de 10 000 F ;

Considérant qu'il convient aujourd'hui de réactualiser le montant de cette participation ;

Considérant qu'aujourd'hui la création d'une place de stationnement coûte à la ville environ 3250 € (coûts de travaux et de foncier compris) ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols en vigueur sur la commune,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 421-3,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer le montant de la participation pour réalisation d'aires de stationnement à 3250 € TTC par place. Cette participation s'applique à tout permis de construire déposé postérieurement à la date du rendu exécutoire de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

12/10/2006.....

Publié ou notifié le :

17/10/2006.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17/10/2006.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

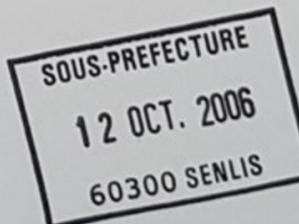
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

14) **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS – Modification n°2 – inscription de deux nouveaux emplacements réservés**

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L123-13 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1985 approuvant le Plan d'occupation des Sols, révisé le 28 octobre 1999, modifié le 21 mars 2005 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2005 et du 12 décembre 2005 prescrivant la modification du Plan d'Occupation des Sols pour inscrire deux nouveaux emplacements réservés concernant la création de voiries liées au projets de renouvellement urbain en cours sur la commune ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 24 avril 2006 soumettant à enquête publique le projet de modification n°2 du Plan d'Occupation des Sols du 15 mai 2006 au 16 juin 2006 ;

Vu le dossier de modification du plan de modification n°2 du POS annexé ci-joint ;



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date 22 juin 2006 émettant un avis favorable ;

Considérant que la modification n°2 du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal, est prête à être approuvée conformément aux dispositions du code de l'urbanisme ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE l'inscription au Plan d'Occupation des Sols de deux nouveaux emplacements réservés, liés à la création de voiries nouvelles dans le cadre des projets de renouvellement urbain en cours sur la commune, selon les plans ci-joints.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du plan d'occupation des sols, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
12/10/2006
Publié ou notifié le :
17/10/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 17/10/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

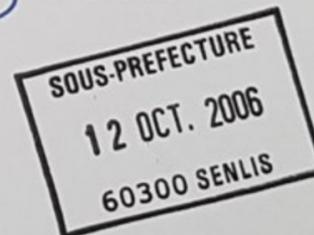
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

••••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

••••

15) **AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE – Renouveau de l'exploitation de la carrière située sur le territoire de la commune de Saint Leu d'Esserent, lieux-dits « Le Val Chepin et Val Prieur » et le « Froid Vent » à la demande de la SNC ANTROPE**

Sur le rapport de Monsieur BOYER, Conseiller Municipal Délégué à l'environnement, exposant :

Considérant la volonté de la SNC ANTROPE, dont le siège social est situé à Chevincourt (60150), d'obtenir l'autorisation de renouveler l'exploitation de la carrière de matériaux calcaires située sur le territoire de la commune de Saint Leu d'Esserent, lieux-dits « Le Val Chepin et Val Prieur » et « Le Froid Vent »;

Considérant que cette activité est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que M. Le Préfet, par un courrier en date du 1er août 2006, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que cette demande formulée par la SNC ANTROPE ne nécessite pas d'observation particulière ;

SOUS-PREFECTURE
12 OCT. 2006
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la demande de la SNC ANTROPE en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler l'exploitation de la carrière de matériaux calcaires située sur le territoire de la commune de Saint Leu d'Esserent, lieux-dits « Le Val Chepin et Val Prieur » et « Le Froid Vent »;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE concernant la demande de la SNC ANTROPE.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
12/10/2006
Publié ou notifié le :
13/10/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 12/10/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO





SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

..*

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

..*

16) CCAC - Rapport annuel sur les Transports Publics Urbains - année 2005

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment son article 40,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411.3,

Vu le rapport annuel 2005 sur les transports publics urbains présenté par le président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise et soumis au Conseil de la Communauté le 29 juin 2006,

Considérant que ce rapport doit être présenté par le maire, au conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport annuel 2005 sur les « Transports Publics Urbains » établi par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
12.10.2006
Publié ou notifié le :
17.10.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 17.10.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

--*

17) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE - Rapport annuel sur l'élimination des déchets - Année 2005

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

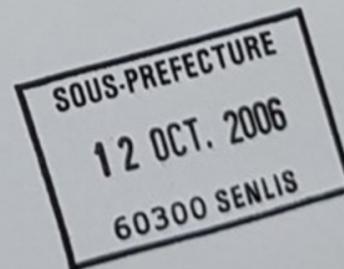
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et notamment son article 40,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224.5,

Vu le rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par M. COUALLIER, Vice Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise et soumis au conseil de la communauté le 29 juin 2006,

Considérant que ce rapport doit être présenté par Le Maire au Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,



Prend acte du rapport annuel 2005 rendant compte du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
12/10/2006
Publié ou notifié le :
17/10/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 17/10/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

18) CCAC - Rapport annuel sur l'eau & l'assainissement - année 2005

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment son article 40,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224.5,

Vu le rapport annuel 2005 sur les services de l'eau et de l'assainissement présenté par le président de la communauté de communes de l'agglomération creilloise et soumis au conseil de la communauté le 29 juin 2006,

Considérant que ce rapport doit être présenté par le maire au conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport rendant compte des services « Eau et Assainissement » établi par la communauté de communes de l'agglomération creilloise.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

12/10/2006

Publié ou notifié le :

12/10/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 12/10/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•-•-•

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•-•-•

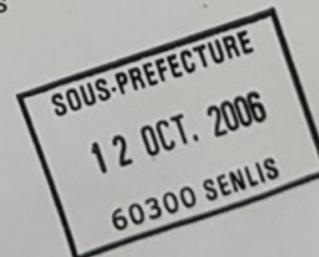
19) ESPACE DE RENCONTRES – avenant de prolongation des délais d'exécution

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Depuis la réunion de chantier du 27 avril 2006, les représentants de la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre et le bureau de contrôle demandaient à l'entreprise NORMACADRE, titulaire du lot n° 3 – bardage, couverture- de déposer les plateaux, formant « peau intérieure » afin d'obtenir la qualité attendue en terme de géométrie, de pose, de finition.

Comme l'indique la lettre recommandée de la maîtrise d'ouvrage du 27 avril 2006, les « prescriptions ne sont pas respectées et les plateaux de toiture posés, comportent de nombreux défauts :

- non alignement des plateaux
- bacs dégradés : traces de coups et de chocs, déformations
- clous de fixation à côté des IPE
- espaces entre plateaux
- découpes et liaisons mal implantées et mal exécutées
- lèvres de plateaux déformées
- fixations insuffisantes sur certains plateaux
- repos des plateaux sur les ailes des fers insuffisant »



Loin de répondre à la demande, l'entreprise a poursuivi la pose dans les mêmes conditions et avec les mêmes résultats.

Pourtant à chaque réunion de chantier, il lui était rappelé la nécessaire dépose pour répondre aux exigences du cahier des charges. La seule réponse constatée a été l'abandon du chantier depuis le 11 mai, par l'entreprise qui a fait l'objet d'une mise en demeure avec accusé réception du maire de Montataire en date du 30 mai 2006, « d'exécuter toutes les reprises demandées par le maître d'œuvre, dans un délai de 15 jours sans quoi le maître d'ouvrage se réservait le droit de faire réaliser ces reprises aux frais et risques de NORMACADRE ».

Une réunion contradictoire a eu lieu le 14 juin 2006, à la demande de la société NORMACADRE en présence de la société SARETEC mandatée par l'assureur de l'entreprise, le maître d'œuvre Laurent Charpin, le pilote ANTHEROVIA, le bureau de contrôle NORISKO, les représentants du maître d'ouvrage assisté du cabinet TEISSONIERE avocat-conseil de la ville.

Les conclusions et propositions de l'expert conseil de l'entreprise devaient être données sous 10 jours.

Le 7 juillet 2006, un nouveau courrier du maître d'ouvrage demandait que des propositions concrètes soient faites par l'entreprise avant le 12 juillet 2006 pour reprendre les ouvrages non-conformes.

Par courrier du 17 Juillet 2006, l'expert conseil de l'entreprise remettait ses conclusions, qui ont fait l'objet d'une rencontre à Montataire, regroupant la société NORMACADRE, la maîtrise d'œuvre, la ville de Montataire et son avocat-conseil, le 19 juillet 2006.

Cette dernière aboutissait, après un rendez-vous sur place, la semaine suivante, à l'acceptation par l'entreprise des malfaçons et à la décision de reprendre l'intégralité des travaux du lot n° 3 « bardage-couverture » à compter du mois de septembre 2006.

Les tergiversations ont bloqué l'intervention des autres corps d'état.

Le calendrier d'exécution a été recalé et porte la fin des travaux au 30 juin 2007.

Il est proposé de prolonger le délai global de l'opération jusqu'à cette date. Bien entendu, ce nouveau délai d'exécution n'a pas pour effet d'exonérer l'entreprise NORMACADRE de sa responsabilité dans le retard du chantier d'ores et déjà constaté.

A ce jour, elle relève des dispositions de l'article 4-3 du CCAP sur les pénalités de retard.

Le Maître d'œuvre établira un rapport chiffré sur ce point.

Par ailleurs, il sera nécessaire ultérieurement d'examiner très précisément toutes les implications financières de cette situation (indemnités de retard, suppléments et révisions de prix des lots retardés, privation de jouissance) provoquées par l'attitude de la société NORMACADRE ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE



Approuve la démarche,

Autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant à intervenir avec les titulaires des différents lots et l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'oeuvre prolongeant le délai de livraison de l'espace de rencontres jusqu'au 30 juin 2007.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous-Préfecture le :
 12.10.2006
 Publié ou notifié le :
 12.10.2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 12.10.2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

--*

20) CONSEIL GENERAL DE L'OISE - demande de subventions - programmation 2007

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

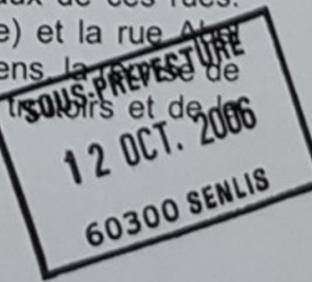
Il est prévu pour l'année 2007, trois opérations pouvant recevoir une aide financière du Conseil Général de l'Oise dans le cadre de sa politique de développement local :

Dans la continuité des travaux effectués dans les rues Romain Rolland et Henri Barbusse et ceux prévus rues de Condé, des travaux d'enfouissement de réseaux, de reprise de l'éclairage public et de reprise des trottoirs et de la chaussée sont prévus en 2007 dans les rues Abel Lancelot, Roger Salengro et Jules Uhry.

Rue Abel Lancelot : Mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et chaussée et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière.

La ville continue son programme d'enfouissement des réseaux. Lors de ces trois dernières années, la municipalité a engagé des travaux de requalification sur l'axe Lénine / Jaurès / République. Cette opération a permis de dissimuler l'ensemble des réseaux de ces rues. Afin d'assurer une homogénéité entre le carrefour (Jean Jaurès - Lénine) et la rue Abel Lancelot, la ville s'engage à réaliser la mise en souterrain des réseaux aériens, la reprise de l'éclairage public en conformité avec le schéma lumière et la reprise des trottoirs et de la chaussée y compris des fondations.

Le montant des travaux est estimé à 466 000 € TTC.



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Rues Roger Salengro et Jules Uhry : Mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et chaussée et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière.

Dans le cadre de la reconstruction de la cité Jules Uhry, la ville s'engage à réaliser la mise en souterrain des réseaux aériens, la reprise de l'éclairage public en conformité avec le schéma lumière et la reprise des trottoirs et de la chaussée.
Le montant des travaux est estimé à 675 000 € TTC.

Tennis couvert stade Marcel COENE : Réfection des courts 5, 6, 7 et 8

Suite au diagnostic réalisé par la Fédération Française de Tennis, différents problèmes ont été relevés sur l'ensemble des cours de tennis de la ville mis à disposition du club.

Il est proposé d'effectuer les travaux suivants :

1. Les travaux pour les courts 7 et 8 constituent en un nettoyage du support, à un ré-agraage des détériorations, à une correction de la planimétrie et à une mise en place d'un revêtement résine.
Le montant de ces travaux est estimé à 26 000 € TTC ;
2. La transformation des courts 5 et 6 s'effectuera par un remplacement du complexe type « quick » par la mise en place d'un revêtement synthétique « tout temps ».
Le montant de ces travaux est estimé à 65 000 € TTC.
3. La reprise intégrale des revêtements en résine synthétique type « green set ». Le montant de ces travaux est à estimer.

Nous sollicitons, pour l'année 2007, le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention concernant les travaux des courts 5, 6, 7 et 8.

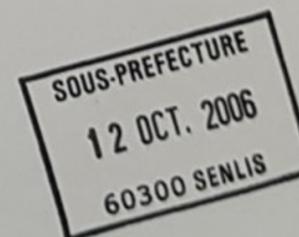
Nous ajoutons également un dernier dossier qui n'a pu être financé sur l'année 2006 :

Rue Henry Bessemer : Mise en souterrain des réseaux aériens, reprise de voirie et trottoirs, éclairage public.

Des travaux de conformité importants ont été réalisés par la CAC ; la ville s'engage donc comme elle l'a fait pour une première tranche, à réaliser la mise en souterrain des réseaux aériens, la reprise de l'éclairage public en conformité avec le schéma directeur lumière et la reprise de la chaussée et des trottoirs.
Le montant des travaux est estimé à 230 000 € TTC.

D'autre part, dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale pour l'année 2007, nous sollicitons l'aide financière du Conseil Général sur les projets suivants :

1. Résidentialisation des immeubles de l'avenue du 19 mars 1962.
Le montant des travaux est estimé à 882 463 € HT.
2. Voirie d'accès de la zone Na.
Le montant des travaux est estimé à 1 898 980 € HT.
3. Création de l'espace public « cavée de Grêle »
Le montant des travaux est estimé à 316.000 € HT



4. Espaces extérieurs – cité Jules Uhry
Le montant des travaux est estimé à 355.000 € HT
5. Réfection de l'aire de jeux de l'Argillère
Le montant des travaux est estimé à 67.234 € HT
6. Reprise des aménagements « Coulon »
Le montant des travaux est estimé à 83.984 € HT
7. Création d'un mail piéton « école M. & L. Bambier »
Le montant des travaux est estimé à 23.594 € HT

Pour ces dossiers, nous demandons une dérogation permettant le lancement des travaux avant les arrêtés de subvention.

Pour les 4 opérations de développement local :

- Rue A. Lancelot pour un montant de travaux de 466.000 € TTC soit 389.632 € HT
- Rues R. Salengro et J. Uhry pour un montant de travaux de 675.000 € TTC soit 564.381 € HT
- Tennis couvert stade Marcel Coëne pour un montant de 91.000 € TTC (pour 2007) soit 76.087 € HT
- Rue Bessemer pour un montant de travaux de 230.000 € TTC soit 192.308 € HT

Il est demandé au Conseil Général de l'Oise d'aider financièrement la ville de Montataire à réaliser ces opérations au taux convenu jusqu'alors avec le Conseil Général de l'Oise soit 29 % du montant HT des travaux.

Pour les opérations contenues dans le PRUS des Martinets, il est demandé au Conseil Général de l'Oise les aides suivantes inscrites dans la maquette financière, soit :

- Résidentialisation des immeubles de l'avenue du 19 mars 1962 : 30 % du coût HT
- Aménagement de la voirie d'accès de la zone Na. : 26 % du coût HT
- Création de l'espace public « cavée de Grêle » : 10 % du coût HT
- Espaces extérieurs – cité Jules Uhry : 10 % du coût HT
- Réfection de l'aire de jeux de l'Argillère : 10 % du coût HT
- Reprise des aménagements « Coulon » : 10 % du coût HT
- Création d'un mail piéton « Ecole M. & L. Bambier » : 10 % du coût HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Approuve ces dossiers,

Demande une dérogation permettant le lancement des travaux avant les arrêtés de subvention pour les 7 opérations du PRUS

Sollicite le Conseil Général pour l'obtention des subventions précitées constituant l'ensemble du programme 2007

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

12/10/2006

Publié ou notifié le :

17/10/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du *17/10/2006*

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUERY





Montataire
VILLE DE L'OISE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

21) CONSEIL REGIONAL - Demande de subvention dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS)

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

Dans la continuité du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale lancé en 2006, nous sollicitons le Conseil Régional sur la partie des études qui correspond à la « phase travaux » pour les projets suivants :

1. Cavée de grêle : subvention de	3 776,44 € ;
2. Résidentialisation du 19 mars 1962 : subvention de	1 797,75 € ;
3. Espaces extérieurs Jules Uhry : subvention de	3 587,50 € ;
4. Voirie de la zone Na : subvention de	7 519,96 €.

Par ailleurs, nous sollicitons également le Conseil Régional **sur les travaux** suivants qui font suite aux études précitées conduites avec les habitants :

1. **Cavée de grêle** : le montant des travaux est estimé à 316 000 € HT. Nous sollicitons le Conseil Régional à hauteur de 35% de ce montant soit une subvention de 110 600 € ;



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

2. **Résidentialisation du 19 mars 1962** : le montant des travaux est estimé à 882 463 € HT. Nous sollicitons le Conseil Régional à hauteur de 5% de ce montant soit une subvention de 44 123,15 € ;
3. **Espaces extérieurs Jules Uhry** : le montant des travaux est estimé à 355 000 € HT. Nous sollicitons le Conseil Régional à hauteur de 35% de ce montant soit une subvention de 124 250 € ;
4. **Voirie zone Na** : le montant des travaux est estimé à 1 898 980 € HT. Nous sollicitons le Conseil Régional à hauteur de 9% de ce montant soit une subvention de 170 908,11 € ;
5. **Aire de jeux de l'Argilière** : le montant des travaux est estimé à 67 234 € HT. Nous sollicitons le Conseil Régional à hauteur de 25% de ce montant soit une subvention de 16 808,50 €.

Pour ces différents dossiers, nous demandons une dérogation permettant le lancement des travaux avant les arrêtés de subvention.

Au titre des projets 2007, nous sollicitons le Conseil Régional pour les deux projets suivants :

1. Reprise des aménagements Coulon dont le montant des travaux est estimé à 83 984 € HT ;
2. Mail piéton école M.& L. Bambier dont le montant des travaux est estimé à 23 594 € HT.

Nous sollicitons le Conseil Régional à hauteur de 25 %, soit une subvention de 20 996 € pour le premier projet et de 5 898 € pour le second projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Approuve ces dossiers,

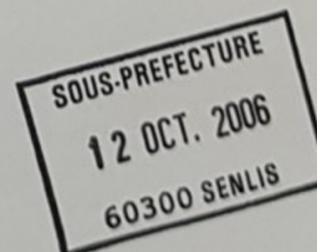
Demande une dérogation permettant le lancement des travaux avant les arrêtés de subvention pour les opérations : Cavée de Grêle, Residentialisation du 19 Mars 1962, Espaces extérieurs de la cité Jules Uhry, Voirie de la zone Na, Aire de jeux de l'Argilière

Sollicite le Conseil Régional pour l'obtention de subventions dans le cadre du PRUS

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 12/10/2006
 Publié ou notifié le :
 17/10/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 17/10/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•-•-•

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•-•-•

22) **CONSEIL REGIONAL - Programme triennal 2006/2007/2008 du FRAPP du GEP des Vallées Bréthoise - demande de subvention**

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

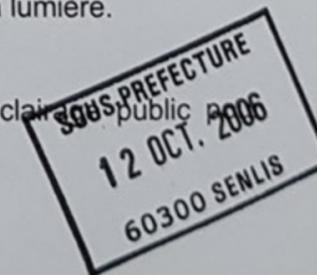
Concernant les dossiers de demande de subvention pour les trois projets prévus en 2006 : rue de Condé, rue Bessemer et parc urbain, nous sommes en attente de la décision du Conseil Régional.

Pour les années 2007/2008, nous réitérons notre demande de subvention pour deux projets que nous envisageons de réaliser et qui répondent à l'objectif du projet de territoire :

*Objectif 1 : Assurer le développement du territoire pour un choix de croissance démographique équilibrée et tendre vers un meilleur équilibre emploi-habitat.
Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants :*

2007 – rue Abel Lancelot : Mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et chaussée et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière.
Le montant estimatif des travaux est de 466 000 € TTC.

2008 – Rue Robert Trin : Prolongation de la voirie, trottoirs et éclairage public et bouclage piétonnier sur la rue Jean Jaurès.
Le montant estimatif des travaux est de 250 000 € TTC



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Approuve ces dossiers,

Sollicite le Conseil Régional de Picardie par l'intermédiaire du GEP des vallées bréthoise pour l'obtention de subventions à hauteur de 30% de l'ensemble de ces projets.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 12/10/2006
 Publié ou notifié le : 12/10/2006
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 12/10/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann ALBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

23) ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET ATELIERS SPORTIFS – Tarifs 2006 – Retrait partiel de la délibération du 26 juin 2006 – Nouvelle délibération

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :

La délibération relative aux tarifs 2006 de l'école municipale des sports et des ateliers sportifs votée en Conseil Municipal le 26 juin 2006 doit être retirée partiellement compte tenu du fait qu'elle mentionne un tarif spécifique pour le personnel municipal.

Cette disposition est contraire au principe d'égalité de traitement des usagers du service public.

Il est précisé qu'il s'agit d'un atelier sportif qui se tient pendant l'heure du repas, ouvert aux adultes.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2005,

Vu l'arrêté préfectoral du 1/12/1986 qui permet de fixer librement les tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 - de retirer la partie de la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2006 relative à l'objet cité (décision tarifaire n° 4) en tant qu'elle concerne le tarif spécifique au personnel communal pour un atelier sportif.

Article 2 - de fixer les tarifs de l'atelier sportif pour adultes à 20 € par an.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

12/10/2006.....

Publié ou notifié le :

17/10/2006.....

Le Maire certifie que le présent

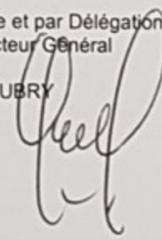
Acte a caractère exécutoire à la

Date du *17/10/2006*.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

--*

24) **CONTRAT JEUNESSE ET SPORTS 2006** - Demande de subvention à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :

Le contrat jeunesse et sports 2006 est articulé en 3 parties :

- **Ecole municipale des sports**

Ouverte aux enfants de 7 à 13 ans

Tous les mercredis sur le rythme scolaire de 9 h 00 à 12 h 00

L'année est découpée en 5 cycles de 6 ou 7 séances (suivant le calendrier des congés)

Les disciplines abordées sont celles qui ne sont pas proposées par les associations locales : équitation, mini-golf, pêche, VTT, course d'orientation, tir à l'arc, speed ball, kayak, rollers.

50 enfants participent sur chaque cycle d'activité

Un groupe du centre de loisirs est intégré chaque mercredi aux activités.

- **sport dans les quartiers et lutte contre la violence**

Ateliers mis en place dans la cité des Martinets 3 soirs par semaine de 18 h 00 à 19 h 30 pour les enfants de 10 à 17 ans.

Les disciplines proposées sont les sports collectifs : futsal, basket, volley, et les sports de raquette : badminton



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le volet éducation à la citoyenneté passe par la mise en place d'une grille d'évaluation visant à récompenser les comportements positifs en organisant une sortie à un match de haut niveau.

Les plus anciens et les plus vieux sont réunis régulièrement dans le but de faire émerger de nouveaux projets sportifs directement par ces jeunes.

- **promotion des pratiques sportives féminines**

Atelier ouvert aux femmes en recherche d'insertion sociale et sensibilisées par l'effort et l'entretien cardio-vasculaire – 2 jours par semaine de 14 h 30 à 16 h 00.

Un groupe de la maison sociale fréquente régulièrement cet atelier.

Les axes développés à travers ce contrat correspondent bien aux objectifs de la Municipalité dans les domaines sportifs, sociaux et éducatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

VALIDE le contenu du Contrat Jeunesse et Sports 2006,

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

	BUDGET TOTAL	SUBVENTION DDJS	PARTICIPATION DES FAMILLES	PARTICIPATION DE LA VILLE
Ecole municipale des sports	12.800	1.000	1.800	10.000
Sports dans les quartiers et lutte contre la violence	2.400	500	-	1.900
Promotion des pratiques sportives féminines	2.700	500	-	2.200

AUTORISE le Maire à encaisser les subventions obtenues.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

12/10/2006.....

Publié ou notifié le :

17/10/2006.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17/10/2006.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGO (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGO représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

25) PLAN LOCAL D'INSERTION PAR L'EMPLOI (PLIE) 2006 – Avenant à la convention

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire, exposant :

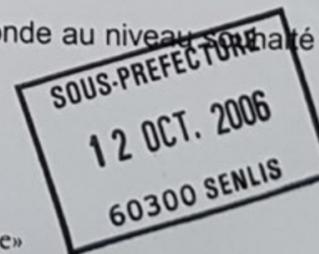
Vu la convention signée entre la Ville de Montataire et la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise dont le président est gestionnaire du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Agglomération Creilloise depuis 2003 reconduite chaque année par délibération du Conseil Municipal,

Vu les délibérations du 6 février 2006 et du 27 mars 2006 qui fixent les conditions et le montant de la subvention pour l'année 2006,

Le montant du financement à hauteur de 24.000 € pour 2006 comprend la rémunération d'un référent à temps complet.

Il est souhaitable que cette rémunération corresponde à une mission de cadre B de la Fonction Publique compte tenu des responsabilités attachées au poste et au niveau de qualification du référent.

Le financement doit être complété afin que la rémunération corresponde au niveau souhaité dès septembre 2006.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

La demande complémentaire auprès du PLIE est de 3.500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE A L'UNANIMITE le Maire à signer l'avenant avec le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise gestionnaire du PLIE concrétisant cette subvention supplémentaire de 3.500 € pour 2006.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 12/10/2006
 Publié ou notifié le : 17/10/2006
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 17/10/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

--*

26) VIE PATRIOTIQUE – Adhésion aux flammes de la Mémoire

Sur le rapport de Monsieur Joël CAPET, Adjoint au Maire, exposant :

Dans le cadre de la célébration du 88^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, il vous est proposé afin de rendre un hommage solennel aux combattants de la 1^{ère} guerre mondiale, une manifestation de sensibilisation du public en faveur de la mémoire.

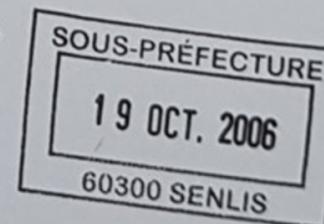
Celle-ci consiste à

**ALLUMER LA FLAMME D'UNE BOUGIE EN HOMMAGE AUX POILUS
AU PROFIT DE L'ENTRETIEN ET DE LA VALORISATION DES SEPULTURES
ET DES LIEUX DE MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE**

L'opération est intitulée « **Flammes de la mémoire** » et comporte :

- la mise en valeur du monument aux morts
- la sensibilisation du public à travers une communication spécifique
- la diffusion de l'information auprès des habitants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet et décide d'adhérer aux Flammes de la Mémoire

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférant

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2006 – DSP 2.28/025 – Anciens Combattants

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

19/10/2006

Publié ou notifié le :

20/10/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 20/10/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Jean Pierre BOSINO



ATURE

06

S

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGO (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGO représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

--*

27) SOCIAL - Versement d'une subvention à l'Association Pour le Couple et l'Enfant en Picardie

Sur le rapport de Madame Marie-Paule BUZIN, Adjointe au Maire, exposant :

Considérant la convention signée en 2005 avec l'association Pour le Couple et l'Enfant en Picardie pour la mise en place d'une permanence à un rythme bi-mensuel à la Mairie Annexe des Martinets,

Considérant l'intérêt de maintenir cette permanence en 2006 compte tenu des besoins et des résultats positifs sur le sérieux et l'écoute apportés à des parents en difficultés,

Il est proposé de soutenir l'association en versant une subvention de 3.102 € représentant la tenue annuelle de cette permanence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE



VALIDE la mise en place de cette permanence

AUTORISE le Maire à verser une subvention de 3.102 € pour l'année 2006 à l'association pour le Couple et l'Enfant en Picardie

Les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire DSP 2.07/025 - 6574

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

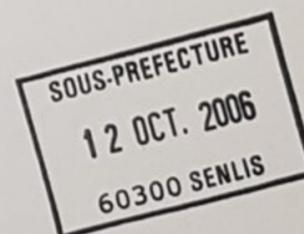
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 12/10/2006
 Publié ou notifié le :
 12/10/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 17/10/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - Melle BORDEZ représentée - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - M. BIONNE - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

--*

28) RESTAURATION DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE - CONVENTION AVEC L'ETAT

Sur le rapport de monsieur le Maire, exposant :

Le personnel enseignant du premier degré qui fréquente les restaurants scolaires municipaux bénéficie d'une participation financière de l'Education Nationale sur le prix unitaire de repas.

Conformément à la circulaire FP4 n° 2112 du 17 janvier 2006, le taux de la subvention ministérielle attribuée par repas est de 1,04 € pour les agents dont l'indice nouveau majoré est au plus égal à 465 à compter du 1^{er} janvier 2006.

Il est nécessaire de signer une convention avec l'Education Nationale pour encaisser le montant de la subvention accordée par repas .

Un état nominatif de pointage est transmis chaque mois aux services de l'Etat - Inspection Académique de Beauvais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré



AUTORISE A L'UNANIMITE le maire à signer la convention relative à la restauration des personnels de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2006/2007

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 12/10/2006
Publié ou notifié le : 17/10/2006
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 17/10/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY
[Signature]

SOUS-PREFECTURE
12 OCT. 2006
60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

--*

29) EMPLOI DE CHARGE DE MISSION ADJOINT AU SERVICE CITOYENNETE, MEDIATION, PREVENTION.

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3^{ème} alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984,

Vu la délibération du 4 mai 2000 relative à la création d'emploi de Chargé de Mission Citoyenneté/Prévention/Médiation,

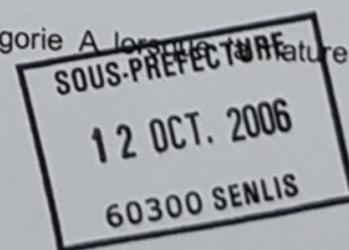
Considérant que les actions de prévention, de médiation et toutes celles qui visent à favoriser la citoyenneté représentent un enjeu majeur pour la ville de Montataire;

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission adjoint pour mener des actions de prévention de la délinquance au sein de la Ville et mettre en œuvre des dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance,

Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires orientés vers la spécificité de la médiation et susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

Considérant qu'il est possible de créer un emploi du niveau de la catégorie A lorsqu'il y a une justification des fonctions ou les besoins du service le justifient,

Considérant que cet emploi doit être pourvu à temps plein,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITE :**

Article 1^{er} : De créer un emploi de chargé de mission adjoint à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2006. Sa mission est :

- D'organiser les moyens d'écoute et de communication auprès des habitants, d'accès au droit, d'assistance et de médiation en lien avec les partenaires locaux et les services municipaux.
- De mettre en place des actions visant à prévenir la délinquance et à développer la citoyenneté.
- D'améliorer la vie quotidienne des habitants dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.
- D'animer l'équipe des médiateurs
- D'apporter un soutien technique au responsable et assurer les fonctions et les activités qui lui sont dévolues en cas d'absence ou d'impératifs concomitants.

Article 2^{ème} : Que cet emploi sera rémunéré sur la base du grade d'Attaché 1er échelon.

Article 3^{ème} : que sa rémunération sera composée de :

- d'un traitement brut indiciaire en référence à l'indice précité,
- d'une indemnité de résidence,
- éventuellement d'un supplément familial,
- de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) attribuée aux grades des Attachés territoriaux soit 15 % du traitement de base de l'agent et
- de l'IFTS 5% du traitement de base pour responsabilités particulières conformément à la délibération n° 44 du 12 décembre 2005.
- D'astreintes éventuelles conformément à la délibération n°46 du 12 décembre 2005

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

12/10/2006

Publié ou notifié le :

17/10/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

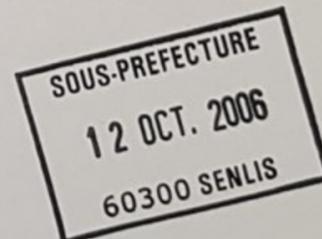
Date du 17/10/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

30) RENOUELEMENT DE CONTRAT – Emploi de journaliste

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3^{ème} alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984,

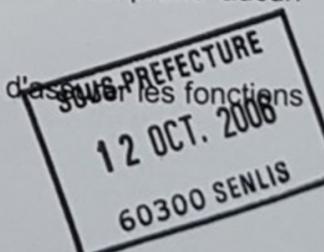
Vu la délibération n° 31 du 03 Octobre 2002 relative à l'emploi de pigiste au service communication/détermination du tarif des vacations,

Vu la délibération n° 8 du 27 février 2003 relative à l'emploi de journaliste au service communication/détermination de la rémunération de base et du régime indemnitaire,

Vu la délibération n°24 du 23 juin 2003 relative à l'emploi de journaliste au service communication/détermination de la rémunération de base et du régime indemnitaire,

Considérant que le service communication de la Ville de Montataire ne comprend aucun agent ayant la qualité de journaliste ou équivalent;

Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant qu'il est possible de créer un emploi du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,

Considérant que cet emploi doit être pourvu à temps plein,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} : De renouveler le contrat de journaliste à temps complet à dater du **1^{er} novembre 2006**,

Article 2^{ème} : Que cet emploi sera rémunéré sur la base du grade d'Attaché 4ème échelon.

Article 3^{ème} : que sa rémunération sera composée de :

- d'un traitement brut indiciaire en référence à l'indice précité,
- d'une indemnité de résidence,
- éventuellement d'un supplément familial,
- de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) attribuée aux grades des Attachés territoriaux soit 15 % du traitement de base de l'agent et
- de l'IFTS 5% du traitement de base pour responsabilités particulières conformément à la délibération n° 44 du 12 décembre 2005.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
12/10/2006
Publié ou notifié le :
17/10/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 17/10/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

(Signature)

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

(Signature)
Jean Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRÉ représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

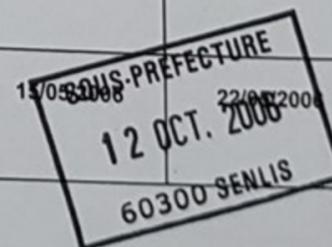
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

31) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Convention d'assistance et de conseil	Le cabinet Teissonnière représentera la commune de Montataire dans l'affaire Artisan Sned auprès de toute juridiction appelée à en connaître et pendant toute la durée du contentieux.	15/05/2006	16/05/2006
2	Régie – service des sports	Pour les vacances de Pâques, le service des sports a acheté 25 places pour que les jeunes retenus assistent gratuitement au match de football PSG/AJACCIO. Cette dépense s'élève à 475 €.	15/05/2006	22/05/2006
3	Contrat maintenance du progiciel ORPHE	Etablissement d'un contrat de maintenance avec la société C3rb informatique pour la gestion informatisée de la bibliothèque municipale pour un montant trimestriel de 269,72 € TTC	15/05/2006	22/05/2006



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

4	Fourniture et livraison des fournitures scolaires	Etablissement d'un contrat avec la société NLU d'un montant compris entre 30.000 et 75.000 € TTC concernant la fourniture et livraison des fournitures scolaires pour les établissements scolaires et autres.	16/05/2006	22/05/2006
5	Fourniture de livres divers	Etablissement d'un contrat pour la fourniture de livres divers pour le prêt en bibliothèque et pour l'activité de tous les services municipaux avec les librairies MAST (Montataire), Entre les lignes (Creil) et Les Plaisirs Littéraires (Montataire). Le coût s'élève entre 40.000 et 70.000 € TTC	16/05/2006	22/05/2006
6	Fourniture de manuels scolaires et de matériel didactique (lots 1 & 3)	Etablissement d'un contrat avec la librairie MAST concernant la fourniture de livres pour les établissements du premier et second degré pour un montant compris entre 6.000 et 24.000 € TTC pour le Lot 1 (livres primaires) et entre 8.000 et 16.000 € TTC pour le lot 2 (livres du 2 nd degré)	16/05/2006	22/05/2006
7	Fourniture de manuels scolaires et de matériel didactique - lot 2	Etablissement d'un contrat avec les sociétés CELDA, WESCO, BSSL et NATHAN/SEJER concernant la fourniture de matériel didactique dans les établissements scolaires et autres pour un montant compris entre 6.500 et 26.000 € TTC	16/05/2006	22/05/2006
8	Régie d'avances à la direction générale - modificatif	Le régisseur versera au moins une fois par trimestre la totalité des pièces justificatives au lieu d'une fois par mois considérant que de peu de mouvements n'est effectué.	16/05/2006	22/05/2006
9	Contrat de location - garage	Le garage n°20 sis 109, rue J.Duclos est loué à madame Sandrine KOPP à partir du 15 mai 2006 pour un montant de 43 € / mois	16/05/2006	22/05/2006
10	Renouvellement de concession funéraire	Il est accordé à madame LECONTE (Paris 3 ^{ème}) le renouvellement de la concession n°82 (îlot C) délivrée le 10/02/1976, pour une durée de 15 ans à compter du 10/02/06	16/05/2006	22/05/2006
11	VOCAL 26 - Gérard MOREL	Etablissement d'un contrat avec Vocal 26 pour une prestation de « Gérard MOREL en solo » dans les locaux de JADE pour un montant de 350 € TTC	18/05/2006	22/05/2006
12	Abrogation de la décision 2006-9 avec CEMEA	La convention passée avec CEMEA pour une formation BAFD est annulée.	18/05/2006	31/05/2006
13	Convention de formation	Convention avec l'Association Nationale des Directeurs de la Restauration Municipale pour une action de formation pour un montant de 944, 84 € TTC	18/05/2006	31/05/2006
14	Hébergement camping été 2006 - groupes des 8/12 ans et 12/16 ans	Une convention est établie avec le Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion de la base régionale de plein air et de loisirs de la ville de BUTHIERS pour deux séjours, l'un en juillet, l'autre en août. Le coût est de 13.211,60 € TTC	19/05/2006	23/05/2006
15	Animation « espace guinguette » -soirée du 13 juillet	Participation du musicien monsieur BOUSSELET concernant l'animation et la sonorisation de l'espace Guinguette mis en place par le centre de loisirs pour un montant de 408,49 € TTC	19/05/2006	23/05/2006
16	Fourniture et pose de coussins berlinois	La fourniture et pose de coussins berlinois sont confiées à la société SODILOR pour un montant de 5.576,41 €	22/05/2006	23/05/2006
17	Approvisionnement de matériaux de construction	Etablissement d'un contrat avec le prestataire BREUIL MATERIAUX concernant l'approvisionnement et la livraison de matériaux de construction destinés aux services techniques pour un montant compris entre 12.000 et 48.000 € (pour les matériaux) et entre 1.800 et 7.200 € TTC pour la maçonnerie au prestataire.	22/05/2006	23/05/2006
18	Fourniture de serrurerie - services techniques	L'approvisionnement et la livraison de fournitures de serrurerie sont confiés à : Lot 1 produits métallurgiques, visseries - Riche & Sébastien (montant compris entre 15.000 et 60.000 € TTC) Lot 2 clefs, petit matériel et serrures - Serrurerie Moderne Creilloise (montant compris entre 7.000 et 28.000 € TTC) Lot 3 quincaillerie - Trefois Descamps (montant compris entre 4.000 et 16.000 €)	22/05/2006	23/05/2006

SOUS-PREFECTURE
12 OCT. 2006
60300 SENLIS

19	Démolition de bâtiments communaux	La démolition de bâtiments communaux est confiée à l'entreprise EURODEM pour un montant de 41.614,82 € TTC	22/05/2006	23/05/2006
20	Réserve d'eau sur mesure pour bac Galva	La fourniture de 12 réservoirs d'eau sur mesure pour bacs galva est confiée aux Ateliers EREAL pour un montant de 4.957,42 € TTC	22/05/2006	23/05/2006
21	Paravents en bois – rue R.Salengro	La fourniture et pose de paravents en bois exotique sont confiées au prestataire FRANCIAL pour un montant de 7.989,28 € TTC	22/05/2006	23/05/2006
22	Travaux de clôture	Les travaux de clôture sont confiés à la SA Clôtures Environnement pour un montant compris entre 12.000 et 45.000 € TTC	22/05/2006	23/05/2006
23	Réfection et mise en œuvre de sol souple - aires de jeux	La réfection et la mise en œuvre de sol souple sur les aires de jeux de l'école P.Langevin et du centre aéré sont assurées par l'entreprise SPORTS France pour un montant de 15.999,56 € TTC	22/05/2006	23/05/2006
24	Accueil camping été 2006 groupe des 6/7 ans	Convention avec le Syndicat Intercommunal de la Base de Loisirs de Saint Leu d'Esserent concernant un hébergement camping et un forfait d'activités pour les enfants de 6/7 ans du centre de loisirs. Le coût de cette prestation s'élève à 2730 €	23/05/2006	30/05/2006
25	Animation de l'espace Enfance – Festival du 25 mai 2006	Animation de l'espace « enfance » par l'association FIRBALL lors du festival « danses et musiques du monde » pour un montant de 200 €	23/05/2006	30/05/2006
26	« les sans ciel et Cie »	Présentation d'un concert de Khaled Ben Yahia organisé par « les sans ciel et Cie » le 24 juin 2006 à l'Eglise Notre Dame pour un montant de 1.874 €	24/05/2006	30/05/2006
27	Théâtre du Mantois	Représentation de « Madame » par le théâtre Mantois le mardi 3 octobre au Palace pour un montant de 1.266 €	29/05/2006	30/05/2006
28	Drolatic Industry – « la mort en cage »	Présentation d'un spectacle de rue « la mort en cage » par l'association Drolatic Industry le dimanche 25 juin 2006, place du marché pour un montant de 700 €	29/05/2006	30/05/2006
29	Acquisition et installation de mobilier scolaire	Etablissement d'un contrat avec CAMIF Collectivités concernant l'acquisition et l'installation de mobilier scolaire dans les groupes scolaires ou bâtiment communaux pour un montant compris entre 8.000 et 32.000 € TTC	29/05/2006	30/05/2006
30	Retransmission coupe du monde de football 2006	Retransmission sur écran géant de l'ensemble des matchs de la coupe du monde de football par la société PJD ; le montant de cette prestation s'élève à 25.000 € pour la location du vidéo projecteur et à 22.724 € pour le prestataire retenu.	29/05/2006	02/06/2006
31	Convention avec le théâtre « coconut »	Etablissement d'une convention avec le théâtre « coconut » concernant un spectacle « Tom, Nathe et le coquillage magique » au centre de loisirs dans le cadre des droits de l'enfant. Le coût de cette prestation est de 430 €	01/06/2006	09/06/2006
32	Fête de la musique	Etablissement de contrats avec différents groupes (Miz et record, Les autres, Les rescapes, Baby Trash) pour une prestation gratuite dans le cadre de la fête de la musique	08/06/2006	09/06/2006
33	Association « spectacles pour enfants Berlingot »	Présentation d'un spectacle « 1, 2, 3, tu peux compter sur tes 10 doigts » le 28 juin au centre de loisirs par l'association « spectacles pour enfants Berlingot » pour un montant de 400 €	08/06/2006	13/06/2006
34	Contrat de maintenance du logiciel ATAL II	Contrat d'assistance et de maintenance pour la gestion informatisée des commandes de fournitures confié au prestataire ADUCTIS pour une redevance annuelle de 859,18 € TTC	08/06/2006	13/06/2006
35	Convention formation	Convention de formation avec BUROTEC concernant une action de formation Word Perfectionnement les 1 ^{er} et 2 juin 2006 concernant le personnel communal pour un montant de 1.028,56 € TTC	08/06/2006	13/06/2006

SOUS-PREFECTURE
12 OCT. 2006
60300 SENLIS

36	Mission de conseil en urbanisme	La mission de conseil en urbanisme est confiée au prestataire DAMAGNEZ pour un montant de 7.264,50 € TTC	13/06/2006	16/06/2006
37	Fourniture de bornes	La fourniture de bornes est confiée au prestataire AREA pour un montant de 8.529,87 € TTC	15/06/2006	16/06/2006
38	Fourniture de bancs « Evolution »	La fourniture de bancs « évolution » est confiée au prestataire SINEU GRAFF pour un montant de 6.349,08 € TTC	15/06/2006	16/06/2006
39	Propergol – « Mange-moi ! »	Présentation du spectacle « Mange moi ! » par PROPERGOL le samedi 7 octobre 2006 au Palace pour un montant de 1.500 € TTC	15/06/2006	16/06/2006
40	Spectacle « El Gafra »	Présentation du spectacle « El Gafra » par la Société Demain la Veille au Palace le vendredi 20 octobre 2006 pour un montant de 2.110 €	15/06/2006	16/06/2006
41	Bac à sable et filet de protection	Fourniture et pose par la société Sport France d'un bac à sable et d'un filet de protection pour un montant de 6.168,97 € TTC	15/06/2006	16/06/2006
42	Convention COMEDIANCE	Convention avec l'agence COMEDIANCE pour des parutions dans deux journaux d'une annonce de recrutement d'un responsable Secteur Insertion Sociale et Professionnelle pour un montant de 5.218,15 €	15/06/2006	16/06/2006
43	Convention COMEDIANCE	Convention avec l'agence COMEDIANCE pour des parutions dans deux journaux d'une annonce de recrutement d'un chargé de mission adjoint pour un montant de 5.218,15 €	15/06/2006	20/06/2006
44	Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2006	Concours de la société « Fêtes et Feux Prestations » pour la présentation d'un spectacle pyrotechnique le jeudi 13 juillet pour un montant de 15.000 € TTC	15/06/2006	20/06/2006
45	Conditions de retransmission publique de la coupe du monde de football	Dans le cadre de la retransmission de la coupe du monde de football, un document « conditions de retransmission publique non commerciale des matchs de la coupe du monde FIFA 2006 diffusés par M6 » doit être respecté et signé afin de pouvoir bénéficier de la gratuité des droits de retransmission.	15/06/2006	23/06/2006
46	Accueil de groupes d'athlètes	Convention passée avec le Comité Départemental d'Athlétisme de l'Oise concernant l'accueil de groupes d'athlètes pour l'année 2006 sur les installations mises à disposition d'un club par les collectivités territoriales	15/06/2006	23/06/2006
47	Maîtrise d'œuvre – résidentialisation des pieds d'immeubles au 19 Mars 62	La maîtrise d'œuvre concernant la résidentialisation des pieds d'immeubles au 5, 7, 9, 11 et 13 avenue du 19 Mars 1962 est confiée au prestataire OTH pour un montant de 97.732,42 TTC	19/06/2006	20/06/2006
48	Société 3 C – « debout sur le zinc »	Présentation d'un spectacle « debout sur le zinc » par la société 3C le samedi 9 février 2007 au Palace pour un montant de 5.275 € TTC	19/06/2006	20/06/2006
49	Spectacles – ville de Gauchy/Réso Picardie	Présentation de spectacles (jeune public) proposés par la ville de Gauchy/Réso picardie : Don Jugal pour un montant de 3.200 €, l'autobus à vapeur pour 5.100 €, Chiffonnade pour 2.800 € et Conteur Michel Lefèvre pour 1.600 €	19/06/2006	20/06/2006
50	Maîtrise d'œuvre – espace public cavée de GRELE	La mission de maîtrise d'œuvre concernant la création d'un espace public cavée de Gréle est confiée au prestataire TOPO Agence paysage pour un montant de 32124,56 € TTC	19/06/2006	20/06/2006
51	Remplacement du bardage toiture – tribunes M. Coëne	Le remplacement du bardage de la toiture des tribunes Marcel Coëne est confié à EUROPE TOITURES pour un montant de 69.690,73 € TTC	22/06/2006	23/06/2006
52	Extension de la halte jeux Louise Michel (lot4)	Les travaux du lot n° 4 menuiserie aluminium – bardage sont confiés au prestataire VAN ELSUWE pour un montant de 25.199,73 € TTC	22/06/2006	23/06/2006
53	Location véhicule utilitaire – centre de loisirs	Un contrat de location d'un véhicule utilitaire 2 places est établi pour la période du 22 juin au 31 août, pour le centre de loisirs. Le montant de cette prestation est de 1.450 € TTC	22/06/2006	23/06/2006

SOUS-PREFECTURE
12 OCT. 2006
60300 SEMLÉZ
23/06/2006

54	Convention formation	Convention avec BUROTEC pour une formation « Powerpoint perfectionnement » concernant le personnel communal pour un montant de 1.028,56 €	22/06/2006	27/06/2006
55	Séjour Futuroscope – centre de loisirs	Dans le cadre d'un séjour au futuroscope pour les 12/16 ans, il est établi une convention d'hébergement avec le camping du parc de Crémault de Bonneuil Matours du 14 au 21 août. Le coût de cet hébergement est de 210 €	27/06/2006	30/06/2006
56	Festival des Francofolies de la Rochelle	Une convention d'hébergement du 13 au 18 juillet est établie avec le centre régional des CEMEA de Poitou Charentes pour le groupe des 12/16 ans du centre de loisirs. Le coût de cet hébergement est de 108 €	27/06/2006	30/06/2006
57	Marché informatique	Un marché informatique a été signé avec la société SAMARA concernant : - lot 1 matériel montant compris entre 42.886,17 et 66.040,73 € TTC - lot 2 anti virus : montant compris entre 1.159,34 et 2.043,63 € TTC - lot 3 petit matériel : montant compris entre 4.784 et 14.352 €	28/06/2006	30/06/2006
58	Accès du personnel « Pierre Sud Oise » au restaurant municipal	Convention entre la ville et la communauté de communes « Pierre Sud Oise » pour l'accès de son personnel au restaurant municipal de la ville.	30/06/2006	04/07/2006
59	Fourniture de colis alimentaire de Noël pour les retraités	Contrat passé avec la société LOU BERRET concernant la fourniture de colis alimentaire de Noël pour les retraités pour un montant compris entre 30.000 et 40.000 € TTC	03/07/2006	07/07/2006

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

12/10/2006

Publié ou notifié le :

17/10/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

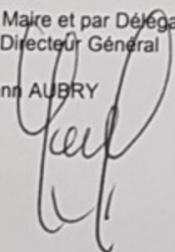
Date du 17/10/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

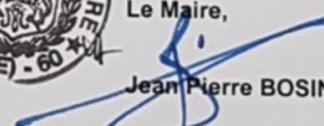
Yann AUBRY




Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE
12 OCT. 2006
60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 9 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 29 septembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M.GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH (à partir de la délibération n° 12) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 10) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. BOYER, M. ZANETTI représenté par Mme DESCHAMPS, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par M. D'INCA, M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO, Mme BISSANGOU représentée par Mme SALES (jusqu'à la délibération n°9) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – Melle BORDEZ représentée par Mme BORDAIS – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL – M. BIONNE - Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

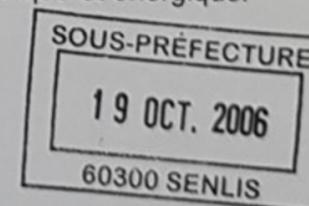
32) MOTION : Pour un pôle public de l'énergie par la fusion 100% d'EDF et GDF

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Les besoins grandissant en énergie et le réchauffement du climat du pour une bonne part aux émissions de gaz à effets de serres exigent la maîtrise publique et sociale des moyens énergétiques, la mise en œuvre d'une logique de solidarité, de coopération et de partage.

Le projet de privatisation fusion GDF-SUEZ ne vise que la rentabilité financière à cours terme pour satisfaire les actionnaires privés, par l'accélération des hausses du prix du gaz, de nouvelles suppressions massives d'emplois. L'exemple de l'ouverture du marché européen de l'électricité, sans aucune coordination, a conduit à des hausses de 70% des prix sur trois ans pour les entreprises.

Ce projet aurait de lourdes conséquences pour les usagers : par la fin de la sécurité de l'approvisionnement, des tarifs réglementés pour les familles, les collectivités locales et des tarifs régulés pour les entreprises. Ce projet entraînerait aussi un véritable gâchis dans ce secteur stratégique pour l'emploi, l'industrie et l'indépendance économique et énergétique.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Nous demandons donc :

- Immédiatement le respect des engagements pris en 2004 de maintenir au minimum la part de l'Etat de 70 % dans le Gaz de France.
- La constitution d'un pôle public par la fusion d'EDF et GDF dans un établissement public industriel et commercial à 100 % public, ce qui permettrait de répondre à l'intérêt collectif dans la gestion du secteur par l'application du principe de l'égalité de traitement des usagers et des territoires, la continuité du service public.
- La mise en place d'une agence européenne de l'énergie en rupture avec la logique actuelle de libéralisation, ayant pour mission d'organiser une réelle coopération entre les opérateurs de statuts différents, publics en France, privés ailleurs. Prenant en charge des objectifs européens de politique énergétique en matière d'approvisionnement, de modération des prix, d'investissements futurs.

Compte tenu de l'importance de ces enjeux et pour que la nation garde le contrôle de l'ensemble de ses outils et de sa politique énergétique, nous demandons l'organisation d'un grand débat national, suivi d'un référendum.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente motion.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
19/10/2006
Publié ou notifié le :
20/10/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du *20/10/2006*
(Loi du 22 Juillet 1982).

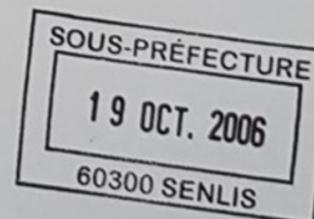
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

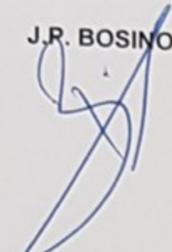
Le Maire,

J.P. Bosino
Jean Pierre BOSINO

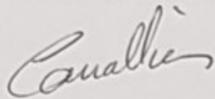


SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
 CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2006

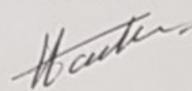
J.P. BOSINO



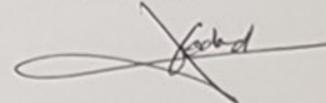
C. COUALLIER



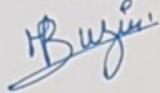
J. DESCHAMPS



S. GODARD



MP BUZIN



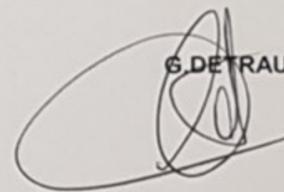
F. BORDAIS



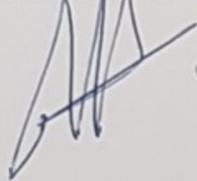
J. CAPET



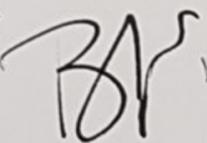
G. DETRAUX



A. KORDJANI



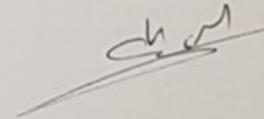
P. BOYER



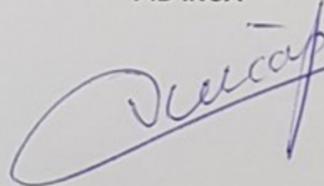
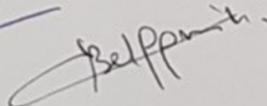
D. BENOUMER



H. SALES



P. D'INCA

F. BELFQUIH
(à partir du point 12)

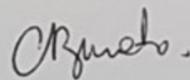
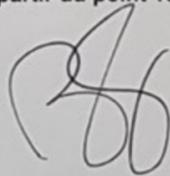
M. WALLET



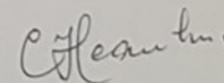
F. BAILLEUX



C. BURATO

MF BISSANGOU
(à partir du point 10)

C. HEAULME





DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2006

Montataire
VILLE DE L'OISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 9 octobre 2006**, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : **du 17 octobre ou du 20 octobre 2006 pour les points n° 2, 26 et 32 au 29 décembre 2006**

DIRECTION GENERALE

01) CONSEIL MUNICIPAL - approbation du procès verbal de la séance du 26 juin 2006

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

02) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006 - Vote

03) ASSOCIATION LEO LAGRANGE - Versement d'une subvention

04) ASSOCIATION France PALESTINE - Versement d'une subvention

05) ASSURANCE - Acceptation d'indemnités

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

06) PARCELLES AT 280 ET AV 589 - Cession à la SA HLM du Beauvaisis

07) PARCELLE AM 169 p - Cession à la SCI FLAUS-HAMEL

08) PARCELLE AE 486 p - Cession à monsieur BOUJGOUAD

09) PARCELLE AN 78, 176, 243, 248, 366, 369, 371, 381, 382, 395, 398, 400 et 402 - Acquisition auprès d' ARCELOR

10) PARCELLES AY 181, 396, 403, 502, 505 et 507 - Acquisition auprès de madame BERSON

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- 11) PARCELLE AE 164 – Acquisition auprès de monsieur DECAUX
- 12) ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE AL 793 – Acquisition auprès des consorts HAMADOUCHE – Fonds et murs
- 13) AIRES DE STATIONNEMENT – Participation des constructeurs pour non réalisation d'aires de stationnement – construction de logements sur le territoire de la commune
- 14) PLAN D'OCCUPATION DES SOLS – Modification n° 2 – inscription de deux nouveaux emplacements réservés
- 15) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE – Renouveau de l'exploitation de la carrière située sur le territoire de la commune de Saint Leu d'Esserent, lieux-dits « le Val Chepin et Val Prieur » et « le Froid Vent »
- 16) CCAC – rapport annuel sur les Transports Publics Urbains – année 2005
- 17) CCAC – rapport annuel sur l'élimination des déchets – année 2005
- 18) CCAC – rapport annuel sur l'eau et l'assainissement – année 2005
- 19) ESPACE DE RENCONTRES – Avenants de prolongation des délais d'exécution des travaux
- 20) CONSEIL GENERAL DE L'OISE – Demande de subventions - Programme de travaux 2007
- 21) CONSEIL REGIONAL – Demande de subventions dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale - Programme de travaux 2007
- 22) CONSEIL REGIONAL – Demande de subventions dans le cadre du programme triennal 2006/2007/2008 du FRAPP du GEP des Vallées Bréthoise

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 23) ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET ATELIERS SPORTIFS – Tarifs 2006 – Abrogation de la délibération du 26 juin 2006 – Nouvelle délibération
- 24) CONTRAT JEUNESSE ET SPORTS 2006 – Demande de subvention à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- 25) PLAN LOCAL POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI (PLIE) 2006 - Avenant à la convention
- 26) VIE PATRIOTIQUE – Adhésion aux flammes de la Mémoire – 11 novembre
- 27) SOCIAL – Versement d'une subvention à l'Association Pour le Couple et l'Enfant en Picardie
- 28) RESTAURATION DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE – Convention de tarification

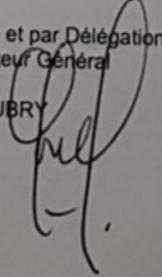
N°

C
a
m

Compte tenu de
l'ensemble de ses
grand débat nation

LE CONSEIL MUNIC
motion.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
19/10/2006
Publié ou notifié le :
20/10/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du *20/10/2006*
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY


DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

29) CONTRACTUEL – Citoyenneté/Prévention/Médiation – Recrutement d'un chargé de mission adjoint

30) RENOUELEMENT DE CONTRAT - Journaliste

DIRECTION GENERALE

31) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – compte rendu

32) MOTION – Pour un pôle public de l'énergie par la fusion 100% d'EDF et GDF

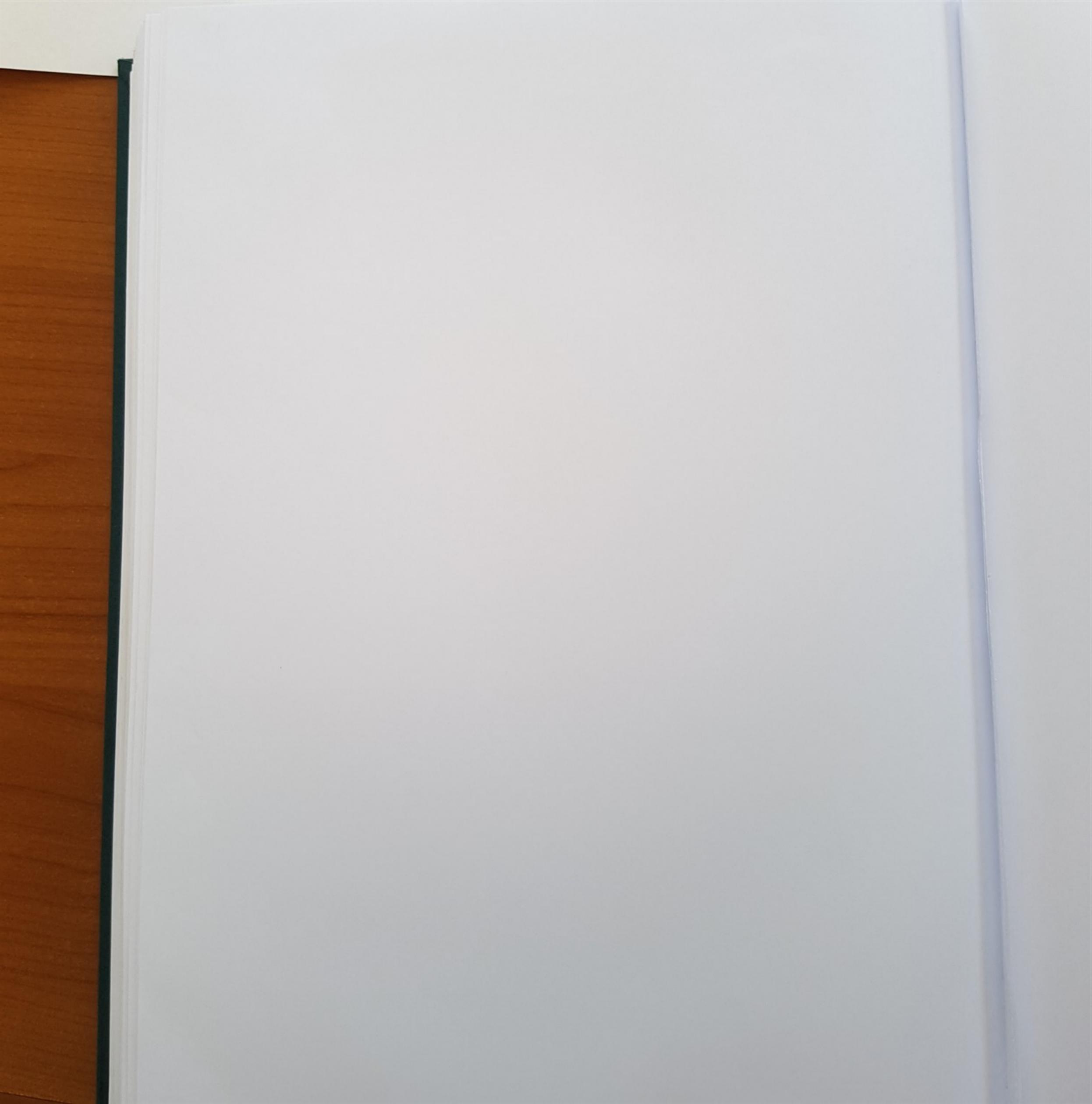
33) Questions orales

Montataire, le 29 Décembre 2006

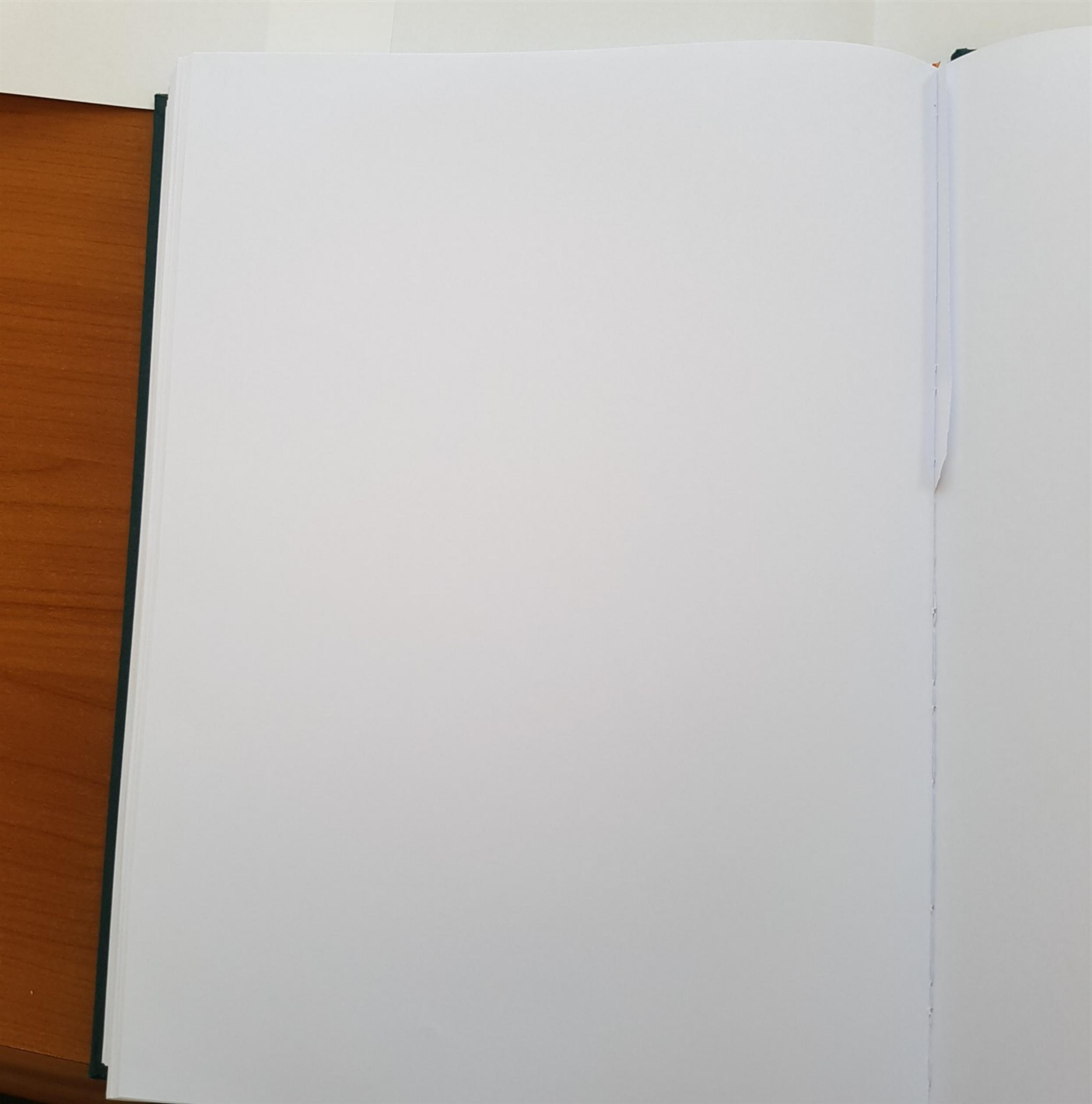


Le Maire,

JP BOSINO











Onzième et dernière session 1990

pour le sous-préfet de Senlis

le secrétaire général

Michel CATTIN

